

Rapport d'activité Conseil d'Etat

—
2023



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	4
2	Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental	5
2.1	Axe stratégique : économie et innovation	5
2.2	Axe stratégique : cohésion sociale	12
2.3	Axe stratégique : transition environnementale	19
2.4	Axe facilitateur : gouvernance	26
2.5	Axe facilitateur : digitalisation	28
3	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	32
3.1	Contexte international et perspectives 2024	32
3.2	Conjoncture Suisse et fribourgeoise	33
4	Vie et activités du Conseil d'Etat	34
4.1	Faits marquants	34
4.2	Dossiers spéciaux	35
4.2.1	Covid-19	35
4.2.2	Ukraine	36
4.2.3	Energie	37
4.3	Relations extérieures	37
4.4	Chiffres clefs	38
4.4.1	Instruments parlementaires	38
4.4.2	Etat du personnel	39
4.4.3	Fluctuation du personnel	39
5	Rapport d'activité des Directions	40
5.1	Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC	40
5.1.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	40
5.1.2	Chiffres clefs	45
5.2	Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS	48
5.2.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	48
5.2.2	Chiffres clefs	52
5.3	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF	56
5.3.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	56
5.3.2	Chiffres clefs	62
5.4	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF	65
5.4.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	65

5.4.2	Chiffres clefs	72
5.5	Direction de la santé et des affaires sociales DSAS	77
5.5.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	77
5.5.2	Chiffres clefs	82
5.6	Direction des finances DFIN	86
5.6.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	86
5.6.2	Chiffres clefs	92
5.7	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME	95
5.7.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	95
5.7.2	Chiffres clefs	100
5.8	Chancellerie d'Etat CHA	101
5.8.1	Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat	101
5.8.2	Chiffres clefs	105
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2023	106

6.1	Concernant le compte des investissements	106
6.2	Concernant le compte de résultats	106
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2023	107

1 Introduction

Après un premier exercice l’an dernier – qui a été reçu très positivement – voici la deuxième édition de la nouvelle mouture du rapport d’activité du Conseil d’Etat. Ce document fournit des informations plus synthétiques et plus ciblées par rapport aux activités prioritaires et assure un meilleur suivi de la réalisation du programme gouvernemental. Le rapport d’activité 2023, qui contient également des synthèses par Direction, est adapté au monde numérique et aux possibilités qu’offrent la digitalisation en général et le site Internet de l’Etat en particulier, tout en tenant compte des bases légales et des besoins de la Commission des finances et de gestion (CFG). Chaque Direction coordonne la publication d’informations plus détaillées qui viennent compléter le rapport du Conseil d’Etat, disponibles sur la page « Faits marquants et chiffres clés » de chaque Direction avec les liens vers les services. Bonne lecture !

2 Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental

Le [programme gouvernemental de la législature 2022-2026](#) est disponible sur [Internet](#).

Conformément à l’art 109 al 1 de la Constitution cantonale, le Conseil d’Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l’état de réalisation du programme de législature. Ce dernier a été publié en juin 2022. Certains chapitres ont été abandonnés au moment de sa concrétisation. Ceci a entraîné quelques adaptations de la numérotation par rapport à la version publiée en 2022. Le Conseil d’Etat a choisi une nouvelle forme de publication de l’avancement des travaux afin d’en faciliter le suivi.

2.1 Axe stratégique : économie et innovation

1.1 Formation et éducation numérique

1.1.1 Mettre sur pied la stratégie d’éducation numérique

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	Mise en œuvre de la Stratégie éducation numérique pour les écoles obligatoires ordinaires et spécialisée (Stratégie EdNum) et Mise en œuvre de l’approche BYOD* au post-obligatoire général. *BYOD Bring Your Own Device	La Stratégie EdNum vise à donner un cadre pédagogique, matériel et organisationnel clair, harmonisé et sécurisé au volet numérique des plans d’études. Elle accompagne les directions d’école et le corps enseignant dans l’intégration du numérique et leur donne accès à des outils, des ressources numériques adéquats ainsi qu’une formation technique et pédagogique. Elle actualise et remplace l’actuel Concept MITIC. S’agissant du BYOD, sur la base de la stratégie de la CDIP du 21 juin 2018, la transformation numérique doit se poursuivre dans les écoles du S2. L’ordinateur est un outil supplémentaire qui peut être utilisé en classe à tout moment sous la direction de la personne enseignante. Utilisées de manière judicieuse sur le plan didactique, les formes d’enseignement numériques viennent ponctuellement élargir les expériences d’apprentissage.	Le message et le projet de modification de la loi scolaire ont été transmis au Grand Conseil. La commission parlementaire ad hoc a recommandé au Grand Conseil de renvoyer le dossier au Conseil d’Etat avec plusieurs demandes précises. Le Conseil d’Etat était également favorable au renvoi. Le Grand Conseil a suivi l’avis de la commission le 19 décembre 2023. L’approche BYOD poursuit sa généralisation.
DEEF	Introduction du BYOD et du COPE* dans la formation professionnelle. *COPE corporate owned, personally enabled	Ce sont les ordonnances de formation (OrFo) propres à chaque métier qui déterminent si oui ou non le BYOD est mis en place. Le projet d’équipement numérique des enseignants est achevé.	Les OrFo sont révisées tous les 5 ans et de plus en plus de professions ont fait le pas vers la numérisation de l’enseignement, sans que cela implique l’achat d’un outil numérique pour les personnes en formation. Les enseignants des écoles professionnelles sont équipés. Deux grandes professions sont passées au BYOD : le commerce et le commerce de détail.

1.1.2 Faire évoluer la maturité gymnasiale et les autres formations du secondaire II

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	Révision de la maturité gymnasiale.	L'entrée en vigueur de la révision du règlement/ ordonnance de reconnaissance de la maturité gymnasiale de la CDIP/SEFRI (RRM/ORM) et du nouveau plan d'études cadre (PEC) est actuellement prévue au mois d'août 2023. Dans la foulée, le plan d'études cantonal, la grille horaire, le règlement des études gymnasiales et les conditions d'accès devront être adaptées afin de délivrer les premiers titres « nouvelle formule » vraisemblablement en 2030. La formation continue du corps enseignant devra tenir compte des nouveautés qui seront introduites.	Le projet Matu27 a été officiellement lancé le 8 novembre 2023 à l'occasion d'une journée de formation réunissant tous les enseignants et enseignantes des gymnases du canton. Les avis des conférences de branches ont aussi été recueillis dans la perspective de la consultation sur les plans d'études cadre de la CDIP. Les travaux se poursuivront dans 5 sous-projets. Il s'agit d'un processus de développement participatif.

1.1.3 Regrouper la formation du corps enseignant sous un même toit

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	Regroupement Institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université (Regroupement UNI-HEP).	Le regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université permettra de créer une entité de formation et de recherche complète avec un profil distinct et attractif dans le paysage universitaire suisse, favorisant les synergies entre les différentes unités de formation.	La loi modifiant la loi du 19 novembre 1997 sur l'Université et abrogeant la loi du 21 mai 2015 sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg a été acceptée par le Grand Conseil en juin 2023. Cette étape constitue un passage décisif pour la mise en œuvre du projet. La modification des statuts de l'Université permettant la création de la nouvelle faculté et régissant le transfert du personnel académique de la HEP à l'Université a été adoptée par le Sénat de l'Université en décembre 2023 et sera adoptée par le Conseil d'Etat en janvier 2024. L'ouverture de la nouvelle faculté est prévue pour août 2025.

1.1.4 Faciliter l'employabilité des adultes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF	Organisation et gratuité des cours adaptés pour adultes.	Si les effectifs sont suffisants, mise en place de cours adaptés aux adultes (pédagogie, jours et heures de cours).	La validation des acquis et de l'expérience est mise en place pour certains métiers (santé-social, logistique). Des cours du soir sont organisés pour la culture générale et destinés à des personnes se formant selon l'art. 32 LFP.
DFAC	Information et conseil aux adultes.	Plusieurs prestations d'information et de conseil d'orientation professionnelle aux adultes sont actualisées ou mises en place.	Le Centre de carrières s'est installé dans des locaux transitoires à la route des Arsenaux 41 en novembre 2023, réunissant ainsi ses différents sites sous un même toit. Il s'est doté d'un nouveau logo pour augmenter la visibilité de ses prestations. Le

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
			déménagement dans des espaces définitifs doit encore être mis au budget.

1.2 Développement des pôles d'innovation

1.2.1 Mettre en place un écosystème favorable et attractif et la politique foncière active

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF/ DIME	<ul style="list-style-type: none"> a) Positionnement de leader dans la bioéconomie et l'industrie 4.0 par le développement des interfaces à haute valeur ajoutée. b) Attirer des talents en mettant en place une stratégie valorisant le potentiel entrepreneurial de la jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Développement de stratégies propres y compris programmes phares (bâtiment, bio-tech et l'industrie 4.0). b) Mettre en place des structures propres à cultiver l'innovation. c) Les acteurs et actrices de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables. Les entreprises adoptant des pratiques de gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Réflexion en cours sur la gouvernance et configuration du BIC et du CCRB. Extension du campus EPFL. Planification des assises de la Bioéconomie pour 2024. Lancement d'une étude sur les impacts économiques des sciences de la vie à Fribourg. b) Maisons de l'innovation : Réflexions en cours dans le cadre du projet de loi sur l'innovation. c) Intégration du volet durabilité dans le Programme de mise en œuvre (PMO, 2024-2027) de la Nouvelle Politique régionale (NPR). <p>En 2023, la collaboration avec Fri-Up a abouti au développement d'un outil évaluant la durabilité des start-ups, qui sera testé en 2024.</p>

1.2.2 Concrétiser la stratégie agroalimentaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF/ DIAF	Etablir le Cluster food & nutrition (CFN).	Le CFN coordonne et s'assure de l'implémentation réussie des activités prévues et proposées dans le cadre de la stratégie agroalimentaire et principalement de développement des trois programmes phares thématiques. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche favorisant le rayonnement du canton, la création de valeur ajoutée, la durabilité et privilégiant l'économie circulaire.	Mise en œuvre de trois projets systémiques courant 2023 dans le cadre des programmes phares et lancement de trois nouveaux projets systémiques à fin 2023. Allocation de cinq chèques à l'innovation. 1 150 000 francs alloués. Développement d'une nouvelle identité visuelle sous le nom de Fribourg Agri & Food.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIAF	Développement de la section agro-alimentaire de Grangeneuve.	a) Développement d'une halle de technologies. b) Création du centre de compétences lait cru et construction de la nouvelle fromagerie.	a) Nombre de mandats à la hausse, notamment émanant d'entreprises privées (environ 15 projets en 2023). b) Grangeneuve a organisé pour la 1ère fois un congrès européen avec la participation de 200 personnes issues de 15 pays sur la thématique des produits à base de lait cru. Des portes ouvertes ont également attiré plus de 8000 personnes. Le centre de compétences se développe avec 3 projets en 2023 et la volonté d'intégrer le futur centre de compétences de l'UniFr. Synergies également avec le volet « valorisation de la biomasse » de la stratégie agro-alimentaire.

1.2.3 Adapter les infrastructures pour la Faculté des sciences et de médecine et la Faculté de droit et positionner l'Institut Adolphe Merkle (AMI)

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	Le canton de Fribourg poursuit sa politique de positionnement dans le paysage suisse des Hautes Ecoles.	Un rattrapage est nécessaire dans le domaine des constructions universitaires. Les projets suivants sont prévus durant la présente législature : <ul style="list-style-type: none"> > Construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté des sciences et de médecine ; > Construction du bâtiment de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri ; > Assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'université. Par ailleurs, il est prévu de créer une 5 ^e chaire à l'AMI afin d'associer le savoir-faire existant à de nouvelles compétences dans le secteur de la technologie alimentaire.	La construction d'un nouveau bâtiment pour la FacSciMed a été mise en attente de l'avancement de l'assainissement du bâtiment de chimie (PER10). Les phases d'études pour le bâtiment de la Faculté de droit sont en cours (phase 31 terminée, phase 32 en cours). Assainissement PER10 : le projet a pris du retard, le concours d'architecture (SIA144) a permis de désigner un lauréat. Les attributions selon SIA142 sont en cours. Le montant nécessaire à la création de la nouvelle chaire en Sciences des aliments a été intégré au budget de l'AMI. Le poste de Full Professor of Food Science and Technology a été mis au concours.

1.2.4 Développer le Campus Grangeneuve

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME	La Confédération renouvelle ses infrastructures pour devenir le centre de recherches agricoles nationales.	Partie Confédération : <ul style="list-style-type: none"> a) bâtiment labo (124 millions) ; b) bâtiment restaurant / conférence ; c) exploitation agricole. 	a) Fin du gros œuvre en 23. Bâtiment mis hors eau et hors air en fin 2023 également. b) Compétence OFCL ; travaux de construction en cours, après démolition. c) La Grange neuve : prestations d'avant-projet en cours phase SIA 31.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIAF	Grangeneuve renouvelle ses infrastructures et développe les synergies avec Agroscope pour arriver à créer un véritable Campus et pour répondre à l'ambition du canton de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire.	Projets réalisés : a) nouvelle ferme et projet de biogaz. Projets en cours : b) rénovation de la Grange Neuve ; c) cultures fromagères. Projet en stand-by : d) halle de technologie alimentaire. Projets prévus : e) réalisation de la route de liaison entre Grangeneuve et Agroscope d'ici 2024. f) gestion des flux d'eau, de chaleur et de l'énergie entre Grangeneuve et Agroscope ; g) analyse des synergies entre les exploitations agricoles ; h) regroupement des services DIAF sur le site de Grangeneuve.	a) Ferme en fonction depuis juin 2021, biogaz dès mars 2023. b) Choix des mandataires effectué en avril 2023. c) La SA sera maître d'ouvrage, le terrain restera propriété de l'Etat qui accordera un droit de superficie. d) Projet en standby. e) Construction d'ici mi-2025. Mise enquête 09.2023. f) Mandat à la Hochschule Luzern Technik & Architektur. g) Coordination des essais pratiques réalisés par exemple à Saint-Aubin (chevaux) ou à Sorens (vaches laitières). h) En attente du départ de l'ESSG.

1.2.5 Promouvoir une agriculture innovante

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIAF	Soutien financier pour pérenniser et développer les infrastructures.	a) Soutien aux projets agricoles (Hoch- und Tiefbau) avec une priorité pour les projets d'irrigation. b) Adduction d'eau sur les alpages. c) Aide aux projets de fromageries aussi dans les défis liés à l'aménagement du territoire.	a) Stratégie cantonale irrigation en cours d'élaboration. Tous les projets importants avancent et sont coordonnées entre les cantons et la Confédération. b) Analyse effectuée par l'union des paysans fribourgeois (UPF) sur mandat. Réalisation de nouvelles infrastructures en 2024 selon les possibilités financières (budget 2024). c) Difficultés liées à l'aménagement du territoire pour un nombre important de projets. Décision de maintenir un taux de subventionnement de moitié pour les projets avec du lait provenant de la zone de colline et de montagne.
DIAF	Assurer la sécurité alimentaire, le bien-être et la santé des animaux de rente dans un esprit durable. Informer, lutter contre et surveiller les propagations d'épizooties SAAV-SANIMA.	a) assurer la qualité des analyses par un parc analytique performant et reconnu, régulièrement renouvelé et entretenu, en particulier dans l'analyse des épizooties ; b) disposer d'un local de stockage centralisé du matériel d'intervention sur un seul site (actuellement 7 sites) permettant une meilleure disponibilité et opérationnalité de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie en partenariat SAAV, SANIMA, PCi (DSJS), SFN ; c) finaliser le remplacement et la construction du centre de collecte de sous-produits animaux à Kerzers et trouver un nouvel emplacement à Romont.	a) Le renouvellement du parc et de la capacité analytiques du SAAV pour la biologie sont devisés à 0.3 - 0.5 MCHF/an pour l'appareillages de moins de 250 KCHF. b) Une solution a été finalisée et un local conjoint SANIMA et SAAV, à proximité direct des partenaires SP et PCi, a été acté le 01.08.2023. Matériel à 90 % opérationnel depuis le 01.09.2023 pour EICE. c) Permis de construire délivré à Kerzers ; aspects équipements à solutionner. Recherche de solutions à Romont toujours en cours.

1.3 Tourisme, culture et patrimoine

1.3.1 Promouvoir un tourisme durable, connecté à la culture et au patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF	Nouvelle stratégie du tourisme fribourgeois avec la mise en valeur d'un tourisme durable et du patrimoine, y compris les produits du terroir.	Après validation de la LT fin 2021, l'UFT travaille sur une nouvelle stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2023-2030. Plusieurs mesures ont été lancées à fin 2021 lors d'une rencontre PROtourism sur la durabilité et des actions sont mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.	Adaptée à l'évolution socio-économique, la stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2023-2030 sera présentée au Conseil d'Etat pour acceptation en début d'année 2024. L'UFT a obtenu en octobre 2023 le niveau 2 du programme Swisstainable et a pour objectif d'atteindre le label dédié aux destinations Swisstainable Destination. A ce jour, 38 entreprises touristiques fribourgeoises participent au programme et 19 sont en cours d'inscription. Dans le but d'atteindre les objectifs fixés, l'UFT soutiendra ses partenaires prenant part à Swisstainable.

1.3.2 Encourager la culture et en faciliter l'accès

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	Encourager la culture et en faciliter l'accès.	L'encouragement à la culture se décline en plusieurs projets et notamment par la révision de la LAC/RAC, le lancement des projets d'impulsion innovation-économie-culture-social, le renforcement de l'aide sélective à la création dans plusieurs domaines artistiques ainsi que le soutien au réseau cantonal de bibliothèques de lecture publique et scolaires (Vision 2025) et la consolidation des liens entre le COF et l'école fribourgeoise.	La révision de la loi sur les affaires culturelles (LAC) s'est appuyée sur une démarche participative. Le Conseil d'Etat a validé les orientations stratégiques en décembre 2023. Ce document servira de base à la révision de la LAC. La DFAC a adapté plusieurs dispositifs d'encouragement de la culture, en particulier une rémunération plus équitable des acteurs culturels et une meilleure prévoyance sociale. Les dispositifs d'aide à la création ont été révisés, et des bourses de résidences de recherche artistique ont été mis en place. Deux appels ont encouragé des projets culturels collaboratifs : le premier entre professionnel-le-s, bénévoles et amateur-e-s de la culture ; le deuxième entre la culture et le tourisme. La DFAC a soutenu des projets d'envergure cantonale pour les milieux culturels tels que BURO (accompagnement et conseils) et In Situ (agenda et index en ligne). Culture & Ecole a créé un nouveau site internet pour simplifier la participation aux activités culturelles scolaires. La formule du

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
			festival a pris la forme d'un mois de culture dans les écoles en novembre.

1.3.3 Valoriser le patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	ISOS & BAUKULTUR et PATRIMOINE RELIGIEUX.	Révision du recensement des sites d'importance nationale (ISOS), régionale et locale. Développement d'une stratégie de culture du bâti/Baukultur au niveau cantonal. Anticiper et orienter l'avenir du patrimoine religieux en collaboration avec les milieux concernés. Etablir un recensement du patrimoine religieux et mise en valeur de ce patrimoine majeur de notre canton.	Le service des biens culturels a poursuivi son travail de conception de la révision des sites d'importance nationale ISOS et des sites d'importance régionales et locales en intégrant la notion plus large de la culture du bâti. 55 sites sont concernés. Le service des biens culturels a organisé en mars 2023 un colloque sur le thème de l'avenir du patrimoine religieux à l'attention des propriétaires de ce type de patrimoine dans le canton de Fribourg. Un groupe de réflexion a été constitué.

1.3.4 Investir dans les infrastructures : BCU, MHNF, SIC

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME/ DFAC	Extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) Délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHNF) dans le quartier des Arsenaux. Construction du futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Givisiez.	Pour offrir à la population une bibliothèque moderne avec un espace de formation et de lecture publique, l'accès aux fonds patrimoniaux ainsi que diverses prestations culturelles. Pour améliorer sensiblement l'accueil du public au MHNF, la valorisation des collections, tout en permettant au musée de se développer en adéquation avec l'évolution culturelle, sociale et environnementale. Pour améliorer sensiblement la gestion et la qualité du stockage des biens patrimoniaux des institutions culturelles de l'Etat.	Les travaux de construction de la BCU se poursuivent selon la planification. La population fribourgeoise a accepté en juin 2023 le crédit permettant la construction du nouveau MHN dans l'ancien dépôt de l'Arsenal avec une nouvelle exposition permanente. Le projet de centre de stockage interinstitutionnel (SIC) de Givisiez a été mis à l'enquête publique en octobre 2023.

1.3.5 Digitaliser les fonds culturels

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
CHA	Projet DIGIFONDS.	Un projet commun à toutes les entités culturelles de l'Etat va permettre de manière concertée, sous l'égide des Archives de l'Etat, la mise à disposition en format digital de nombreux documents tels que photos, négatifs, diapositives, plans, rapports et archives sous toutes formes.	Lancé au début de l'année 2023, le projet est dans une phase préparatoire, dans laquelle deux groupes de travail ont été créés afin d'établir des standards en matière de numérisation et d'étudier les différentes solutions informatiques à disposition. Il devra en résulter un cahier des charges technique qui devrait comprendre un outil de visualisation ainsi qu'un outil de catalogage indispensable aux services et institutions. A noter

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
			que les moyens financiers nécessaires à la solution informatique ne seront pas disponibles durant la présente législature.

2.2 Axe stratégique : cohésion sociale

2.1 Structures sanitaires et santé

2.1.1 Soutenir le développement des infrastructures sanitaires

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS	Places en EMS et institutions spécialisées.	Adapter le nombre de places en EMS et en institutions aux besoins identifiés dans la planification.	Le cadre financier de l'Etat permet de répondre aux objectifs de la planification. Toutefois, la responsabilité de la mise à disposition des lits incombe aux associations de communes. A fin 2023, le déficit de lits d'EMS dans le canton de Fribourg reste important provoquant des attentes longues dans des lits à l'hôpital. Cette situation n'est pas souhaitable pour les personnes et est coûteuse pour les structures hospitalières. La recherche de solutions se fait notamment par l'intermédiaire de séances régulières avec les partenaires (association de communes (réseau de santé) et hôpitaux).
DSAS	Situation financière critique de l'HFR. Assurer l'excellence opérationnelle, la qualité et la pérennité de l'établissement, dont notamment un meilleur équilibre financier.	Programme de soutien à l'HFR, notamment par une analyse et un programme de mise en œuvre d'excellence opérationnelle en 3 phases, la mise à disposition de liquidités et un programme d'assainissement.	1. Suivi de la 2 ^e phase du mandat confié pour la mise en œuvre du rapport d'excellence opérationnelle. Analyse des programmes existants, définition d'un objectif chiffré mesures concrètes à prendre à court et à moyen terme dans l'optique de garantir la pérennité de l'établissement, le financement des futurs investissements, dont la construction d'un nouvel hôpital et la mise en œuvre de sa stratégie. Préparation de la 3 ^e phase (mesures à mettre en place pour atteindre l'objectif d'excellence opérationnelle fixé d'ici 2025). 2. Décret portant sur l'octroi d'un cautionnement et d'un prêt.
DSAS	Nouvelle stratégie Linéa 2025 et reprise des biens par l'HIB.	Stratégie Linéa 2025 +, comprenant un regroupement des activités stationnaires sur le site de Payerne et un centre ambulatoire fort sur le site d'Estavayer. Reprise des biens vaudois et fribourgeois par l'HIB.	La situation financière du HIB est satisfaisante. Le Conseil d'Etat a été informé de la stratégie Linéa 2025+. Les investissements prévus, notamment pour le nouveau bâtiment à Payerne et la rénovation du site d'Estavayer-le-Lac, sont estimés à 104 millions. Le Conseil d'établissement du HIB devra encore saisir la DSAS pour présenter la demande de soutien financier.

2.1.2 Promouvoir la santé physique et mentale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS	Concrétisation de la Stratégie promotion et prévention de la santé selon les priorités définies par le canton.	Programme Alimentation, activité physique et santé mentale. Programme de prévention du tabagisme. Plan cantonal action Alcool.	Lancement du nouveau concept DSAS-DFAC de santé à l'école 2023-2027. Poursuite des programmes alimentation, activité physique, santé mentale, alcool, tabac et produits nicotiques. Santé mentale : avec la campagne Santépsy, mise en place de 8 formations pour les 0-4 ans - formation pour toutes les structures d'accueil francophones du canton. Organisation de rencontres sur la problématique de l'égalité des chances en matière de santé et environnement. Actions de sensibilisation avec l'OCN et REPER en lien avec la problématique de l'alcool au volant – produits nicotiques.
DSJS	Liens avec le programme ci-dessus.	Développement et soutiens au sport scolaire facultatif et au mouvement pour tous.	De plus amples offres de sport scolaire facultatif sont apparues dans le canton, avec l'entrée de nouvelles communes dans le programme. Nous observons une croissance constante du nombre d'enfants et de jeunes qui participent aux activités du sport scolaire facultatif. Parallèlement, d'autres projets tels que le pumptrack mobile et l'application « FriActiv » ont contribué à diversifier les activités sportives et de loisirs accessibles à l'ensemble de la population. Le SSpO continue d'explorer et de travailler sur de nouveaux projets en développement.

2.1.3 Implémenter les conditions-cadre pour les personnes âgées et les personnes fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS		Développement de projets spécifiques.	Plan de mesures 2024-2028 Senior+ pour mise en consultation début 2024, soutien à des projets intergénérationnels et développement du mandat Qualidomum. Collaboration avec les communes, les associations de communes (réseaux de santé) et les associations mandatées, en vue de répondre aux besoins des personnes fragilisées (prestations de relèvements, d'aide et de soutien à domicile). Création, en 2023, du poste de déléguée aux questions du handicap (poste à 50 %). Création d'un mandat de prestation à l'association proche-aidant Fribourg pour l'information et le conseil.

2.1.4 Aider les victimes de violence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS	Antenne de médecine des violences.	Mise en place, en collaboration avec l'HFR et le CHUV d'une antenne fribourgeoise de l'unité de médecine des violences (UMV).	Un rapport de faisabilité a été établi pour la mise en place à Fribourg d'une antenne de l'UMV. Ce rapport sera transmis sous peu au Conseil d'Etat. Après une phase de préparation et formation en 2024, l'antenne UMV à l'HFR pourrait être opérationnelle en 2025.
DSJS	Lutte contre la violence domestique.	<ul style="list-style-type: none"> a) unité de gestion des menaces (UGM) ; b) mineurs ; c) mœurs et maltraitance ; d) prévention. 	<p>En 2023, 532 violences domestiques ont été annoncées contre 587 en 2022. A 266 reprises les faits se sont déroulés en présence d'enfants (268 en 2022). On recense 67 situations dans lesquelles les enfants étaient des victimes (60 en 2022).</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 1 EPT (80 %) a été intégré à l'UGM au 1^{er} janvier 2023 afin d'assurer le suivi et la coordination avec les autorités pénales, civiles, EX-pression et la LAVI. Une plateforme d'échange d'informations (violences domestiques) est actuellement en phase test avec la justice de paix de la Gruyère. La thématique des violence domestiques représente le 30 % des cas traités par l'unité. b) La violence exercée au sein du couple a des conséquences sur les enfants vivant dans ces foyers qui sont ainsi sujets à reproduire ces comportements dans leurs relations futures. Lorsque la présence d'enfants est constatée durant une intervention, une copie du rapport est transmise à la justice de paix. Les cas de maltraitance intrafamiliaux sur les enfants sont eux pris en charge par les spécialistes de la BMM. c) Malgré les ressources allouées à la brigade mœurs et maltraitance, la situation est toujours tendue. d) L'exposition « Plus fort que la violence » organisée par le Bureau de l'Egalité Hommes-Femmes et de la Famille, sensibilise les visiteurs à la problématique des violences au sein des familles. Des policières et policiers ont animé cette exposition au profit d'une cinquantaine de classes d'élèves du secondaire II lors de l'exposition qui s'est déroulée à Fribourg durant les mois de mai et juin 2023.

2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport

2.2.1 Mettre en œuvre la stratégie nationale d'orientation

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC		Mettre en œuvre la stratégie nationale de l'orientation.	Mise en place de nouveaux moyens de communication pour les parents d'élèves. Définition de concepts précis pour chaque public. Mise en œuvre de prestations spécifiques pour plusieurs publics (S2 non établi). Augmentation substantielle du nombre d'élèves par conseillers en orientation (1EPT/765 élèves).

2.2.2 Aider les jeunes en difficulté à s'insérer

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF/ DFAC		Offrir le meilleur encadrement possible aux élèves en difficulté, assurer la détection précoce des situations à risque de rupture ; intensifier la collaboration entre les acteurs concernés.	Les situations à risque de rupture sont détectées via OMax dans les CO partenaires (uniquement 5 CO francophones), avec un renfort financier de l'AI (atteintes à la santé). En résultat du groupe de travail mentionné en 2022, la CJD a mis en œuvre une cellule de détection des atteintes à la santé (CédéAS) permettant de réunir les acteurs afin d'orienter les jeunes dans le dispositif adapté (assurance-chômage, AI) et a pu mettre en place un co-financement du Case Management par l'AI afin d'analyser ces situations. D'autres réflexions sont entamées en fin 2023 concernant les jeunes en rupture à la scolarité obligatoire (art. 99 RLS).

2.2.3 Renforcer l'accompagnement social en milieu scolaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires de 2022 à 2024.	Le Conseil d'Etat a approuvé le Concept du 12 janvier 2022 pour la mise en œuvre de l'article 19 du RLS. La DFAC disposera à terme de 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H, conformément au mandat du Grand Conseil adopté le 6 octobre 2021.	Au 1 ^{er} septembre 2023, ce sont 73 TSS (53 francophones + 20 alémaniques) qui sont actifs dans les écoles de la scolarité obligatoire du canton. 50 TSS (39 francophones + 11 alémaniques) ont été engagées depuis le 2022. Les derniers engagements sont prévus entre janvier 2024 et août 2025.

2.2.4 Accompagner les jeunes en difficulté et les familles fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS	Plan de soutien jeunesse.	Ensemble de 48 mesures soutenant les besoins apparus et exacerbés des jeunes et des enfants lors et à la suite de la crise sanitaire. Parmi ces mesures, 10 ont été définies comme « urgentes » et leur mise en œuvre est, de fait, impérative pour répondre au mandat. Le plan de soutien se déploie sur une période de 2 ans soit de 2022 à 2023.	La mise en œuvre des mesures urgentes se poursuit au sein des différents services responsables, internes comme externes.
DSJS	Lutte contre la violence chez les jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> a) CCPS, Conseil cantonal de prévention et de sécurité (Police cantonale, Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme) ; b) Observatoire ; c) Projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Constitution d'une cellule de coordination TUMULTUM dans le Grand-Fribourg, sous la conduite de la Préfecture la Sarine. Buts : entretenir le réseau partenarial afin de réagir rapidement face à une dégradation de la situation – partager les bonnes expériences en matière de prévention et de vivre ensemble – clarifier la notion d'échange d'informations entre partenaires. La 2^e édition du tournoi de foot « Zone 10 – Partenaires » s'est déroulée au Guintzet et a rencontré un vif succès avec la participation d'env. 80 jeunes. b) Finalisation des travaux de réflexion sur les perspectives opérationnelles d'un observatoire cantonal des bandes rivales. 1^{re} phase → fin 2023 = désignation d'un répondant BMI par district et secteur urbain. 2^e phase → fin 2024 = constitution d'une interface cantonale d'échange entre acteurs et partenaires, en lien avec la délinquance juvénile commise en groupe ou en bande. c) Le projet est terminé pour la police. L'implémentation dans les écoles est en cours, mais la police n'est pas impliquée dans cette phase.
DEEF	Aides à l'insertion socio-professionnelle locales et bas seuil.	Les semestres de motivation et les préformations ne permettent pas à tous les jeunes de trouver une solution de formation. Ce projet vise un financement des mesures bas seuil et locales afin de soutenir un deuxième train de mesures d'accompagnement.	La PFJ poursuit la mise en œuvre de ce projet avec une collaboration importante de la CJD. Une synthèse de la mise en œuvre de ce projet, de ses forces et de ses difficultés, a été rédigée dans le cadre du mandat 2023-GC-119. L'axe de l'orientation par la PFJ dans les mesures doit être renforcé.

2.2.5 Créer un centre de compétence sport et santé

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSJS	Centre sport et santé.	Son organisation doit faciliter les synergies dans la recherche d'efficience du domaine sportif par une approche pluridisciplinaire et transversale devant permettre de soutenir aussi bien les athlètes à la recherche de performances que la population soucieuse de développer une activité saine et régulière.	Le processus et les discussions avec la Ville de Fribourg continuent sur la faisabilité et l'organisation du projet.

2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion

2.3.1 Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS	PC Familles.	Introduction de prestations complémentaires pour les familles.	Le projet de loi PCFam a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil. La commission parlementaire désignée a entrepris l'examen du projet en décembre 2023. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue au 1er janvier 2025.

2.3.2 Renforcer le dispositif de l'aide sociale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS	Réforme LASoc.	Révision complète de la loi sur l'aide sociale.	Le projet de loi sur l'aide sociale a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil en novembre 2023. La commission parlementaire désignée a entrepris l'examen du projet en décembre 2023. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue au 1 ^{er} janvier 2025.
DSAS	Soutien aux personnes vulnérables.	Renforcement de la collaboration avec les associations de soutien aux personnes vulnérables, notamment la Banque alimentaire et Banc public.	Soutien financier à la Banque alimentaire et mise à disposition des locaux sur le site de l'ancienne caserne de la Poya à Fribourg pour ses infrastructures logistiques. Soutien financier à l'ouverture d'une seconde épicerie Caritas dans le canton à Bulle. Déploiement de la nouvelle stratégie d'inclusion numérique (mandat Sozialinfo.ch) - Partenariat établi avec Wir lernen weiter - Nouvelles MIS - Adaptations aux normes de l'aide sociale ont été apportées afin de permettre la prise en charge circonstanciée de matériel informatique.

2.3.3 Pérenniser l'observatoire du logement et de l'immobilier

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF	Observatoire du logement.	Pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier et extension des participations communales à ce dernier.	Les discussions en vue de la pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier se sont poursuivies en 2023, en particulier dans le cadre du comité de pilotage de l'association. Le processus de pérennisation s'accéléra durant le premier semestre de l'année 2024, avec la finalisation (et la livraison au Conseil d'Etat) du rapport ATPPrDM en janvier. Il s'agira de régler les questions entourant le financement et le cadre légal de l'observatoire.

2.3.4 Intégrer les élèves en situation de handicap et orienter les jeunes avec des besoins éducatifs spécifiques

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS	Mesures d'aide renforcée et pédagogie spécialisée dans structures extrafamiliales.		Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance au 1 ^{er} août 2023, Le Service de l'enfance et de la jeunesse, a reçu 3 demandes de soutien par l'art. 13 a LStE par des structures d'accueil extrascolaire prenant en charge des enfants bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée (MAR). Ces structures ont pu bénéficier du soutien financier. Des critères d'octroi ainsi qu'une décision d'octroi ont été édictés en la matière.
DFAC	Ecole à visée inclusive.	Répondre aux bases légales (loi sur la pédagogie spécialisée, LPS), suivant le principe que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives. Créer des conditions d'enseignement qui répondent aux besoins des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers avérés. Relever le défi de la prise en charge des élèves ayant un trouble du comportement.	Le nouveau modèle de calcul de la subvention cantonale aux SLPP permet de déterminer la part des charges reconnue par le canton dans le cadre de la subvention. Un suivi précis des dotations est en place et un relevé statistique offre la possibilité d'évaluer les besoins en prenant en compte suffisamment de ressources pour répondre aux besoins. Les référentiels pédago-thérapeutiques sont les outils officiels pour assurer la surveillance « métier » des professionnels. Ils ont fait l'objet d'une mise à jour prenant en compte les expériences depuis 2022, notamment depuis l'introduction dans chaque SLPP de postes de responsables.

2.3.5 Intervenir précocement auprès des jeunes atteints d'un trouble autistique

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSAS/ DFAC	Dépistage et intervention précoce intensive pour les jeunes enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme.	L'intervention précoce intensive (IPI) doit être définie pour permettre une prise en charge qui correspond aux réalités du canton de Fribourg. Les professionnel-le-s devant prendre en charge les jeunes enfants ayant un TSA devront être formés aux pratiques du modèle défini par le canton.	Un centre cantonal d'intervention précoce intensive (IPI) a été ouvert en août 2023 sous la responsabilité de la DFAC. Il a été reconnu par l'OFAS en novembre 2023. Cinq enfants peuvent être accueillis dans cette première phase. La préparation à leur future scolarisation fait partie de la prise en charge. Grâce au soutien de la LORO, par l'intermédiaire des mesures supplémentaires de la Commission LORO pour la période 2023-2028, un mandat de prestation de 50 000 francs a été attribué à l'association Autisme Fribourg pour les prestations de conseil, de coordination et d'accompagnement envers les personnes atteintes de troubles du spectre autistique.

2.3 Axe stratégique : transition environnementale

3.1 Plan climat et préservation des ressources

3.1.1 Mettre en œuvre le Plan climat

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME	Mise en œuvre du plan climat cantonal.	L'Etat met en œuvre progressivement et jusqu'à fin 2026 les 115 mesures du plan climat cantonal.	26 nouvelles mesures ont démarré en 2023, portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 75 depuis 2021. Trois mesures sont terminées.
DIAF	Plan d'actions pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques.	Le plan d'action du Service des forêts et de la nature (SFN) prévoit une gestion adaptative, afin de préserver à long terme les fonctions de la forêt, essentielles pour la faune, la flore et la population du canton de Fribourg.	Les sécheresses à répétition impactent durement les forêts. Le Plan d'action a été approuvé par le Conseil d'Etat en juin 2023. La mise en œuvre a débuté avec les premières interventions spécifiques en novembre 2023. L'intégration et le soutien des mesures dans les conventions-programmes est prévu dès 2025. Début des négociations commenceront en décembre 2024.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIAF	Agriculture résiliente.	<p>Pour favoriser une agriculture résiliente, les objectifs sont :</p> <p>a) Diminuer les gaz à effet de serre (CO2, Ammoniac et Méthane) ;</p> <p>b) Promouvoir et accompagner des projets-pilote (Agroforesterie, haies fourragères, etc.) ;</p> <p>c) Accompagner les exploitations et soutenir des projets spécifiques dans l'agriculture biologique.</p>	<p>a) b) c) : La mise en œuvre du volet agricole du plan climat se fait par le projet « pooling » qui réunit 10 mesures. La structure du projet a été mis en place en 2023.</p> <p>Des projets tests ont été réalisés sur de nombreuses thématiques, dont : haies fourragères, sol comme puit CO2, gaspillage alimentaire, bilan CO2 des exploitation bio...</p> <p>Un site web plan-climat-agriculture a été créé et un concours plan climat doté de 80 000 francs lancé.</p> <p>L'agriculture bio sera avant tout soutenu à travers les mesures du plan climat.</p>

3.1.2 Développer une stratégie pour la protection des sols

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME/ DIAF	Stratégie cantonale pour une utilisation durable du sol	<p>L'Etat développe une stratégie sol. Celle-ci fixe des objectifs à moyen terme et définit un catalogue de mesures, concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > cartographie des sols du canton ; > suivi de l'évolution de la qualité des sols (réseaux d'observation) ; > développement d'outils pour préserver la ressource sol lors de projets urbanistiques ou de constructions (chantiers) et pour améliorer la valorisation des matériaux terreux ; > formation et sensibilisation des milieux professionnels (agriculture, construction, etc.). 	<p>La stratégie cantonale pour la protection des sols a été finalisée et publiée le 27 octobre 2023.</p> <p>La sensibilisation du milieu professionnel de la construction est renforcée via des contrôles de chantiers et de la formation. La protection des sols a été intégrée dans le programme de formation de la FFE.</p> <p>Chamblioux-Bertigny, indice de qualité des sols : un groupe d'accompagnement technique IQS a été créé et la DIME et le SEn participent à un living lab Aménagement du territoire et Sols initié par la HEIA-F (durée 2 ans).</p>
DIAF/ DIME	Maintenir la base de production en tenant compte les diverses mesures d'extensification, assurer le quota cantonal de SDA et développer un processus pour compenser l'emprise SDA	<p>a) Un inventaire des surfaces agricoles qui sont consacrées aux différentes mesures écologiques doit être réalisé.</p> <p>b) Valider les 400 ha RPS (remaniements parcellaires simplifiés) pour arriver à la réserve nécessaire pour le Plan Directeur Cantonal.</p> <p>c) Une cartographie indicative des sols dégradés doit être établie pour remplir les exigences du plan sectoriel des SDA (Délai de 3 ans).</p> <p>d) Un modèle de bourse pour surfaces SDA doit être étudié.</p>	<p>a) Recensement des surfaces et des pertes potentielles liées aux différentes démarches nationales et cantonales établi.</p> <p>b) Une étude complémentaire sera faite avec le projet-pilote à Près-vers-Noréaz afin de valider la taxation faite pour les sols dégradés comme équivalente avec une cartographie.</p> <p>c) Une trentaine des 60 sites de sol dégradé ont été choisis pour l'établissement de la carte.</p> <p>d) Cette « bourse » sera organisée via la future carte des sols dégradés. Parallèlement, une proposition de procédé a été élaborée par la DIME pour la compensation de SDA.</p>

3.1.3 Appliquer les principes de l'urbanisme durable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME/ DEEF	<ul style="list-style-type: none"> a) Urbanisme durable dans les projets de l'Etat. b) Antenne quartiers durables. c) Stratégie immobilière de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Les principes présidant à un urbanisme durable sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'État de Fribourg ou pour lesquels l'État de Fribourg mène les réflexions. b) Création d'une « antenne quartiers durables » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, maîtres d'ouvrage et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables. c) Mise en œuvre de la nouvelle stratégie immobilière de l'État, qui intègre des aspects clés en matière de durabilité, notamment le respect du Standard Construction Durable Suisse (SNBS). 	<ul style="list-style-type: none"> a) Politique foncière active : l'ECPF intègre les trois piliers du développement durable dans ses projets, se traduisant en 2023 par des réflexions portant sur des infrastructures communes pour les entreprises ou encore le développement de la démarche participative sur le site AgriCo. Pour le site de la Poya, l'objectif est l'obtention du label SNBS Quartier (standard construction durable suisse). Chamblieux-Bertigny : lancement des mandats d'étude parallèles pour le concours d'urbanisme du PSA, intégrant des critères de durabilité. De plus, la couverture autoroutière suit le Standard Construction Durable Suisse et développement d'un indice de qualité des sols. b) L'Antenne Quartiers Durables continue de fonctionner sous forme pilote. Les réflexions pour la pérenniser ont progressé. c) Tous les projets de constructions et de rénovations importantes au SBat sont désormais planifiés sur la base des critères du SNBS.

3.1.4 Protéger les eaux

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME/ DIAF	Suivi de la mise en œuvre du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE).	<ul style="list-style-type: none"> a) Préservation de la ressource en eau et de sa qualité (eaux superficielles comme eaux souterraines, notamment celle pour eau potable). b) Mesures du plan d'action phytosanitaire cantonal en cours de mise en œuvre dès 2022 et accompagnement des décisions de la Confédération en lien avec l'iv. Pa. 19.475 dès 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Préservation de la qualité de la ressource : identifier les conflits en zones S et veiller à leur résolution, définir les besoins en eau potable, adapter le réseau de surveillance des eaux souterraines aux risques identifiés, désigner les causes de pollution des eaux superficielles et identifier les mesures requises, veiller à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des cours d'eau et des lacs découlant des déficits élevés identifiés, établir le plan sectoriel des infrastructures d'eau potable – PSIEau. b) Bilan au printemps 2024 (années 2022 et 2023), hausse de la participation des agriculteurs, sensibilisation difficile privés/communes et entreprises horticolas (volontaire), défi de réduction des fertilisants (N et P), efforts en cours pour clarifier les conséquences du suivi d'apport d'aliments concentrés (importation) dans le cadre du Digiflux.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
			Démarches depuis 22 : 3 projets Zu « pesticides », analyse qualité eaux souterraines par rapport aux pesticides, élaboration du PSIEau (intégration de la problématique des pesticides), exploitation extensive de l'espace réservé aux eaux (ERE) ; Groupe de travail zone agricole, visions locales avec exploitants agricoles, 3 stations pour suivi environnemental des projets pilotes, réalisation de 8 capsules vidéo de mesures alternatives pour les particuliers, 3 cours pour services communaux d'édilité pour l'entretien des espaces verts sans phyto.

3.1.5 Réaliser la stratégie de biodiversité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIAF	Stratégie cantonale biodiversité : approbation et mise en œuvre, en particulier l'infrastructure écologique.	La stratégie biodiversité définit la politique cantonale en matière de préservation et de favorisation de la biodiversité dans le canton. La mise en œuvre de l'infrastructure écologique (IE) est une des mesures de la Stratégie cantonale biodiversité mais qui, par son importance, nécessite une mention particulière.	La stratégie a été adoptée par le Conseil d'Etat en septembre et par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2023. La mise en œuvre a débuté dès début 2023, notamment avec la mise à jour de plans de gestion et la réalisation de travaux dans les biotopes, l'élaboration d'aides à l'exécution à l'intention des communes pour la gestion des boisements hors forêt, les plantations en milieu bâti, la gestion des talus routiers et ferroviaires et le lancement du projet de mise en œuvre d'une infrastructure écologique.

3.1.6 Définir une feuille de route pour l'économie circulaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF/ DIME	Feuille de route économie circulaire.	<ul style="list-style-type: none"> a) Une feuille de route en faveur de l'économie circulaire est élaborée, avec des mesures pour la création de conditions-cadres favorables à la mise en place d'une économie circulaire, générant des gains de productivité. b) Des mesures en faveur de l'économie circulaire sont prises en considération dans le cadre des travaux de révision du plan de gestion des déchets et de la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD ; RSF 810.2). 	a) La feuille de route entre en phase d'exécution. Cf. site web : Feuille de route Economie Circulaire du Canton de Fribourg Etat de Fribourg . Dans le cadre de la présidence suisse de la Stratégie macro-régionale de EUSALP, le canton de Fribourg, la CdC et la Confédération, ont organisé à Fribourg une conférence de deux jours sur l'économie circulaire. Conclue avec l'adoption de la « Déclaration de Fribourg 2023 », visant à sensibiliser les pays et les régions membres de l'EUSALP à l'importance de la préservation des matières premières, et à encourager la création de plateformes d'échange et de projets communs.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
			b) La feuille de route, adoptée en mars, prévoit notamment 7 mesures qui concernent le plan cantonal de gestion des déchets (PGD). Elles sont prises en considération dans les travaux en cours de révision du PGD et de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD).

3.2 Transition énergétique

3.2.1 Encourager la rénovation des bâtiments

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF	Pérennisation du centre de compétences en matière de rénovation des bâtiments et du programme bâtiment.	<p>a) Le centre de compétences a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments tout en augmentant la qualité et la durabilité des pratiques. Il doit s'imposer comme interlocuteur de référence pour les propriétaires et pour les professionnels œuvrant dans le domaine.</p> <p>b) Aides financières destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.</p>	<p>a) Le CCRB est opérationnel depuis 2022 sous la forme d'une association indépendante soutenue financièrement par l'Etat, au moins pour 2023 et pour 2024 sur la base d'un business plan établi.</p> <p>b) Le Programme Bâtiments connaît toujours autant de succès puisque le nombre de dossiers déposés en 2023 est pratiquement similaire à celui de 2022 (env. 2200 demandes), et ce malgré l'abandon des deux mesures destinées aux nouvelles constructions.</p>
DIME	Assainissement progressif du parc immobilier de l'Etat.	Procéder à l'assainissement dans le cadre des travaux de rénovation et d'adaptation aux nouvelles normes pour conserver la valeur immobilière patrimoniale des bâtiments de l'Etat et d'autre part pratiquer une politique de gestion conforme au développement durable et aux normes actuelles en vigueur.	<p>a) Evaluation financière des projets du crédit cadre.</p> <p>b) Elaboration de la gouvernance du crédit cadre.</p> <p>c) Consolidation du rapport technique avec annexes et ;</p> <p>d) Préparation du message (85 % fin 2023).</p>

3.2.2 Produire de l'énergie renouvelable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF	<p>a) photovoltaïque stratégie, information et sensibilisation.</p> <p>b) Formation et formation continue (Energie-FR).</p>	<p>a) Production d'électricité photovoltaïque. Soirées d'informations sur le photovoltaïque à l'intention de la population fribourgeoise et des professionnels en collaboration avec les communes fribourgeoises.</p> <p>b) Formation dans le domaine de l'énergie : Energie-FR est le programme cantonal de formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.</p>	<p>a) Le Conseil d'Etat a adopté en août 2023 la stratégie solaire photovoltaïque du canton. Il y a priorisé notamment les secteurs où cette technologie doit être développée et précise les mesures qu'il entend mettre en œuvre. Les soirées d'informations à l'intention de la population ont débuté avec succès dans les communes fribourgeoises.</p>

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
			b) Le groupe de travail ayant comme tâche d'analyser la possibilité de renforcer la formation pour amener sur le marché des spécialistes dans le domaine de la transition énergétique a été formé et œuvre à son mandat. Des résultats sont attendus pour 2024.

3.3 Mobilité durable

3.3.1 Augmenter l'offre en transports publics

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME	Développement de l'offre des TP.	Il s'agit de continuer le développement du RER Fribourg Freiburg et de l'offre de bus y compris pour les loisirs mais aussi d'élaborer une stratégie ferroviaire 2050 et de concrétiser la stratégie bus.	<ul style="list-style-type: none"> > RE jusqu'à Broc-Fabrique. > Cadence 30' aux heures de pointe entre Bulle et Montbovon. > Ligne de trafic local à Estavayer (1^{re} ligne co-financée par l'Etat hors agglomération). > Amélioration des Liaisons entre la Veveyse et la Riviera (par exemple cadence 30 minutes entre Châtel-St-Denis et Vevey) > Travaux de planification de l'horaire 2025 (suite à la refonte de l'horaire TGL des CFF). > Planification de ligne du trafic local dans les centres régionaux. > Etude en vue de stratégie ferroviaire cantonale 2050 en cours.
DIME	Mise en place d'un système de transport haute capacité.	Les TPF approfondissent, sur mandat de la DIME, l'étude d'opportunité de 2021 qui recommandait l'approfondissement des variantes tram et BHNS (bus à haut niveau de service).	La DIME souhaite mandater les TPF comme maître d'ouvrage de l'étude approfondissant les variantes avec les technologies tram et BHNS de l'étude d'opportunité de 2021. Elle a planifié avec les TPF les différentes phases de cette étude préliminaire qui se déroulera de 2024 à 2026. Une convention est en cours de conclusion (début 2024) par la DIME et les TPF.

3.3.2 Développer le réseau cyclable et promouvoir le vélo

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME	Réalisation des aménagements cyclables.	Le développement du réseau cyclable se fait par le biais de projets spécifiques au vélo ou par les projets d'aménagement routier ou encore lors des travaux d'entretien constructif.	Les chantiers démarrés/terminés en 2023 et ceux à venir en 2024 représentent environ 5 km de réseau cyclable.

3.3.3 Créer et améliorer les plateformes multimodales

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME	Parcs-relais : tarifications, planification et financement.	Mandat, pour définir et uniformiser les tarifications des parcs-relais sur la base de leur localisation. Une seconde phase définira la localisation des parc-relais d'importance cantonale et révisera le plan sectoriel des parcs-relais.	Etude pour identifier les parcs-relais d'importance cantonale (phase 2 basée sur le plan sectoriel des parcs-relais de 2018) terminée ; la suite est encore à définir.
DIME	Etude en vue de l'électromobilité.	Dans le cadre du Plan climat, une étude sur l'électromobilité est réalisée afin de dresser un état des lieux et de définir des mesures pour encourager l'électromobilité. Elle servira éventuellement à établir une stratégie, un plan sectoriel ou un concept.	L'étude sur l'électromobilité été réalisée par étapes présentées au groupe de suivi. Elle a abouti en juin 2023. Elle comprend notamment des mesures pour la promotion de l'électromobilité ; leurs coûts ont été estimés et elles ont été priorisées en 4 catégories. Un cahier des charges a été établi fin 2023 afin de lancer un nouveau mandat pour réaliser d'ici au printemps 2024 un projet de feuille de route ou de plan d'action reprenant certaines mesures énumérées dans l'étude.

3.3.4 Mettre en place la stratégie de mobilité du personnel de l'Etat

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME	Développement d'un plan de mobilité cadre pour l'Etat.	Mise en place d'une stratégie de mobilité incluant l'organisation des postes de travail, la gestion des places de stationnement de l'Etat et les déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices.	Analyse de la situation.

3.3.5 Récolter et valoriser les données sur la mobilité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIME	Collecte et analyse de données de mobilité.	Il s'agit de: <ul style="list-style-type: none"> > développer un modèle de trafic sur l'ensemble du territoire cantonal ; > optimiser les comptages de trafic (développement du réseau de postes de comptage routiers existant et nouveaux postes de comptages MD ; 	Comptages routiers : des caméras ont été posées ; elles permettent de disposer de données de trafic en temps réel. De nouveaux tableaux de bord ont été créés (https://smofr.ch/) ; ils concernent par exemple les flux de pendulaires, les

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
		> ajouter de nouvelles géodonnées sur le thème « Mobilité » sur le portail cartographique.	accidents, les abonnements TP, la fréquentation des TP, les données de trafic jour par jour, etc. Les géodonnées sur le thème « Mobilité » disponibles sur le portail cartographique du canton sont mises à jour en continu.

2.4 Axe facilitateur : gouvernance

4. Gouvernance régionale et bilinguisme

4.1.1 Moderniser l'organisation des collectivités publiques locales et régionales

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DI AF	Gouvernance des régions.	Réforme de la gouvernance des régions – Contribution à la révision générale du chapitre de la LCo relatif aux collaborations intercommunales.	Le rapport suite aux sept soirées publiques d'information des districts a été transmis au groupe de travail chargé du chapitre « Collaborations intercommunales » de la révision totale de la loi sur les communes. Plusieurs propositions d'adaptations ou de compléments ont été formulées et seront intégrées dans l'avant-projet de loi.
DI AF	Droits politiques.	Révision de la loi sur les droits politiques (LEDP).	La révision de la LEDP a été approuvée par le Grand Conseil en mars 2023. Elle portait notamment sur l'information du Conseil aux fribourgeois et fribourgeoises lors des campagnes cantonales. Le volet concernant les élections selon le système majoritaire a toutefois été reporté sur proposition de la commission parlementaire et avec le soutien du Conseil d'Etat. Il fera l'objet d'un nouveau projet de loi, probablement en 2024.

4.1.2 Réviser la législation sur les communes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DI AF	Révision de la loi sur les communes.	Révision générale de la loi sur les communes.	Un premier jet d'avant-projet a été rédigé durant l'été 2023 sur la base des travaux des groupes de travail, du Comité de projet et du Comité de pilotage. Il a ensuite fait l'objet de nouvelles analyses. Un nouveau projet, modifié et complété, a été rédigé et transmis aux groupes de travail à la fin de l'année. Un avant-projet de loi devrait être mis en consultation fin 2024.

4.1.3 Optimiser les infrastructures liées au chômage

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DEEF	Modernisation des structures d'accueil des demandeurs d'emploi.	Le projet consiste en une revue complète des fondamentaux liés à une gestion efficiente du chômage, tant sur le plan des infrastructures que sur le plan des prestations en conformité avec la LACI (L-assurance chômage et indemnité en cas d'insolvabilité).	Le Conseil d'Etat a pris acte de la solution retenue par le SPE quant au déploiement futur des ORP dans le canton. En tenant compte notamment de la stratégie SPE 2030 de la Confédération et des nouvelles habitudes des demandeurs d'emploi (DE) en matière de consommation des prestations LACI, le SPE a choisi de concentrer les 3 ORP du canton sur 3 sites plutôt que sur 7 sites comme actuellement.

4.1.4 Mettre en place un modèle de conduite de crise intégratif

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSJS/ DSAS	Gouvernance et conduite des fonctions liées à la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> a) Révision totale de la loi sur la protection de la population (LProtPop). b) Mise en œuvre du centre d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeois (CECAF). c) Concrétisation de la décision d'accroissement des effectifs de la police (MOMENTUM) dans la création de fonctions de sous-officiers de quart et finalisation des conventions de collaboration inter partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> a) La consultation s'est déroulée du 5 avril au 5 juillet 2023, avec des retours conséquents, en particulier des communes. La synthèse de consultation est en cours. b) Adaptation des dispositions légales pour donner suite à la motion acceptée par le Grand Conseil demandant le regroupement des numéros d'urgence en un même lieu. Elaboration de premières réflexions veillant à instaurer un mécanisme de pilotage et de coordination multidisciplinaire. c) La mise en œuvre du projet MOMENTUM s'est poursuivie en 2023 avec le renforcement de certains effectifs, notamment dans le domaine des missions de base ainsi que dans des domaines spécialisés tels que ceux traités par la BMI, le Cyber, l'UGM ou la formation. Le CEA constitue aujourd'hui une Unité avec à sa tête, un officier. Ce changement s'inscrit dans une nécessité de renforcer la coordination entre partenaires et d'anticiper les nombreux défis liés à la création future du CECAF. MOMENTUM a permis également de transformer certains postes en postes de cadres ou de spécialistes. En parallèle, 2023 a vu la création d'une nouvelle ordonnance sur les agents auxiliaires qui permet de valoriser certaines fonctions occupées par du personnel civil, car leurs fonctions ont évolué vers des tâches d'appui aux opérations de police.

4.1.5 Mettre sur pied une législation sur les langues officielles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DIAF	Loi sur les langues.	Projet de loi sur les langues [titre provisoire].	Un premier avant-projet de loi a été rédigé dans les grandes lignes. Il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil d'Etat début 2024 afin de confirmer les principales options retenues (champ d'application...).

4.1.6 Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFAC	Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire.	a) Intensification des activités d'échanges dans la langue partenaire au cycle 3. b) Enseignement par immersion dans la langue partenaire au cycle 1 & 2 ainsi qu'au cycle 3. Encouragement des filières bilingues – Analyse. c) Encouragement et soutien à la conduite de séquences d'enseignement dans la langue partenaire au sein des institutions de formation.	Les instructions pour l'encouragement à l'apprentissage de la langue partenaire ont été mises à jour et présentées à toutes les directions d'école en janvier 2023. Dans le cadre de la 1 ^{re} Semaine nationale de l'échange organisée par movetia, le CO de Péroles a formalisé un partenariat avec le CO de Sarnen et le CO de Jolimont avec le CO de Hausen am Albis. Les enseignants et enseignantes ont désormais la possibilité d'aller observer une ou plusieurs leçons dans une école de l'autre partie linguistique du canton. Le projet pilote de deux classes bilingues 1H/2H à l'école de la Vignettaz à Fribourg en est à sa troisième année.

2.5 Axe facilitateur : digitalisation

5. Guichet virtuel, digitalisation et sécurité numérique

5.1.1 Etablir le guichet virtuel

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
CHA/ Toutes les Directions	Poursuivre la mise en ligne des prestations de l'Etat.	Le guichet virtuel est la pointe de l'iceberg d'un vaste programme de digitalisation des prestations et du fonctionnement de l'Etat. Initié de manière stratégique lors de la précédente législature, ce programme va se poursuivre bien au-delà de la législature actuelle.	A ce jour on dénombre plus de 99 100 utilisateurs, 35 prestations en production selon la définition eCH, 11 services de base, y compris l'Onboarding des 126 communes du canton ainsi que la norme eCH-0258 eINT actuellement en consultation nationale. La révision majeure de l'ordonnance sur le guichet virtuel a été menée à terme avec une entrée en vigueur au 1 ^{er} décembre 2023. Fin 2023, les prestations du SAGri et du SSPo ont été mises en production. La digitalisation de la gestion

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
CHA/ Toutes les Directions	Programme DIGI-FR.	En 2021, l'Etat a signé une convention avec l'ACF pour la mise en œuvre commune du programme DIGI-FR, dont le but est d'unir les forces afin d'accélérer et d'uniformiser la mise à disposition de prestations publiques en ligne, pour la population fribourgeoise. La convention sert de base au développement de la collaboration.	<p>d'affaires des préfectures a démarré avec le projet Patente K. Le SCC fournira ses premières prestations au printemps 2024.</p> <p>DIGI-FR est entré dans sa phase opérationnelle. Vingt communes pilotes ont mis en ligne les services existants du contrôle des habitants. La quasi-totalité des communes sont inscrites comme gestionnaire de prestations sur le guichet virtuel et ont contribué au fonds de développement DIGI-FR constitué conjointement avec l'Etat de Fribourg.</p> <p>DIGI-FR participe activement au déploiement du portail d'accès mis à disposition des tiers par l'Etat de Fribourg, ce qui permettra aux communes fribourgeoises de proposer les premières prestations à la leur population.</p>
CHA/ Toutes les Directions	Référentiel cantonal.	Le Référentiel cantonal est une plateforme informatique qui permet de gérer de manière centralisée les données des personnes et des entreprises interagissant avec les autorités. Il fournit des données qualifiées, contrôlées et harmonisées. C'est un soutien indispensable aux processus de digitalisation de l'administration. Une nouvelle gouvernance métier et technique est mise en œuvre pour répondre aux exigences accrues de conformité et de normalisation dans le cadre des échanges de données personnelles.	<p>Le SCC a exécuté des travaux en vue d'accoster son référentiel fiscal au référentiel cantonal des personnes physiques. Celui-ci devrait se terminer en début d'année 2024.</p> <p>Mise en service du Référentiel des personnes physiques en juillet 2023, avec une 1^{re} intégration progressive des Offices des Poursuites (SJ, extrait cantonal), du SCom, d'e-Justice, du SPO et l'introduction d'une seconde source (à savoir certaines données en provenance du SYMIC (personnes étrangères). Référentiel des Entreprises et Etablissements en début de réalisation. Avancée marquée des travaux liés à l'organisation permanente. Mise en consultation des bases légales définitives (révision LCyb) prévue au printemps 2024.</p>
DSJS	Visio-pol.	Mise à disposition du citoyen d'une visioconférence privilégiée afin de bénéficier de prestations policières à distance (plainte pénale, perte carte d'id, conseils, etc.).	Ce nouvel outil est pleinement fonctionnel et répond aux attentes d'une partie de la population (personnes à l'aise avec l'informatique). Il s'agit encore pour la Police cantonale d'augmenter la fréquence des créneaux disponibles et d'élargir les horaires possibles (soirée par exemple).

5.1.2 Assurer la sécurité de l'information et gérer l'obsolescence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSJS	Mise en place d'une base légale pour la gestion de la sécurité de l'information au sein de l'Etat.	Projet de règlement sur la sécurité de l'information (RSI) avec création d'une organisation dédiée à la sécurité de l'information (délégué-e) élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information comme instruments de gouvernance à l'ère du numérique.	Suite à la consultation du règlement sur la sécurité de l'information, le Conseil d'Etat a décidé qu'il allait dans un premier temps mettre en place l'organisation dédiée à la sécurité de l'information, par le biais d'une ordonnance organisationnelle, entrée en vigueur le 1 ^{er} août 2023. Un avant-projet de loi sur la sécurité de l'information sera soumis à consultation en 2024.
DFIN/ Toutes les Directions	Maîtrise de l'obsolescence et modernisation des applications clés.	<p>a) A ce jour, l'Etat dispose de 424 logiciels, dont 60 % sont concernés par l'obsolescence. Le but du projet est d'une part la maîtrise de l'obsolescence du parc de logiciels afin de rattraper les retards pris au cours des dernières années et d'autre part la gestion du cycle de vie des applications pour éviter à l'Etat de constituer à nouveau une dette de l'obsolescence.</p> <p>b) Outre la maîtrise de l'obsolescence, la transformation SAP permettra à l'Etat de se doter d'un nouvel outil de gestion financière moderne.</p> <p>c) En maîtrisant l'obsolescence, le Service cantonal des contributions vise également à moderniser ses applications afin de fournir des prestations modernes et innovantes aux citoyens et citoyennes.</p>	<p>Le SCC poursuit la refonte de son application de taxation des personnes physiques et de l'encaissement.</p> <p>Le SITel prépare l'organisation du programme de remédiation de l'obsolescence (ELAN).</p> <p>Plusieurs étapes majeures de réalisation ont été franchies concernant SAP S/4HANA. La date du Go Live a été fixée au 1^{er} janvier 2025.</p>

5.1.3 Mettre à disposition les données

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DFIN/ Toutes les Directions	Géoportail.	Le portail cartographique (map.geo.fr.ch) et le géoportail (geo.fr.ch) représentent deux outils importants de la cyberadministration fribourgeoise. Ils garantissent la consultation et la diffusion de plus de 400 géodonnées de base, gratuitement accessibles, à plus d'un millier d'utilisateurs et utilisatrices au quotidien. Afin de garantir le maintien de ces prestations de haut niveau et de renforcer le caractère innovant du canton de Fribourg, il est prévu de migrer le portail cartographique et ses applications-sœurs.	<p>L'introduction du géoportail geo.fr.ch ainsi que la mise en place d'une plateforme de publication de contenus géographiques (géodonnées, cartes et applications) sur Internet ont généré une nouvelle dynamique au sein du SIT cantonal. L'offre de géodonnées et de géoservices facilement accessibles s'est étoffée.</p> <p>Les travaux de migration du portail cartographique map.geo.fr.ch ont conduit à la réalisation de l'essentiel des développements et à la préparation des phases d'intégration et de test.</p>

5.1.4 Promouvoir la cybersécurité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2023
DSJS	Renforcer la formation, la prévention, la promotion des bonnes pratiques et la lutte contre la cybercriminalité.	a) Aspects police et Memento. b) Education à l'hygiène et à la sécurité numérique.	a) Maintien des mesures de base en matière de prévention. L'évolution projetée n'a pas pu être mise en œuvre en raison de manque de moyen (ressources, budget). b) La Police et le Commissariat CYB (cyber) sont régulièrement sollicités pour des présentations auprès d'instituts étatiques ou de partenaires. A relever que la police est compétente pour les cas de cybercriminalité et non de cybersécurité. Au niveau des écoles, l'éducation numérique relève de la compétence de la DFAC.

3 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

3.1 Contexte international et perspectives 2024

En 2023, l'économie mondiale reste marquée par l'après crise Covid-19, l'augmentation des prix et les conflits mondiaux. Toutefois, l'activité économique mondiale devrait être plus résiliente que ce qui était anticipé en début d'année mais à un niveau de croissance inférieur à celui d'avant la crise Covid-19. En 2023, les grandes économies mondiales ont enregistré des performances contrastées. L'Europe, en particulier l'Allemagne, a été plus vulnérable aux fluctuations des prix de l'énergie, tandis que l'économie américaine a notamment bénéficié d'un soutien budgétaire marqué. Le rebond de l'économie chinoise a été moins vigoureux que prévu : les moteurs traditionnels de la croissance, tels que le secteur immobilier et les investissements, montrant des signes d'essoufflement¹. Ce pays se trouve actuellement dans une situation de déflation², en raison notamment des difficultés sur le marché de l'immobilier plombé par un endettement massif.

L'inflation, forte en début d'année, en raison notamment des prix de l'énergie, plus modérée à fin 2023, reste le facteur principal de l'évolution de l'économie mondiale actuelle. Elle impacte les taux d'intérêts des banques centrales et en conséquence les investissements et la consommation. Les politiques monétaires restrictives visant à contenir l'inflation portent leurs fruits, mais il semble que la diminution (aussi liée à ces politiques) du prix de certaines énergies fossiles et la situation déflationniste en Chine participent également à la situation. Bien que l'inflation ait baissé, elle reste à des niveaux historiquement élevés sur une période d'une quarantaine d'année dans les pays à revenu élevé, ce qui rend de nombreux pays vulnérables aux crises et nécessite une attention soutenue de la gestion des politiques budgétaires. Au niveau des risques géopolitiques, les prix de l'énergie, notamment le pétrole, fortement dépendant de l'évolution de la situation au Proche-Orient, pourraient évoluer à nouveau à la hausse en 2024. Enfin, les prix élevés des produits alimentaires pourraient également être perturbés davantage par une escalade du conflit en Ukraine, ce qui entraînerait des conséquences graves pour de nombreux pays à faible revenu et poserait un défi à la stratégie de désinflation.

Selon le Fonds monétaire international (FMI)³, l'inflation passera de 6,9 % en 2023 à 5,8 % en 2024. La croissance mondiale va ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 soit bien moins que la moyenne historique (2000–2019) de 3,8 %. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023.

D'après les experts, l'année 2024 devrait être marquée par une croissance modérée. Certaines économies continueront de bénéficier d'un rattrapage, tandis que la hausse des coûts de financement en raison des taux d'intérêts élevés, freinera la croissance des pays développés. Les économies émergentes devraient maintenir leur dynamisme, bien que la reprise en Chine soit moins vigoureuse que prévu. Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale en 2024 devrait se situer à 2,9 %. Globalement, dans la zone euro, la politique monétaire restrictive risque de peser grandement sur la situation économique, qui est déjà détériorée. Selon le FMI, la croissance du PIB devrait être de 1,4 % dans les pays avancés.

¹ [Vue d'ensemble – La désinflation en bonne voie | Insee](#) : Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE). Note de Conjoncture

² <https://www.statista.com/statistics/271667/monthly-inflation-rate-in-china/>

³ [Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023 \(imf.org\)](#) Il s'agit des dernières prévisions au moment de la rédaction (27.12.2023), publiées en octobre 2023.

3.2 Conjoncture Suisse et fribourgeoise

Au premier trimestre de cette année, l'économie suisse s'est montrée particulièrement robuste, ce qui a conduit à un maintien des prévisions de croissance du PIB, par le Groupe d'experts de la Confédération (SECO) pour 2023, de 1,3 %⁴. Pour 2024, le groupe d'experts table sur une croissance de 1,1 %, inférieure à la moyenne historique. Dans le sillage de la reprise progressive de l'économie mondiale, la croissance devrait opérer un retour à la normale en 2025 (1,7 %).

Malgré un début d'année vigoureux, l'économie suisse a stagné au deuxième trimestre 2023. Tandis que la consommation privée a repris de la vigueur et le secteur des services a progressé, les investissements et la création de valeur dans le secteur industriel ont reculé, et les indicateurs actuels ne laissent pas présager un renversement rapide de cette tendance. Le ralentissement de la demande mondiale et l'appréciation du franc suisse freinent les exportations de marchandises, à l'exception du secteur de la pharma et chimie. En conséquence, on s'attend à une faible évolution des investissements en biens d'équipement et à un recul des investissements, notamment dans la construction en 2023. Selon l'enquête conjoncturelle du KOF auprès des chefs d'entreprise du mois de d'octobre, les indicateurs de situation dans l'industrie manufacturière poursuivent leur contraction. En revanche, les indicateurs de perspectives se montrent moins pessimistes. Les indicateurs du commerce de détail témoignent d'une timide embellie, Les effets de la politique monétaire restrictive continueront de se faire sentir. Ainsi, selon les prévisions du Groupe d'experts de la Confédération, l'inflation en Suisse devrait poursuivre sa tendance à la baisse, atteignant 2,1 % en 2023 et 1,9 % en 2024. En ce qui concerne le marché du travail, le chômage se maintient en 2023 à un niveau historiquement bas. Les perspectives d'emploi évoluent légèrement à la baisse, indiquant un ralentissement de la croissance de l'emploi. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'aggrave, ce qui constitue un défi pour les entreprises. Selon le Groupe d'experts de la Confédération le taux de chômage devrait atteindre 2,0 % en 2023, pour ensuite augmenter à 2,3 % en 2024. Les perspectives économiques de la Suisse dépendent fortement de l'évolution en Europe, en particulier en Allemagne, et en Chine, avec des risques croissants liés à ces deux pays qui pourraient indirectement affecter la Suisse.

Au niveau du canton de Fribourg, la robustesse du marché du travail est confirmée, avec une stabilité à la fois du nombre de demandeurs d'emploi inscrits et du taux de chômage. En novembre, le taux de chômage se maintenait à 2,1 %. En ce qui concerne le PIB, les derniers chiffres disponibles du produit intérieur brut (PIB) de l'institut CREA (Université de Lausanne) pour le 2^e trimestre 2023, indiquent une baisse de l'activité économique fribourgeoise, avec une évolution du PIB de -0,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Lors de l'enquête conjoncturelle du KOF dans l'industrie d'octobre, les réponses des chefs d'entreprise cantonaux témoignent d'une inquiétude marquée quant à la situation actuelle. Bien que l'indicateur des perspectives des affaires à 6 mois reste dans le négatif, il indique une légère éclaircie. L'évolution de l'indicateur de la situation des affaires dans le commerce de détail à Fribourg subit un léger ralentissement. Toutefois, les indicateurs des perspectives se montrent plus optimistes et suivent de près l'évolution des indicateurs nationaux. L'évolution de l'économie fribourgeoise sera, en 2024, fortement influencée par la situation internationale et l'évolution de l'économie nationale.

⁴ [Prévisions conjoncturelles \(admin.ch\)](#) SECO – Secrétariat d'Etat à l'économie (état au 27.12.2023), PIB corrigé des événements sportifs

4 Vie et activités du Conseil d'Etat

4.1 Faits marquants

Présidé en 2023 par Didier Castella (vice-présidence : Jean-Pierre Siggen), le Conseil d'Etat a tenu 47 séances (48 en 2022). Il a adopté 1218 arrêtés (1371 en 2022), 40 nouveaux règlements et ordonnances et 40 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2022 : 60 et 43). Il a transmis 20 projets de loi (2022 : 14), 22 projets de décret (2022 : 18) et 29 rapports (2022 : 22) au Grand Conseil.

Les journées au blanc se sont déroulées à Bulle sur les thématiques de la politique salariale, de la stratégie énergétique cantonale et production indigène d'électricité, ainsi que des politiques transverses. Un point de situation sur le programme gouvernemental a aussi été fait à cette occasion. La sortie d'été (journées au vert) a eu lieu aux Pays Bas avec une visite du centre agro-alimentaire Foodvalley, des ateliers sur cette thématique et une rencontre du gouvernement de la province de Gelderland. Le Conseil d'Etat s'est déplacé à cette occasion en train. La Journée d'automne a elle eu lieu au Château de Delley avec des discussions autour du fonctionnement des Services centraux, la gestion des dossiers de l'aménagement du territoire ainsi que sur l'avenir de l'hôpital fribourgeois.

Comme à son habitude, le Conseil d'Etat est allé à la rencontre d'acteurs cantonaux et nationaux (plus d'informations sur la page Facebook du Conseil d'Etat). Il a tenu deux séances hors-les-murs, une à Montagny sur le thème de la gouvernance régionale dans la Broye et une au Couvent de la Visitation à Fribourg. Il a rencontré les Directions de l'EPFL et de Swisscom. Les visites protocolaires de l'An avec les autorités législatives, religieuses et judiciaires ont marqué le début de l'année politique. Les rencontres avec les préfets, le comité de l'Association des communes fribourgeoises et le Conseil communal de la Ville de Fribourg ont été l'occasion d'échanger sur des sujets d'actualité. Le Gouvernement a pu vivre les séances de travail avec ses homologues des cantons voisins (Jura, Vaud, Neuchâtel et Valais). Dans le cadre des rencontres confédérales entre cantons, le Gouvernement thurgovien a été reçu dans le canton et a visité la ferme de Grangeneuve ainsi que la nouvelle gare de Bulle. Le Conseil d'Etat a lui été accueilli par le Gouvernement d'Appenzell Rhodes-Extérieures. La rencontre avec les Autorités judiciaires a eu lieu cette année autour d'une visite du nouvel Hôtel cantonal et une partie récréative au Port, à Fribourg. 4 visites d'ambassades ont été organisées à Fribourg : les Ambassadeurs de France et d'Allemagne ont été reçus à l'occasion du 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée (traité d'amitié franco-allemand du 22 janvier 1963), l'Ambassadeur des Etats-Unis sur le thème du retour des incunables volés à la BCU, et des visites de courtoisie avec l'Ambassadrice du Brésil et l'Ambassadeur de Hongrie ont permis des échanges intéressants avec ces deux diplomates. Les excursions du Conseil fédéral ainsi que du Conseil des Etats se sont tenues dans le canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a siégé à quatre reprises avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales afin d'examiner les dossiers cantonaux prioritaires sur la scène fédérale.

Le premier événement de la présidence suisse d'EUSALP s'est déroulé à Fribourg en mars 2023. Cette manifestation internationale a été organisée en collaboration avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Le thème de l'économie circulaire y a été abordé. A l'issue de la Conférence, « La déclaration de Fribourg 2023 » a été signée par les participants et participantes. Elle a pour but de sensibiliser les pays et régions membres d'EUSALP, de l'importance de prendre soin des matières premières.

Sous l'impulsion de parlementaires fédéraux fribourgeois, le Gouvernement a accueilli la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N), qui tenait ses assises dans notre canton et a profité d'une soirée estivale au Sommet du Moléson. Il a aussi accueilli la Délégation des finances des deux Chambres à Morat. Parmi les manifestations traditionnelles du Gouvernement figurent la réunion annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale et la journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement qui ont eu lieu respectivement à Bulle et à la Berra. Le Conseil d'Etat a en outre rendu hommage à 25 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100^e anniversaire (2022 : 31).

Le Conseil d'Etat accorde une importance particulière à la création et à l'entretien des contacts avec ses partenaires hors canton. Dans ce cadre, il a accueilli des invités à la Bénichon des entreprises. Il a invité les hauts cadres de la Confédération proches de Fribourg ainsi que les Parlementaires lors de la désormais traditionnelle St-Nicolas au Palais fédéral et a mené plusieurs opérations de relations publiques en marge des rencontres à domicile du HC Fribourg-Gottéron.

4.2 Dossiers spéciaux

4.2.1 Covid-19

L'année 2023 a été caractérisée par le devenir endémique de la maladie Covid-19 et une normalisation à tous les niveaux de la situation sanitaire liée à cette maladie. L'Unité sanitaire Covid-19 (mise en place en 2022 à la suite de la dissolution de la Task force sanitaire) a été dissoute le 30 juin 2023. Dès lors, c'est le Service du médecin cantonal (SMC) qui continue d'assurer la gestion de toutes les activités liées au Covid-19, en particulier la vaccination et le suivi de la pandémie.

Au mois de novembre 2023 la Confédération a officiellement annoncé l'adoption d'une stratégie de gestion à long terme de la pandémie (stratégie Endémie Covid-19 +).

Vaccination : Depuis avril 2023, la vaccination n'est recommandée plus qu'aux personnes les plus vulnérables pour les protéger d'une évolution grave de la maladie. Etant donné la baisse de la demande vaccinale, les deux centres cantonaux de vaccination ont été fermés le 31 mars et ont fait place à deux antennes de vaccination, une à Fribourg et une à Bulle.

Une nouvelle campagne de vaccination contre le Covid-19 destinée à la population la plus vulnérable a eu lieu d'octobre à fin décembre 2023. En parallèle aux deux antennes de vaccination cantonales, les structures ordinaires (cabinets médicaux et pharmacies) ont activement participé à cette campagne. Durant cette période près de 10 000 personnes (sur un potentiel de 70 000 personnes vulnérables) ont bénéficié de cette dose de rappel adaptée aux nouveaux variants du Covid-19. Fin décembre, les deux antennes cantonales de vaccination ont définitivement fermé leurs portes laissant le soin aux structures ordinaires (pharmacies et médecins) la poursuite de la vaccination dès 2024.

Hotline et certificats Covid : En raison de l'évolution favorable de la situation sanitaire, la hotline santé cantonale prise en charge par le SMC a été désactivée le 1^{er} avril 2023. L'exploitation du système fédéral permettant de délivrer et de vérifier les certificats Covid a cessé définitivement de fonctionner le 1^{er} septembre 2023.

Epidémiologie : Depuis le 1^{er} janvier 2023, les coûts des tests de dépistage ne sont plus pris en charge par la Confédération, sauf sur prescription médicale. Le nombre de tests positifs ne reflète ainsi plus la réalité épidémiologique ; la surveillance se fait maintenant principalement par l'analyse de la charge virale dans les eaux usées, par les informations du système de surveillance Sentinella et par les données des personnes hospitalisées confirmées en laboratoire. Comme attendu, une hausse du nombre d'infections depuis la fin de l'été a été constatée.

Hospitalisations : En 2023, près de 466 personnes ont été hospitalisées à l'HFR avec le Covid-19, dont 76 aux soins intensifs. 48 personnes sont décédées à cause du Covid-19 à l'HFR (âge moyen 87 ans, 48 ans pour la plus jeune et 99 ans pour la plus âgée).

Finances : A la suite du mandat 2020-GC-186 intitulé « Prise en charge, dans le cadre des mesures financières Covid-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile », le Grand Conseil a autorisé le versement de montants complémentaires aux EMS ainsi qu'aux services d'aide et de soins à domicile. Il a également accepté de rembourser aux communes, la part des surcoûts Covid qui leur avait été facturée en 2020.

Ainsi, en fin d'année 2023, les communes ont reçu un remboursement de 3 436 235 francs. Les EMS ont reçu un montant de 2 597 142 francs pour compenser les diminutions de chiffre d'affaires dans leurs cafétérias et restaurants ainsi que pour les autres surcoûts liés aux mesures Covid-19. De leur côté, les services de soins à domicile ont également reçu 735 226 francs par l'intermédiaire du Service de la santé publique.

2 382 850 francs ont été attribués à l'HFR pour le solde de l'aide financière relative aux conséquences de la pandémie de Covid-19 pour l'année 2022 et 4 144 000 francs pour le versement d'un acompte (80 % de 5 180 000 francs) pour l'année 2023 relatif au financement des réserves de capacités nécessaires pour affronter les pics d'activité en lien avec Covid-19.

Chronologie des actualités Covid-19

4.2.2 Ukraine

Sur l'ensemble de l'année 2023, la migration en provenance de l'Ukraine s'est stabilisée à un niveau particulièrement élevé, avec une légère diminution durant les mois d'été. Fin décembre, 2590 personnes au bénéfice du statut S étaient présentes sur le territoire cantonal. 194 personnes étaient accueillies dans 104 familles d'accueil.

L'**Etat major Ulysse**, activé en mars 2022 dans le cadre des arrivées depuis l'Ukraine et présidé par le chef du SASoc a continué à remplir ses missions que sont d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'encadrement des réfugié-e-s ainsi que la coordination de tous les acteurs concernés. Le chef de l'Etat major informe régulièrement la Délégation du Conseil d'Etat pour l'Ukraine, composée des conseillers et conseillère d'Etat Philippe Demierre (Président), Sylvie Bonvin Sansonnens et Romain Collaud sur l'état de situation. L'augmentation des arrivées dans le domaine de l'asile de personnes provenant d'autres régions du monde a mené progressivement à considérer globalement la situation de crise migratoire qui s'est développée depuis le début de la guerre en Ukraine. L'objectif est de garder une vision d'ensemble et d'adopter des solutions transversales. L'Etat major Ulysse est organisé en 8 cellules interservices et multi-acteurs qui couvrent l'ensemble des domaines critiques.

Accueil et hébergement : Le centre des Grands-Places (ancien NH Hôtel) abrite le dispositif d'accueil des *personnes nouvellement arrivées*. Les informations essentielles concernant les prestations y sont communiquées et une équipe d'assistantes et assistants sociaux effectue le suivi des personnes avec permis S. La préscolarisation y est assurée pour plusieurs dizaines d'enfants *venant d'Ukraine*.

Scolarité et cours de langue : 479 enfants et jeunes d'Ukraine ont intégré le système scolaire fribourgeois. Une palette de cours de langues intensifs, semi-intensifs ou à visée intégrative assurent l'apprentissage de l'allemand et du français, essentiel en vue d'une intégration sociale et professionnelle.

Emploi : A fin novembre, 226 personnes *avec statut S* exerçaient une activité lucrative sur un total de 1477 personnes potentiellement actives (18 à 64 ans).

Dispositif d'intégration : Dans le cadre des nombreuses arrivées *depuis l'Ukraine*, le canton soutient divers projets de vivre-ensemble, portés aussi bien par des communes que des associations. A ce jour, 8 associations et communes bénéficient de ce soutien. *En parallèle, 12 associations et communes ont été soutenues pour des projets de cours de langue ou de vivre-ensemble, via le fond du programme fédéral « Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S ».*

Statistiques Statuts S : A fin décembre 2023, le nombre de personnes avec un statut S accueillies en Suisse est de 66 147 (sur un total de 96 358 personnes qui ont demandé un statut S depuis le début de la guerre). Dans le canton de Fribourg, 2590 personnes à protéger (statut S) sont hébergées à la fin décembre 2023 (2320 à fin décembre 2022).

L'aide matérielle accordée aux personnes venues de l'Ukraine ayant reçu une protection provisoire (permis S), **les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement** se sont élevés en 2023 à 48 817 714 francs. Les forfaits versés par la Confédération pour lesdites personnes se montent à 40 475 056 francs. Après prise en compte des frais supplémentaires liés à la gestion de la crise ukrainienne, il résulte ainsi un solde à la charge de l'Etat de 8 342 658 francs.

Chronologie des actualités sur la crise ukrainienne

4.2.3 Energie

Sous l'angle d'une possible crise énergétique accentuée par la guerre en Ukraine, le début de l'année 2023 est resté relativement tendu, et ce jusqu'au mois d'avril, principalement en raison des capacités du marché à assurer l'approvisionnement énergétique de la Suisse, notamment en électricité et en gaz. Les organes de conduite du canton, mis en place en automne 2022 par le Conseil d'Etat, sont restés opérationnels durant cette période.

Avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, la situation s'est toutefois sensiblement détendue. Les prix de l'énergie sont également partis à la baisse, sans toutefois atteindre les niveaux de 2021. Les organes de conduite du canton ont été mis en veille, mais le Conseil d'Etat a demandé à l'ensemble des secteurs d'activités de poursuivre la mise en œuvre des mesures de préparation engagées durant l'hiver 2022/2023. En effet, une situation de crise reste possible durant les prochains hivers, au moins tant que la Suisse n'aura pas de nouvelles grandes capacités de production d'électricité disponibles à cette période de l'année. L'Etat Major Energie continue de se réunir régulièrement pour suivre l'évolution de la situation et, si elle devait se péjorer, alerter la délégation du Conseil d'Etat (DCE) afin de prendre les décisions appropriées.

A fin 2023, considérant principalement le fait que les centrales nucléaires françaises fonctionnent à plus de 70 % de leurs capacités, que les réserves de gaz sont élevées et que le début de l'hiver a été clément, le risque d'une rupture d'approvisionnement énergétique de la Suisse, et en particulier du canton de Fribourg, pour l'hiver 2023/2024 peut être considéré comme « faible ».

[Chronologie des actualités sur la crise énergétique](#)

4.3 Relations extérieures

Olivier Curty représente le canton de Fribourg auprès de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC). Le 24 mars 2023, l'Assemblée plénière a adopté à l'unanimité un nouvel état des lieux de la politique européenne. Les cantons ont ainsi souligné l'importance de créer la stabilité dans les relations entre la Suisse et l'UE.

En 2023, l'Assemblée plénière a approuvé la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) soumise à la votation populaire. Pour les cantons, la loi répond aux objectifs fixés par l'accord de Paris sur le climat, améliore l'efficacité énergétique et promeut des innovations favorisant la neutralité carbone fournies par les entreprises. L'Assemblée plénière a également soutenu l'arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises. Le projet a également été soumis au peuple lors de la votation populaire de juin 2023.

L'Assemblée plénière de la CdC a également validé la stratégie de l'Administration numérique suisse (ANS) et la convention entre la Confédération et les cantons concernant le financement des projets de l'agenda ANS dont le but est de mettre en place une démarche coordonnée entre les cantons et la Confédération pour la digitalisation des prestations de l'administration.

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est mobilisée pour soutenir deux initiatives parlementaires aux Chambres fédérales. La première est l'initiative [22.423 Bulliard. Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte](#), qui a pour but d'augmenter l'aide indirecte à la presse locale et régionale. La seconde initiative est l'initiative [22.407 Bauer. Répartition de la redevance radio-télévision](#) qui favorise la couverture de l'actualité local et régionale en augmentant la quote-part attribuée.

La [Fondation ch](#) a placé le sujet de l'éducation à la citoyenneté parmi ses domaines d'action. En 2023, la Conférence intercantonale citoyenneté s'est constituée et les délégué-e-s cantonaux ont été désigné-e-s. Parmi les projets de la Conférence intercantonale citoyenneté figure un état des lieux des offres d'éducation à la citoyenneté. La Fondation ch a également œuvré en faveur de la politique des médias en ayant une approche globale de cette dernière sous l'angle du fédéralisme.

La liste ci-dessous mentionne les représentants et représentantes du Gouvernement qui occupent des fonctions dirigeantes au sein de différents organes cantonaux, intercantonaux et régionaux :

Représentant	Nom	Fonction
Didier Castella, directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	Vice-président
	Association Région capitale suisse (RCS)	Co-Président
Jean-François Steiert, directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Conférence tripartite (CT)	Président
	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Vice-président
	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	Membre du comité
	Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Président
	Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Président
Olivier Curty, directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Membre du comité
	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Membre du comité
	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Membre du comité
	Comité gouvernemental HES-SO	Membre du comité
Sylvie Bonvin-Sansonens, directrice de la formation et des affaires culturelles	Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	Vice-présidente
	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Membre du Comité
	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) : Assemblée plénière Culture	Présidente
Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat	Fondation ch	Membre du Comité directeur
	Conférence des Chanceliers d'Etat (CCE)	Secrétaire générale
	Conférence latine des Chanceliers d'Etat	Présidente

4.4 Chiffres clefs

4.4.1 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2023	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	53 (34*)	36	-	5	4	3	5
Postulats	15 (14*)	8	-	2	3	1	1
Mandats	7 (10*)	4	-	2	-	1	-
Motions populaires	2 (3*)	1	-	-	-	-	-

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 99 (129*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2022

4.4.2 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecarts EPT
Pouvoirs et Directions	9171,39	8960,30	211,09
Pouvoir législatif	7,88	7,08	0,80
Pouvoir judiciaire	350,83	347,27	3,56
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	0
Chancellerie d'Etat	50,44	48,56	1,88
Direction de la formation et des affaires culturelles	5224,71	5102,08*	122,63
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	1023,66	1003,15*	20,51
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	460,36	453,04	7,32
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	964,93	942,67	22,26
Direction de la santé et des affaires sociales	182,16	175,59	6,57
Direction des finances	484,42	476,44	7,98
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	415,00	397,40	17,60
Secteurs	9171,39	8960,30	211,09
Administration centrale	3038,92	2996,28	42,64
Secteur de l'enseignement	5722,40	5586,48	135,92
Secteur hospitalier	18,12	18,16	-0,04
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	391,95	359,38	32,57

* Correction du rapport d'activité 2022 (transfert du Service du sport).

4.4.3 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions	Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Etat de Fribourg	5,16	5,83
Pouvoir législatif	7,63	0
Pouvoir judiciaire	3,72	7,04
Conseil d'Etat	0	0
Chancellerie d'Etat	2,61	3,72
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	4,30	3,91
Direction de la formation et des affaires culturelles	3,45	2,69
Direction des finances	4,50	4,85
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	6,17	8,07
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	4,98	6,51
Direction de la santé et des affaires sociales	7,73	5,31
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	5,14	5,95

La base du calcul de la fluctuation du personnel est :

$$\frac{\text{Nombre EPT (équivalent plein temps) qui ont quitté l'Etat durant l'année} \times 100}{\text{Nombre EPT moyen sur l'année}}$$

Les EPT comprennent uniquement le personnel avec un contrat à durée indéterminée. La fluctuation peut grandement varier dans les unités administratives de petite taille, sans que ce soit un indicateur sur le fonctionnement du service. Il faut toujours analyser sur une période de plusieurs années et faire des analyses au cas par cas pour trouver les raisons d'une fluctuation élevée.

5 Rapport d'activité des Directions

5.1 Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC

5.1.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.1.1.1 Activités générales et mise en place d'une suppléance à la tête de la DFAC

La Direction a veillé à la mise en œuvre du programme gouvernemental 2022-2026 du Conseil d'Etat, notamment en déclinant ses objectifs de législature avec ses unités dépendantes ou rattachées. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le 25 octobre 2023, Mme la Conseillère d'Etat, Directrice, Sylvie Bonvin-Sansonens a pris connaissance d'informations médicales lui imposant de revoir immédiatement son agenda pour recevoir un traitement approprié. Le 2 novembre, le Conseil d'Etat communiquait son retrait pour une durée de trois mois et sa suppléance par Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, Didier Castella. Du 2 novembre 2023 au 17 janvier 2024, la DFAC a travaillé en étroite collaboration avec la DIAF pour la préparation des séances du Conseil d'Etat, ainsi que pour les affaires relevant de la compétence DFAC.

5.1.1.2 Une éducation numérique et 100 projets d'école dans le domaine de la durabilité

Le 22 août 2023, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil son Message 2021-DFAC-33 du projet de modification de la loi relatif à la Stratégie d'éducation numérique cantonale de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée (Stratégie EdNum). Cette modification de loi donnait suite à la motion 2019-GC-139 demandant la prise en charge par le canton d'un équipement informatique individuel pour les élèves des cycles d'orientation. Sur le plan matériel, la Stratégie EdNum intégrait, en plus de la demande des motionnaires, la prise en charge cantonale de l'équipement informatique du personnel enseignant et administratif des écoles obligatoires. Sur le plan pédagogique, elle assurait la formation et l'accompagnement du corps enseignant dans le cadre de la mise en œuvre du volet éducation numérique du plan d'études romand (PER). Sur proposition de la commission ad hoc du Grand Conseil à laquelle s'est ralliée le Conseil d'Etat, les député-e-s ont décidé du renvoi de la stratégie lors de sa séance plénière du 19 décembre 2023. Le renvoi portait sur des points précis, sans remettre en question la cohérence du projet. La mise en œuvre des plans d'études étant réglée au niveau intercantonal, le Grand Conseil a souhaité que les aspects pédagogiques du projet soient intégrés aux budgets ordinaires des services. Il a également souhaité plus d'information en lien avec le développement durable et les expériences effectuées ailleurs dans ce domaine. Afin de répondre aux différents points du renvoi, la Direction prépare un nouveau message se concentrant sur les aspects matériels de la stratégie, c'est-à-dire la reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique des écoles, les équipements des élèves du primaire y compris.

L'éducation en vue du développement durable (EDD) c'est permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre les défis mondiaux et leurs causes ainsi que d'apprendre des options d'action pour les surmonter. Renforcer ce domaine de formation interdisciplinaire est l'une des priorités de la DFAC. Cela s'inscrit dans la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg 2021-2031 et le Plan Climat cantonal 2021-2026. Une enquête interne auprès des directions de 120 écoles obligatoires, plus d'une centaine de projets sont développés par les élèves et leurs enseignants.

5.1.1.3 Regroupement HEP|PH-FR – UNIFR et autres grands travaux

Il existe actuellement 3 sites de formations distincts pour le corps enseignant. En 2021, le Conseil d'Etat a confirmé son intention de réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit et a décidé que la formation du corps enseignant du primaire, actuellement dispensée par la HEP|PH FR rejoindra l'Université. Les travaux se sont poursuivis durant toute l'année 2023 : le comité de pilotage présidé par la Directrice FAC s'est réuni à six reprises en 2023, mandatant et validant les travaux des organes opérationnels. Point d'orgue pour l'année 2023 : la création de la nouvelle faculté des sciences de l'éducation et de la formation à l'Université de Fribourg. La nouvelle faculté

accueillera ses premiers étudiants dès le semestre d'automne 2025. Malgré ce changement, les conditions d'admission actuellement en vigueur à la HEP|PH FR resteront les mêmes, tout comme les titres délivrés, soit des Bachelor en enseignement primaire. C'est le [Service des affaires universitaires](#) (SAfU) qui assure le suivi de ce dossier.

Le projet d'un nouveau bâtiment pour la Faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri fait un pas en avant : le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'étude additionnel de 12 millions de francs pour les travaux d'études nécessaires et un crédit d'engagement pour la démolition des bâtiments existants. La forme que prendra la réfection totale du bâtiment de chimie PER10 de l'Université est désormais connue : le projet lauréat du concours d'architecture lancé au printemps s'appelle « la transformation », les travaux débuteront en 2026.

5.1.1.4 Enquête sur le temps de travail des enseignants et des enseignantes

L'enquête sur le temps de travail des enseignantes et enseignants s'est déroulée durant toute l'année 2023. L'ensemble du corps enseignant a été invité à y prendre part. Pour mener à bien leurs missions, les enseignants et enseignantes ont une grande autonomie dans leur emploi du temps avec des heures de travail (1900 heures) réparties sur l'entier de l'année et 4 champs d'activité distincts : enseignement (80-85 %), suivi des élèves (5 à 10 %), fonctionnement de l'école (5 à 10 %) et formation continue (3 à 5 %). Il s'agit de vérifier si les éléments tels que définis il y a plus de vingt ans sont toujours actuels. L'enquête a connu un grand succès ; quelque 85 % des personnes concernées y ont participé. Les résultats de l'enquête seront disponibles à la mi-2024.

Quant à la suite à donner à l'enquête de satisfaction du personnel menée en 2022 et, suivant les recommandations du SPO, les services de la DFAC ont organisé des échanges avec le personnel au sujet des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel de l'Etat et de propositions de mesures à faire relayer au SPO. La DFAC a été très satisfaite des résultats de cette enquête en ce qui la concerne et s'efforce d'améliorer les quelques points sur lesquels elle dispose d'une marge de manœuvre.

Plus généralement, les services de l'enseignement et le [Service des ressources](#) (SRess) entretiennent des contacts fréquents avec les associations professionnelles du personnel enseignant. La Directrice de la formation et des affaires culturelles a reçu à trois reprises en 2023 les représentantes et représentants des associations faïtières de la FAFE et du SSP pour échanger sur des thèmes d'intérêts réciproques.

5.1.1.5 Collaborations intercantionales

La Direction FAC participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de la formation et de la culture :

La Directrice FAC est membre de l'Assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et, depuis fin 2022, à la suite de son accession à la Vice-Présidence de la Conférence suisse des Hautes Ecoles, membre également du Comité de la CDIP. Le Secrétaire général de la DFAC prépare les dossiers de la Directrice FAC pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux. Il représente les cantons au « Koordinationausschuss Digitalisierung in der Bildung » (Comité de coordination Confédération – cantons pour la numérisation dans le domaine scolaire).

La Directrice FAC est membre de l'Assemblée plénière de Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Elle préside l'Assemblée plénière Culture qui a été créée en 2023. Le Secrétaire général de la DFAC est membre de la Conférence des secrétaires généraux et prépare les dossiers de la Directrice FAC pour ses différentes séances.

La Directrice FAC est membre de l'assemblée plénière de la Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK). C'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

5.1.1.6 Enseignement obligatoire

Au niveau de l'école obligatoire, trois services de l'enseignement sont responsables de la conduite pédagogique et de la gestion de l'enseignement. Il s'agit du [Service de l'enseignement obligatoire de langue française](#) SEnOF, du [Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande](#) DOA et du [Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide](#) SESAM.

Point fort pour le service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) :

La formation du corps enseignant au Plan d'étude romand en Education numérique a débuté. Près de 700 enseignants et enseignantes du cycle I ont entamé leur parcours de formation sous l'accompagnement d'une vingtaine de formateurs et formatrices. La sélection des moyens d'enseignement pour cette discipline s'affine et des ressources pédagogiques sont en préparation.

Point fort pour le service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) :

La mise en œuvre du Lehrplan 21 (en vigueur en Fribourg alémanique depuis le début de l'année scolaire 2019/20) s'est achevée à la fin de l'année scolaire 2022/23. De nombreuses formations continues obligatoires ont été suivies dans ce cadre par les enseignantes et les enseignants. L'évaluation du processus a commencé : le corps enseignant 1H-11H, les élèves 7H-11H, les directions des écoles et l'inspectorat scolaire ainsi que les conseils des parents et les présidences de l'association Schule & Elternhaus sont interrogés. L'évaluation se déroule jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/24.

Point fort pour le service de l'enseignement spécialisé (SESAM) :

C'est ouvert en août 2023, un [Centre cantonal pour l'intervention précoce intensive](#) (Centre IPI) qui accueille pour l'instant 5 enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Ces enfants d'âge préscolaire sont pris en charge durant 2 ans avant leur entrée en scolarité environ 15 heures par semaine et cela 40 à 42 semaines par année. Le Centre est amené à évoluer année après année afin de répondre au nombre d'enfants nécessitant une telle prise en charge.

Programmes et activités communes

[Programme Sports-Arts-Formation](#) (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour l'année scolaire 2023/24, 640 (574) demandes ont été reçues et 504 (449) acceptées dont 312 (281) en statut « SAF », 156 (139) en statut « Espoirs » et 36 (29) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, 52 (46) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 8 (5) talents sportifs proviennent d'autres cantons. Au secondaire I, 196 (183) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 220 (183) au secondaire II et 47 (44) en formation professionnelle.

[Culture & Ecole](#) est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2022/23, près de 34 820 élèves ont pris part à une activité du programme annuel et 4000 élèves ont bénéficié d'une offre du Festival Culture & École. Les enseignants et enseignantes ont pu choisir parmi près de 300 activités différentes en français, en allemand ou bilingues en profitant de bons de réduction ou de la gratuité. Les classes ont eu aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires.

[Un nouveau concept de santé à l'école 2023-2027](#) a été présenté aux différents services partenaires par le Bureau santé à l'école. Un film de présentation du concept cantonal a été réalisé en français et en allemand. En outre, diverses actions ont été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires par REPER pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durables (Réseau fribourgeois d'écoles 21 : RfE21), la coordination de différentes formations continues avec la HEP, la poursuite des formations pour les directions d'établissement et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

5.1.1.7 Après l'école obligatoire

Trois services de la DFAC offrent des prestations aux jeunes qui terminent l'école obligatoire. Il s'agit du [Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes](#) SOPFA, du [Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré](#) S2 qui est responsable de la gestion générale des gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale ainsi que du [Service des subsides de formation](#) SSF.

Dans les écoles du secondaire 2 (S2), le déploiement du concept BYOD (les élèves apportent leur propre ordinateur en classe) introduit dans les classes de première année lors de l'année scolaire 2022/23 se poursuit. La mise en œuvre a plutôt bien réussi : ni la technique ni le soutien n'ont rencontré de problèmes techniques. L'aide des élèves techniciens et techniciennes et du corps enseignant organisée par les écoles n'a guère été sollicitée. Les enquêtes menées auprès des élèves montrent que le BYOD a beaucoup de sens dans le cadre de leur formation et la grande majorité a appris à mieux utiliser l'ordinateur. D'ici l'année scolaire 2025/26, toutes les classes et filières de formation des écoles du secondaire 2 travailleront avec le concept BYOD. Le projet continuera à être accompagné et évalué scientifiquement. L'encouragement de la formation continue du personnel enseignant reste une priorité des directions d'école.

Le projet Matu27 a été lancé le 8 novembre pour actualiser la formation gymnasiale à l'occasion [d'une journée cantonale](#) qui a réuni l'ensemble du corps enseignant. L'enseignement dispensé dans les gymnases fribourgeois n'a plus été modifié depuis 30 ans. Il sera revu à la lumière des défis sociétaux actuels. Les travaux de réforme seront réalisés grâce aux contributions de chacun et chacune, sur un mode participatif. Une page web ad hoc permet aux personnes intéressées de suivre les principales étapes du projet.

En novembre, le service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) a ouvert son nouveau Centre de carrières, à la route des Arsenaux 41, à Fribourg. Résultant de la fusion de trois sites déjà existant en ville de Fribourg, le Centre de carrières offre des prestations de conseil de carrière destinées aux adultes et aux étudiants ainsi que pour les jeunes de la transition et du post-obligatoire. Il répond ainsi à la forte augmentation de la demande constatée.

5.1.1.8 Affaires culturelles et patrimoine

Outre sa mission de promotion des activités culturelles notamment par l'octroi de subventions, le [Service de la culture](#) SeCu supervise les activités de plusieurs institutions culturelles. Il s'agit de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), du Conservatoire de Fribourg (COF), du Musée d'art et d'histoire (MAHF), du Musée d'histoire naturelle (MHN), du Château de Gruyères, du Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre, l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint-Phalle ainsi que du Musée romain de Vallon.

Par son Service de la culture (SeCu), la DFAC a adapté plusieurs dispositifs d'encouragement pour aider le secteur culturel à faire face à des fragilités structurelles, en particulier en visant une rémunération plus équitable des acteurs culturels et une meilleure prévoyance sociale. Les dispositifs d'aide à la création en art de la scène et aux musiques actuelles ont été révisés. Des bourses de résidence de recherche artistique ont été mis en place, ainsi que deux appels à projets collaboratifs entre les milieux de la culture, du social et du tourisme, incluant des partenariats avec les milieux associatifs et amateurs. Les travaux liés à la révision de la loi sur les affaires culturelles (LAC) vont bon train. Y sont associés les milieux culturels concernés. Un « concept culture » a ainsi été élaboré et soumis au Conseil d'Etat en décembre 2023 qui en a validé les orientations stratégiques. Le concept servira de base pour la révision de la loi.

La fréquentation des musées est réjouissante. Pour le Musée d'art et d'histoire (16 440) comme pour l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle (22 320), il s'agit de l'un des meilleurs résultats de ces vingt dernières années. Le Musée d'histoire naturelle a séduit quelque 7000 visiteurs et visiteuses de plus qu'en 2022, soit 66 897 personnes. Nul doute que la votation populaire organisée le 18 juin pour lui offrir un espace renouvelé et la possibilité d'imaginer une nouvelle exposition permanente organisée aura aussi donné un coup de projecteur sur cette institution très appréciée par la population fribourgeoise.

Le [Service des biens culturels](#) SBC protège et conserve les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires. Le [Service archéologique](#) SAEF a pour missions d'identifier, d'inventorier et recenser les biens culturels archéologiques.

Pour le Service des biens culturels (SBC), l'année 2023 a été en partie consacrée à l'achèvement du premier tome sur [le recensement de l'architecture contemporaine RAC traitant la Ville de Fribourg 1950-2000](#). Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton, notamment grâce à des visites guidées. Il a proposé au public, comme ces dernières années, les Journées européennes du Patrimoine (JEP) les 9 et 10 septembre sur le thème « Remploi et Recyclage ». Sur mandat du Conseil d'Etat, le Service des biens culturels a organisé deux journées de réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux dans le canton, avec les différents partenaires institutionnels et communautaires concernés. Il a permis de sonder les enjeux, les besoins et les risques pour ce patrimoine et servi à la constitution en 2024 d'un Groupe de réflexion permanent sur ce sujet.

Pour le Service archéologique (SAEF), l'année 2023 a surtout été marquée par la fouille de très nombreuses tombes médiévales localisées en périphérie de l'église du Couvent d'Hauterive. La phase 1 du grand projet de Requalification du Bourg de Fribourg, a également occupé une équipe durant toute l'année. De nombreuses structures architecturales de l'ancien bourg médiéval ont ainsi pu être documentées sous les revêtements enlevés et dans les tranchées du CAD. De même, une multitude de tombes, situées dans le cimetière ou en périphérie de la cathédrale St-Nicolas, ainsi que d'autres structures funéraires ont été sauvegardées. D'autres fouilles importantes ont par ailleurs été réalisées à St-Aubin et à Matran. Les principales activités du service sont documentées dans [les Cahiers d'archéologie fribourgeoise](#) dont le dernier numéro a été publié en juin.

5.1.1.9 Coronavirus (suite et fin) et crise ukrainienne

Aucune mesure sanitaire extraordinaire n'a été prise dans les écoles en 2023. Par contre, deux recours contre des décisions prises par la Direction durant la période de pandémie étaient encore pendants devant le Tribunal fédéral au 1^{er} janvier 2023. L'un concernait l'obligation du port du masque, pour une durée limitée, pour les élèves de 5H à 11H ; le TF l'a déclaré irrecevable le 18 avril 2023. Le second attaquait l'ordonnance du 14 septembre 2021 sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat Covid-19. Le recours a été accepté par ATF du 31 mars 2023. Le 16 mai, le Conseil d'Etat a demandé la révision de cet ATF, estimant que le TF n'avait pas tenu compte d'éléments décisifs signalés par le Conseil d'Etat. Le 31 juillet, le TF a rejeté la demande de révision. Le TF n'a pas contesté que les tests aient été gratuits dans les Hautes Ecoles, ni que cela lui avait été dit, mais a relevé que cela lui avait été dit uniquement dans le volet « effet suspensif » et pas dans le volet de fond, qui renvoyait en partie aux arguments du volet « effet suspensif ». L'affaire est ainsi close.

Les mesures mises en place en 2022 pour les élèves ukrainiens accueillis dans les écoles fribourgeoises ont été maintenues en 2023. La Direction a intensifié un dispositif existant, celui de l'accueil des enfants migrants, en particulier la mise à disposition de cours spécifiques de français langue seconde (FLS) et « Deutsch als Zweitsprache (DaZ) » pour les élèves de l'école obligatoire et l'offre de préscolarisation auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI, dépendant de la DEEF) pour les jeunes du post-obligatoire. L'organisation de crise de la DFAC a continué à être opérationnelle, mais a pu réduire le nombre de ses séances, du fait de la stabilisation du nombre d'élèves concernés durant les premiers mois de l'année civile 2023 ; elle a œuvré en collaboration avec le Service de la formation professionnelle (DEEF) et le Service de l'action sociale (DSAS), ce dernier activant l'état-major Ulysse. Pour l'école obligatoire, le seuil des 500 élèves a été dépassé à fin 2022 et est resté stable jusqu'en juin 2023, après quoi il a connu une nouvelle stabilisation d'environ 450 élèves.

[Toutes les actualités de la DFAC](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DFAC](#)

5.1.2 Chiffres clés

5.1.2.1 Etat du personnel

	Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
Direction de la formation et des affaires culturelles	5224,71	5102,08	122,63
Administration centrale	381,40	375,41	5,99
3200 / IPCS Secrétariat général	25,29	24,36	0,93
3202 / ENOB Enseignement obligatoire	159,11	155,16	3,95
3208 / ENSA Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	12,54	12,44	0,10
3225 / OSPR Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	30,43	29,76	0,67
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	13,45	12,46	0,99
3265 / CULT Service de la culture	3,99	3,96	0,03
3271 / BCUN Bibliothèque cantonale et universitaire	56,29	56,39	-0,10
3273 / MAHF Musée d'art et d'histoire	15,06	15,30	-0,24
3274 / MHNA Musée d'histoire naturelle	9,67	9,70	-0,03
3280 / SACF Service archéologique	39,85	40,85	-1,00
3281 / BIEN Service des biens culturels	15,72	15,03	0,69
Secteur de l'enseignement	4843,31	4726,67	116,64
3203 / EPRE Enseignement degré primaire 1-2H	401,08	392,35	8,73
3205 / EPRI Enseignement degré primaire 3-8H	1622,02	1563,74	58,28
3210 / CORI Cycle d'orientation 9-11H - décharges	25,66	26,06	-0,40
3210 / CORI Cycle d'orientation 9-11H	984,38	957,79	26,59
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,92	2,66	0,26
3230 / ECDD Ecole de culture générale	84,34	83,53	0,81
3235 / CGAM Collège de Gambach	101,53	102,09	-0,56
3240 / CSCR Collège Sainte-Croix	86,65	80,02	6,63
3245 / CSMI Collège Saint-Michel	112,57	113,77	-1,20
3249 / CSUD Collège du Sud	126,05	125,94	0,11
3256 / HEPF Haute école pédagogique	97,39	98,30	-0,91
3260 / UNIV Université	1078,40	1059,48	18,92
3272 / CONS Conservatoire	120,32	120,94	-0,62

5.1.2.2 Fluctuation du personnel

	Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Direction de la formation et des affaires culturelles	3,45	2,69
Administration centrale		
3200 / IPCS Secrétariat général	0	0
3202 / ENOB Enseignement obligatoire	2,55	2,76
3208 / ENSA Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	0	0
3225 / OSPR Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	8,84	6,03
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1,89	0
3265 / CULT Service de la culture	0	27,03
3271 / BCUN Bibliothèque cantonale et universitaire	1,66	4,98
3273 / MAHF Musée d'art et d'histoire	6,84	0
3274 / MHNA Musée d'histoire naturelle	10,27	0
3280 / SACF Service archéologique	4,08	1,34
3281 / BIEN Service des biens culturels	13,20	8,58
Secteur de l'enseignement		
3203 / EPRE Enseignement degré primaire 1-2H	1,73	1,14
3205 / EPRI Enseignement degré primaire 3-8H	1,94	2,49
3210 / CORI Cycle d'orientation 9-11H	1,79	2,97

		Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	1,06	1,24
3235 / CGAM	Collège de Gambach	2,13	1,48
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	0,65	2,12
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	0	0,80
3249 / CSUD	Collège du Sud	1,65	0,70
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	7,10	4,37
3260 / UNIV	Université	8,62	3,75
3272 / CONS	Conservatoire	1,43	3,60

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

5.1.2.3 Effectifs du personnel enseignant par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Ecole primaire 1H-2H	12	468	1	169	98 %
Ecole primaire 3H-8H	253	1686	77	603	87 %
Cycle d'orientation 9H-11H	423	659	135	238	62 %
Ecoles du secondaire II	257	206	86	98	47 %
Total	945	3019	299	1108	77 %

5.1.2.4 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2023	EPT selon BU 2024	Evolution EPT
Personnel enseignant	242,58	259,97	+17,39
Personnel éducatif et infirmier	55,62	66,83	+11,21
Personnel thérapies	69,24	71,24	+2,00
Direction et administration	35,47	37,94	+2,47
Conciergerie, technique et intendance	36,26	36,41	+0,15
Stagiaires et apprenti-e-s	104,92	110,92	+6,00
Total	544,09	583,31	+39,22

5.1.2.5 Effectifs des élèves dans les écoles de l'enseignement obligatoire (état au 1^{er} novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2023/24 physique	2023/24 légal	2022/23 physique	2022/23 légal	2023/24 physique	2023/24 légal	2022/23 physique	2022/23 légal
Total 1H-2H	1 736	1 824	1 720	1 788	5 740	5 940	5 599	5 765
Total 3H-8H	4 883	5 079	4 886	5 070	16 957	17 965	16 785	17 693
Total 9H-11H	2 798	2 892	2 558	2 584	9 083	9 545	9 059	9 485
Total général	9 417	9 795	9 164	9 442	31 780	33 450	31 443	32 943

5.1.2.6 Effectifs des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2022/23	2023/24	Evolution	2022/23	2023/24	Evolution	2022/23	2023/24	Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total		
Nombre d'élèves	803	837	+34	146	155	+9	949	992	+43
Nombre de classes	116	122	+6	19	23	+4	135	145	+10
Moyenne par classe	6,92	6,86		7,68	6,74		7,03	6,84	

5.1.2.7 Effectifs des élèves dans les écoles du degré secondaire supérieur (état au 15 septembre 2023)

	Elèves		Classes	
	2022/23	2023/24	2022/23	2023/24
Maturité gymnasiale	4072	4038	189,5	189
Ecole de commerce	423	454	17	19
Certificat ECG	1420	1352	64,5	66,5
Maturités spécialisés	453	445	9,5	7,5
Passerelle	105	102	5	5
Total	6473	6391	285,5	287

Les demi-classes s'expliquent par le fait que les classes du Gymnase intercantonal de la Broye sont, dans ce tableau, réparties entre les élèves fribourgeois et les élèves vaudois.

5.1.2.8 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2023, 3700 (3616) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2023			2022
	Hommes	Femmes	Total	Total
Apprentissage en entreprise ou en école	48	28	38	38
Écoles du degré secondaire supérieur	29	28	38	41
Autres écoles	4	3	3	3
Travail rémunéré	0	0	0	0
Douzième année linguistique	4	4	4	3
Solutions d'attente ou inconnues	1	1	1	1
Cours préparatoire ou cours d'intégration	9	9	9	9

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 38 % (38 %), représentant 1419 personnes (1372). Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire est identique à l'année dernière.

5.1.2.9 Bourses d'études cantonales

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2023. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II		
Ecoles de maturité gymnasiale	255	1 227 454
Autres formations générales	215	895 501
Ecoles professionnelles (à plein temps)	102	536 403
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	590	3 282 220
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	72	268 579
Secteurs du tertiaire		
Formations professionnelles supérieures	38	346 918
Hautes écoles spécialisées	240	1 627 157
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	277	1 940 759
Total	1789	10 124 991

Le Plan de relance du Conseil d'Etat accepté le 13 octobre 2020 par le Grand Conseil comprend une mesure qui concerne les bourses d'études. Il s'agit de la mesure 13 « [Bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation](#) ».

En 2023, 25 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 472 685 francs.

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DFAC](#)

5.2 Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS

5.2.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.2.1.1 Direction et Secrétariat général

5.2.1.1.1 Mise en consultation de l'avant-projet de loi de révision partielle de la loi sur la Police cantonale

L'évolution des moyens techniques, les nouvelles exigences en matière de protection des données et la volonté de renforcer la collaboration avec d'autres partenaires sécuritaires ont conduit à l'élaboration d'un [avant-projet de révision de la loi sur la police](#). Cette révision porte essentiellement sur la création de nouvelles dispositions concernant des mesures policières, notamment la surveillance audio ou vidéo de l'espace public. Ensuite, il intègre les prescriptions européennes sur le traitement des données des personnes physiques par les autorités en matière de poursuite pénale et introduit, en parallèle, de nouvelles bases légales sur l'échange de données entre autorités policières. L'avant-projet offre en outre un cadre légal à certaines collaborations futures, en particulier avec les polices cantonales des cantons voisins ou avec d'autres partenaires sécuritaires. Il adapte finalement certaines dispositions à la nouvelle organisation de la Police cantonale.

5.2.1.1.2 Mise en consultation de l'avant-projet de loi sur la protection de la population

La Direction de la sécurité, de la justice et du sport a mis en consultation, au début avril 2023, une [révision totale de la loi sur la protection de la population \(LProtPop\)](#). Elle définit la protection de la population comme un système interservices assurant la coordination de la planification et de la conduite et vise notamment à s'adapter à l'évolution des structures organisationnelles des partenaires et à reprendre les adaptations de la nouvelle loi fédérale. L'avant-projet de la LProtPop résulte des expériences les plus récentes des partenaires de la protection de la population, dont l'engagement a gagné en intensité ces dernières années. Divers éléments ont été apportés lors de la consultation par les communes ainsi que par d'autres services et organisations et le projet de loi a été revu globalement dans le sens de ces déterminations. Le projet sera transmis au Grand Conseil cette année dans le but d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

5.2.1.1.3 Sécurité de l'information

La DSJS a repris la responsabilité du domaine de la sécurité de l'information et a élaboré à cet égard une ordonnance sur la sécurité de l'information (OSI), adoptée par le Conseil d'Etat début juillet et entrée en vigueur le 1^{er} août 2023. Cette ordonnance règle les aspects organisationnels qu'implique la mise en place du domaine de la sécurité de l'information au sein de l'administration cantonale fribourgeoise. En parallèle, la DSJS a entrepris les travaux d'élaboration d'une loi au sens formel sur la sécurité de l'information.

5.2.1.2 Police cantonale

5.2.1.2.2 Priorisation et renonciation des actions de police

En raison de l'augmentation de l'activité policière, la Gendarmerie a dû prendre des mesures pour garantir et répondre aux interventions urgentes « Police secours ». Les tâches non urgentes ont été redéfinies, notamment le processus de certaines réquisitions où des mesures ont été prises d'un commun accord avec nos partenaires. De plus, afin d'assurer un effectif minimum pour garantir le socle sécuritaire de base, cinq postes de police de proximité ont été fermés provisoirement durant plusieurs mois.

5.2.1.2.3 Task Force LUTH - Collaboration chaîne pénale

L'augmentation des infractions due à une minorité des requérants dans le canton Fribourg a nécessité la mise en place d'une Task Force, nommée LUTH (6 EPT dès avril 2023), ainsi qu'une collaboration de la chaîne de traitement pénale avec les instances partenaires (Ministère public, Service de la population et des migrants, Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation, Etablissement de détention fribourgeois). Des échanges réguliers ont également eu lieu avec les diverses autres parties prenantes, dont le Secrétariat d'Etat aux migrations, le Service de l'action sociale et ORS, notamment par le biais de la police de proximité et du délégué aux relations migration-police. Le nombre d'événements impliquant des requérants d'asile, en procédure, en attente de renvoi ou déboutés, a cru de 163 %. Les personnes concernées étaient majoritairement des hommes, âgés de 20-29 ans, en provenance d'Afrique du Nord (Algérie 52 %, Maroc 29 % et Tunisie 15 %). Près d'une fois sur deux, celles-ci ne résidaient pas sur sol fribourgeois.

5.2.1.2.4 MOMENTUM – Mise en œuvre

La mise en œuvre du projet MOMENTUM s'est poursuivie en 2023 avec le renforcement de certains effectifs, notamment dans le domaine des missions de base ainsi que dans des domaines spécialisés tels que ceux traités par la Brigades des mineurs, le Cyber, l'Unité gestion des menaces ou la formation. Le Centre d'engagement et d'alarme constitue aujourd'hui une Unité, avec un officier à sa tête. Ce changement s'inscrit dans une nécessité de renforcer la coordination entre partenaires et d'anticiper les nombreux défis liés à la création future de la Centrale d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeois. Le nouveau poste de chef de la centrale d'achat a été mis au concours et son titulaire devrait être nommé en début d'année 2024. MOMENTUM a permis également de transformer certains postes en postes de cadres ou de spécialistes. En parallèle, 2023 a vu la création d'une nouvelle ordonnance sur les agents auxiliaires qui permet de valoriser certaines fonctions occupées par du personnel civil, car leurs fonctions ont évolué vers des tâches d'appui aux opérations de police. Avec cette ordonnance, un certain nombre de postes civils ont pu être libérés et seront transformés pour créer de nouveaux postes civils notamment dans les domaines supports, conformément à la mise en œuvre de MOMENTUM. Le solde des postes a été mis à disposition de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport. Malheureusement, tous les postes d'agentes et agents prévus, n'ont pu être entièrement pourvus suite à différentes démissions.

5.2.1.3 Protection de la population

5.2.1.3.1 Fermeture de la caserne de la Poya

Mise à disposition de l'armée depuis 1951, la caserne de la Poya a vécu un tournant majeur de son histoire en 2023. L'armée a en effet quitté la caserne de Fribourg pour rejoindre celle de Drogne. Une magnifique cérémonie dans les rues de la capitale cantonale le 8 mai a marqué solennellement ce profond changement. Dès le 1^{er} janvier 2024, le service cantonal des bâtiments reprend la gestion du site pour assurer son développement dans le futur.

5.2.1.4 Migration et intégration

5.2.1.4.1 Forte augmentation de la population étrangère

Comme en 2022 (+3164 personnes sur une année), la croissance nette de la population étrangère du canton (hors asile) a été particulièrement vigoureuse en 2023 (+2949), atteignant un pic record au 30 novembre 2023 avec un effectif total de 84 886 personnes (+3329 par rapport au 30 novembre 2022). Il faut remonter au moins à la période 2013–2014 pour retrouver des augmentations comparables. Si les ressortissants du Portugal sont toujours les plus représentés dans le canton (26 717 personnes à fin 2023), l'immigration la plus prononcée vers notre canton est le fait, depuis plusieurs années, des ressortissants français (15 047 personnes présentes à fin 2023, avec une augmentation record de 1153 personnes sur l'année). Si l'on inclut les personnes relevant du domaine de l'asile, la population étrangère se montait à fin 2023 à 89 295 personnes, contre 83 727 à fin 2022, et 63 878 à fin 2013.

5.2.1.4.2 Main-d'œuvre étrangère

En raison de la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs branches économiques en Suisse, le nombre des sollicitations parvenant à la section main-d'œuvre étrangère (SEMO) du Service de la population et des migrants (SPoMi) en vue de l'accès au marché du travail par des ressortissants étrangers a explosé depuis deux ans. Après une année 2022 déjà

particulièrement forte, des chiffres record ont été à nouveau enregistrés en 2023, notamment pour les annonces concernant des ressortissants UE/AELE (18 090, soit +1354 en 2023). Indicateurs des fortes contributions attendues de la part de la SEMO, les échanges courriels comptabilisés avec la clientèle ont pris l'ascenseur, passant de 1270 en 2022 à 3698 en 2023. Tous types confondus, 1028 décisions ont été rendues en 2023, soit une augmentation de plus de 14 % par rapport à 2022.

5.2.1.4.3 Programme d'intégration cantonal 2024-2027

L'Etat de Fribourg poursuit sa feuille de route en politique d'intégration des migrants et migrantes et de prévention du racisme. Après un premier jalon initié en 2014, il met en œuvre son nouveau [Programme d'intégration cantonal pour les années 2024 à 2027 \(PIC 3\)](#), validé par le Conseil d'Etat et par la Confédération (Secrétariat d'Etat aux migrations) durant le deuxième semestre 2023. Le PIC 3 est le fruit d'une étroite collaboration entre le Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme (IMR), le Service de l'action sociale (SASoc) et leurs nombreux partenaires. Les axes d'actions du PIC, entré en force le 1^{er} janvier 2024, évoluent selon les nouveaux besoins et réalités du terrain. Les grands objectifs restent cependant les mêmes : renforcer la cohésion sociale, valoriser la diversité croissante de la société et garantir la non-discrimination.

5.2.1.5 Exécution des sanctions pénales et des mesures

5.2.1.5.1 Exécution des peines orientée vers le risque

Lors de sa séance du 2 novembre 2023, la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) a validé le règlement PLESORR, soit le Processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources. Ce processus, pendant du « Risikoorientierter Sanktionenvollzug » (ROS) alémanique, vise notamment à harmoniser et à réglementer au niveau du Concordat latin les principes et la mise en pratique de la gestion des risques dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales, soit les peines privatives de liberté, les mesures et la probation. Le 10 novembre 2023, la Commission concordataire latine (CCL) a validé les diverses annexes et vade mecum qui s'y réfèrent. Ce nouveau processus concordataire sera mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2025. L'année 2024 constituera dès lors une année importante de préparation, d'adaptation organisationnelle et de formation pour le SESPP.

5.2.1.5.2 Renforcement de la collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale

Les différents acteurs de la chaîne pénale s'attachent activement à renforcer leur collaboration et la connaissance mutuelle de leur organisation et processus. Le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) a eu le plaisir et l'avantage d'accueillir les 28 et 30 mars 2023 plus d'une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices du Ministère public, l'objectif étant de leur présenter les activités et l'organisation du SESPP, tout en mettant évidemment l'accent sur des activités pour lesquelles les deux entités concernées sont fortement impliquées. Ces échanges très constructifs ont été particulièrement appréciés. D'autres entités de la chaîne pénale de l'Etat ont déjà manifesté leur intérêt pour une rencontre similaire. Plus d'une trentaine de collaborateurs et collaboratrices du SESPP ont par ailleurs eu la possibilité d'effectuer un stage au sein de la Police cantonale (POL). Une visite en plénum dans les locaux de la POL, sous la direction du Commandant, a tout d'abord réuni tout le personnel du SESPP afin de mieux connaître l'organisation et les activités de la POL, après quoi les collaborateurs et collaboratrices intéressés ont effectué des stages en immersion d'une matinée, respectivement d'une journée, auprès de la Police de sûreté puis de la Gendarmerie. Cette meilleure connaissance mutuelle entre les différents acteurs renforce clairement la qualité et l'efficacité des processus communs.

5.2.1.5.3 Agrandissement du site de Bellechasse

Durant l'année 2023, les travaux de construction pour l'agrandissement et l'extension de l'établissement pénitentiaire fribourgeois sur le site de Bellechasse ont bien avancé. Le bouquet de chantier pour les nouveaux bâtiments de la première étape d'extension, qui concerne l'agrandissement du bâtiment cellulaire « Pavillon » avec 66 nouvelles cellules, le nouveau bâtiment pour les ateliers sécurisés, le nouveau centre médical et le bâtiment d'accueil pour l'exécution en milieu ouvert, a eu lieu en début d'année. Tous les travaux ont été réalisés dans le respect des délais, de sorte que les bâtiments ont pu être achevés fin novembre 2023. L'équipement et l'aménagement des bâtiments peuvent donc maintenant commencer, afin qu'ils soient prêts à être occupés au printemps/été 2024. Durant toute la

durée des travaux, les délais et les coûts ont été tenus. En outre, le canton a déjà reçu des subventions de l'Office fédéral de la justice d'un montant de 8 140 000 francs pour les travaux effectués jusqu'à la fin 2023.

5.2.1.5.4 125^e anniversaire de Bellechasse et 5^e anniversaire de la fusion

L'année 2023 a également été marquée par les festivités du 125^e anniversaire de Bellechasse et du 5^e anniversaire de la fusion entre Bellechasse et la Prison centrale. La manifestation, organisée grâce à l'engagement et aux idées des collaborateurs, a eu lieu le 14 septembre 2023 et a permis aux collaborateurs de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) de présenter à leurs familles, proches et collègues leurs lieux de travail dans une ambiance conviviale et agréable. Le programme de visite était prévu sur les deux sites l'EDFR et a connu un grand succès.

5.2.1.6 Justice

5.2.1.6.1 Ouverture du centre de compétences digitales pour les autorités judiciaires

Le Centre de compétences digitales pour les autorités judiciaires, JUS-TIC, est officiellement en fonction depuis le 1^{er} mai 2023. L'équipe, composée du chef de section, de trois conseillers numériques, d'un formateur et d'une collaboratrice administrative, a été mise en place pour répondre aux besoins croissants des autorités judiciaires en matière d'assistance informatique métier.

JUS-TIC offre notamment les prestations suivantes :

- > Apport d'une assistance pour les logiciels et les solutions métier ;
- > Contribution au bon fonctionnement digital des autorités judiciaires au quotidien ;
- > Dispense de la formation et de l'assistance aux bénéficiaires finaux ;
- > Conseils et assistance pour la mise en place de solutions informatiques personnalisées.

5.2.1.6.2 Travaux législatifs relatifs à la mise en œuvre de l'analyse du Pouvoir judiciaire

En 2023, la DSJS a réuni un groupe de travail composé de représentants du Pouvoir judiciaire, du Conseil de la Magistrature, de l'Ordre des avocats, de la Commission de Justice, des Préfectures et de l'Administration des finances pour élaborer un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre les mesures découlant du rapport sur l'analyse du Pouvoir judiciaire. Pour rappel, cette analyse a été effectuée sous mandat du Conseil d'Etat entre 2017 et 2021, pour déterminer notamment des pistes d'amélioration du fonctionnement du pouvoir judiciaire. Le rapport préconise trois mesures essentielles, à savoir le regroupement d'autorités, la création d'un organe de conduite et la digitalisation de la justice. La mise en consultation de l'avant-projet de loi est attendue à la fin du printemps 2024.

5.2.1.7 Sport

5.2.1.7.1 Développement du site du Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Une place extérieure couverte a été construite pour compenser la perte de l'ancienne salle de gymnastique pendant la construction de la halle triple. Un crédit supplémentaire a été approuvé par le Grand Conseil en novembre 2023. Cette année, plus de 40 000 nuitées ont été enregistrées pour le service civil et près de 13 000 pour le sport-loisirs.

5.2.1.7.2 Sport scolaire

Des soutiens pédagogiques se sont déroulés dans plusieurs districts pour améliorer l'enseignement en EPS. Le sport scolaire facultatif, soutenu par le Service du sport (SSpo), a permis à plus de 4700 jeunes de pratiquer davantage de sport. Pour l'année 2023/24, 504 talents ont été acceptés dans le programme « Sports-Arts-Formation ». Une table ronde a aussi été organisée pour échanger et identifier des axes d'amélioration pour l'avenir du programme SAF.

5.2.1.7.3 Programme Jeunesse+Sport

Le SSpo, responsable de la coordination du programme fédéral J+S au niveau cantonal, a organisé 89 cours de formation, impliquant plus de 2200 moniteurs, monitrices et coachs J+S. De plus, les 6 camps J+S d'été ont connu un succès notable, attirant plus de 300 enfants du canton.

5.2.1.7.4 Soutiens pour le sport

La Commission LoRo-Sport et le Fonds cantonal du sport ont soutenu de manière globale les activités sportives des associations et clubs du canton, appuyant également les constructions d'infrastructures sportives. Dans ces soutiens, notons que deux manifestations sportives mondiales, le Challenger Basket 3x3 et les Championnats du monde de Futnet féminin, ont eu lieu à Fribourg. Le montant des soutiens pour le domaine du sport en 2023 est de plus de 6 millions de francs.

5.2.1.8 Véhicules

5.2.1.8.1 Nouveau système cantonal d'autorisation des services de taxis

En 2023, le Service de la police du commerce (SPoCo) s'est vu confier une nouvelle compétence en vue de la délivrance d'autorisations dans le domaine du transport professionnel de personnes en taxi et en voiture avec chauffeur. Après une période transitoire de six mois, les autorisations définitives ont pu être délivrées à partir du 1^{er} juillet 2023. Quelque 303 autorisations ont été délivrées sur l'ensemble de l'année.

5.2.1.8.2 Révision de la loi sur l'imposition des bateaux

En mars 2023, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'imposition des bateaux (LIBat), qui entrera en vigueur en 2024. Le nouveau système prévoit un impôt de base progressif selon la longueur de l'embarcation. Quant aux moteurs, ils sont soumis à un impôt complémentaire progressif selon la puissance. Les motorisations électriques ou à hydrogène profitent d'un allègement de 30 % afin d'encourager la réduction des émissions de CO₂. Enfin, conformément aux attentes du Grand Conseil, les disparités fiscales avec les cantons voisins sont réduites. Les revenus annuels en faveur du canton passeront de 2,5 millions à 2,1 millions de francs ; plus de 5500 bateaux sont imposés.

[Toutes les actualités de la DSJS](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DSJS](#)

5.2.2 Chiffres clefs

5.2.2.1 Activité

Police

Activité	2023	2022
Rapports de police établis	25 952	24 389
Plaintes pénales enregistrées	10 304	7 929
Réquisitions traitées	27 114	26 135
Appels téléphoniques d'urgence au CEA (112, 117, 118)	56 461	65 633
Alarmes traitées par le CEA	3 054	3 602
Cambriolages	1027	819
Affaires mœurs et maltraitance traitées par la BMM	392	381
Violences domestiques	577	587
Phobies et délits de haine (« HATE »)	112	87
Cas traités par l'UGM	254	218
Criminalité digitale (cyber) / nombre de plaintes	1 535	982
dont préjudice	Fr. 9 500 000	Fr. 5 979 781
Accidents de la circulation constatés par la police*	1 044	1 102
dont mortels	8	6

* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 15 mars 2024.

Protection de la population

Abris	2023	2022
Population (y c. séjour)	349 531	343 924
Nombre d'abris	7 606	7 546
Nombre de places protégées	304 942	300 236
Taux de couverture	87,3	87,4

Population et migration

Permis délivrés	2023	2022
Autorisations d'établissement	2955	2938
Autorisations de séjour	5 767	5 174
Autorisations de séjour de courte durée	2 547	2 377
Autorisations frontalières UE/AELE	608	592
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	22 745	19 893

Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre 2022 (sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement)	2023	2022
Avec autorisations d'établissement	54 506	53 764
Avec autorisations de séjour	26 163	24 236
Avec autorisations de courte durée	2 016	1 905
Avec autorisations frontalières	1 884	1 709
Totaux	84 569	81 620

Documents d'identité délivrés	2023	2022
Passeports ordinaires biométriques	28 594	23 253
Cartes d'identité	38 363	36 463
Passeports provisoires	449	481
Documents de voyage biométriques pour étrangers	809	872
Titres de séjour biométriques pour étrangers	13 174	10 842
Titres de séjour sécurisés pour étrangers	23 675	23 127

Annonces de ressortissants UE/AELE pour prises d'emploi	2023	2022
Activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	9 708	8 624
Travailleurs détachés	5 374	5 255
Prestataires de services transfrontaliers indépendants	3 008	2 857

Exécution des peines et des mesures

	2023	2022
Jugements pour des peines privatives de liberté (PPL) adressés au SESPP	412	351
Mesures et internements	9	13
Journées de détention (nombre de détenus)	59 804 (823)	60 201 (876)
Heures de travail d'intérêt général (TIG) exécutées	31 786	28 317
Décisions rendues		
> en matière d'exécution de PPL	79	76
> en matière de mesures thérapeutiques et d'internement	71	58
> en matière de progression de l'exécution de la peine ou de la mesure	327	304

	2023	2022
Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)		
> ordonnances reçues	7 286	7 492
> montants encaissés	Fr. 1 972 113	Fr. 1 721 022
Mandats de probation		
> nouveaux mandats	100	110
> mandants en cours au 31 décembre	260	222

Justice

	2023	2022
Avocature et notariat		
> brevets d'avocats délivrés	27	28
> brevets de notaires délivrés	1	4
> avocats et avocates en exercice	261	259
> notaires en exercice	60	59
Médiation pénale des mineurs		
> affaires déléguées par les juges (processus de médiation)	63	60
> processus en cours au 31 décembre	44	44
Assistance judiciaire civile		
> listes de frais	1 600	1 562
> montant total payé	Fr. 5 610 280	Fr. 5 301 298
Assistance judiciaire pénale		
> listes de frais	1 162	1 069
> montant total payé	Fr. 4 094 990	Fr. 3 277 449
Assistance judiciaire administrative		
> listes de frais	107	102
> montant total payé	Fr. 149 397	Fr. 164 588
Assistance judiciaire récupérée auprès de personnes revenues à meilleure fortune	Fr. 534 092	Fr. 590 545

Sport

	2023	2022
Sport scolaire facultatif – nombre de participants et participantes	4 700	4 600
Formation moniteurs et monitrices Jeunesse+Sport		
> participants et participantes aux cours cantonaux de formation de base	750	732
> participants et participantes aux cours cantonaux de perfectionnement	1 506	1 170
Jeunesse+Sport (J+S)		
> camps annoncés	223	195
> participants et participantes	35 765	37 067
> subventions J+S	Fr. 1 059 415	Fr. 922 404
> indemnisations Confédération moniteurs et monitrices + clubs	Fr. 3 442 980	Fr. 3 331 181
Commission cantonale LoRo-Sport		
> part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport	Fr. 3 913 114	Fr. 3 924 971
> total des affectations	Fr. 4 373 430	Fr. 2 176 874

5.2.2.2 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecarts
Centres de charges	EPT	EPT	EPT
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	1 023,66	1 003,15*	20,51
Administration centrale	838,65	820,43	18,22
3300/JPMS Secrétariat général	9,14	8,81	0,33
3305/JUST Service de la justice	7,41	7,12	0,29

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
3330/POCO	Service de la police du commerce	3,55	3,56	-0,01
3335/PETR	Service de la population et des migrants	53,82	52,21	1,61
3345/POLI	Police cantonale	705,09	692,06	13,03
3355/SPEN	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation	24,01	23,25	0,76
3375/MILI	Service de la sécurité civile et militaire	15,62	15,84	-0,22
3385/PROT	Protection civile	12,78	11,27	1,51
3292/SPOR	Service du sport	7,23	6,31	0,92
Secteurs spéciaux, établissements divers		185,01	182,52	2,49
3365/EBEL	Etablissement de détention fribourgeois	183,01	180,52	2,49
3394/CAMP	Campus Schwarzsee/Lac-Noir	2,00	2,20	-0,2
Pouvoir judiciaire		350,83	347,27	3,56
Administration centrale		350,83	347,27	3,56
2100/TCAN	Tribunal cantonal	51,54	50,66	0,88
2105/TARR	Tribunaux d'arrondissement	89,06	88,49	0,57
2111/MINP	Ministère public	57,08	56,66	0,42
2112/TMCO	Tribunal des mesures de contrainte	5,44	5,60	-0,16
2115/CPMI	Tribunal des mineurs	12,78	12,89	-0,11
2120/JUPA	Justices de paix	62,54	60,47	2,07
2125/OPOU	Offices des poursuites	58,15	58,26	-0,11
2130/OFAI	Office des faillites	11,70	11,74	-0,04
2170/COCO	Commissions de conciliation baux à loyer	1,01	1,01	0
2900/CMAG	Conseil de la magistrature	1,53	1,49	0,04

* Ce chiffre corrige une erreur du rapport d'activité 2022, où l'effectif du Service du sport n'avait pas été correctement ajouté au total, et où l'effectif du Campus Schwarzsee/Lac-Noir avait été oublié sous « Secteurs spéciaux, établissements divers »

5.2.2.3 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Pouvoir exécutif – Direction de la sécurité, de la justice et du sport		5,95	5,14
3294/CSLM	Campus Lac-Noir	0	0
3365/EBEL	Etablissement de détention fribourgeois	12,27	10,01
3345/POLI	Police cantonale	3,02	4,43
3355/SPEN	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation	8,10	4,07
3300/JPMS	Secrétariat général	7,75	0
3305/JUST	Service de la justice	1,11	10,48
3330/POCO	Service de la police du commerce	0	0
3335/PETR	Service de la population et des migrants	4,89	9
3375/MILI	Service de la sécurité civile et militaire	7,97	1,68
3385/PROT	Protection civile	6,64	20,27
3392/SPOR	Service du sport	6,19	0

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DSJS](#)

5.3 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

5.3.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.3.1.1 Secrétariat général

5.3.1.1.1 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Les travaux de révision totale de la loi sur les communes (ci-dessus, projet 4.1.2 du Programme gouvernemental), débutés en 2022, se sont poursuivis, avec notamment la rédaction d'un premier avant-projet en cours d'examen par l'organisation de projet. Cet avant-projet est notamment inspiré par les réflexions menées ces dernières années sur la gouvernance des régions (projet 4.1.1). L'objectif est de mettre en consultation un avant-projet de loi avant la fin de l'année 2024.

2023 a en outre été marquée par le refus par 56,2 % du peuple fribourgeois du premier paquet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) le 12 novembre 2023. Ce projet avait été lancé en 2013 à la demande de l'Association des communes fribourgeoises et de la Conférence des préfets. Ce premier paquet portait sur les domaines des structures d'accueil extrafamilial, l'aide et les soins à domicile, les institutions spécialisées, socio-éducative et familles d'accueil professionnelles et les personnes âgées en EMS. Suite au vote du 12 novembre, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à mener un désenchevêtrement sur la base d'un projet global, mais de mener l'effort de clarification de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes à l'occasion de projets sectoriels menés par les Directions concernées.

5.3.1.1.2 Agriculture, alimentation, forêt et nature

Si, du point de vue agricole, 2021 a été une année trop humide et 2022 une année trop sèche, 2023 a été marquée par les deux phénomènes. Trop de précipitations et un temps frais ont alterné avec trop peu de précipitations et des périodes de chaleur. Il y a par ailleurs eu des différences marquées selon les régions. Une année difficile sur le plan météorologique, avec des conditions qui seront probablement la règle plutôt que l'exception à l'avenir. En conséquence, les efforts visant à rendre l'agriculture et la forêt plus résilientes face au changement climatique ont été poursuivis. La mise en œuvre du plan climat agricole, l'approbation de la stratégie cantonale biodiversité par le Grand Conseil et l'adoption de la stratégie sols par le Conseil d'Etat sont trois piliers importants de ces efforts au sein de la DIAF. Les détails sont à lire dans les rapports des services ci-dessous.

Dans la Berne fédérale, les travaux pour la future politique agricole 2030 ont été lancés en 2023. En septembre, le Conseil fédéral a publié une stratégie climat pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Ce document indique déjà l'orientation de la future politique agricole. Il est certain que les conflits d'objectifs entre la sécurité alimentaire et la protection du climat et de la nature ne diminueront pas si le taux d'auto-apvisionnement de 50 % selon la stratégie doit être maintenu. Très concrètement, le canton de Fribourg, fortement orienté vers la production, est déjà mis à contribution. La mise en œuvre de l'exploitation extensive dans l'espace réservé aux cours d'eau à partir de 2028, l'introduction de 3,5 % de surfaces de promotion de la biodiversité sur les terres arables à partir de 2025 et la garantie ainsi qu'une meilleure mise en réseau de l'infrastructure écologique entraînent une réduction des surfaces disponibles pour la production alimentaire. La DIAF suit activement la mise en œuvre de ces mesures pour en diminuer l'impact négatif sur la production tout en préservant les objectifs principaux.

L'une des clés de la solution réside dans l'innovation. En 2023, la stratégie agroalimentaire est entrée dans sa deuxième année de mise en œuvre, en étroite collaboration avec la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Les projets et activités en cours peuvent être consultés sur www.fribourg-agrifood.ch. Un exemple innovant est la "fertilisation azotée optimisée". Il s'agit de tester l'utilisation d'images satellites afin d'estimer les besoins en engrais d'une culture et d'améliorer ainsi la quantité récoltée avec moins d'intrants. Le prix de l'innovation agricole, qui a lieu tous les deux ans, a également été lancé à l'automne. Les gagnants seront désignés au printemps 2024. L'innovation est également de mise dans le Plan climat agriculture. Grangeneuve a lancé en septembre un concours invitant les agriculteurs à lancer des projets innovants contribuant soit à la réduction des gaz à effet de serre, soit à l'adaptation au changement climatique. Les meilleures idées seront également récompensées par un soutien financier au printemps 2024.

Sous l'égide du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et en étroite collaboration avec SANIMA et Grangeneuve, la stratégie de lutte contre la BVD s'est poursuivie. Des travaux préparatoires ont en outre dû être réalisés pour la lutte contre le piétin chez les moutons, lutte que la Confédération souhaite lancer dans le cadre d'une campagne nationale en 2024. Le SAAV a également préparé la mise en œuvre de la loi sur les chiens adaptée, décidée par le Grand Conseil. Désormais, les propriétaires de chiens devront obligatoirement suivre un cours théorique, puis passer un test de conducteur de chien avec leur propre chien dans un délai de 18 mois.

L'approbation à la quasi-unanimité - moins une abstention - du décret pour la rénovation du Domaine des Faverges par le Grand Conseil en février et le premier coup de pioche avec le début des travaux fin juin ont été des moments particulièrement réjouissants de l'année. Sur le site de Grangeneuve, la rénovation et la réaffectation de la GrangeNeuve avec l'ancienne étable avancent également. L'avant-projet est en cours d'élaboration sur la base du crédit d'étude. Enfin, une solution a également pu être trouvée sur le campus Grangeneuve-Posieux pour la construction du bâtiment de production des cultures fromagères de la société Liebefeld Cultures SA. La société réalisera elle-même le projet sur la base d'un droit de superficie et d'un soutien de la promotion économique.

5.3.1.1.3 Autorité foncière cantonale (AFC)

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'année 2023 a été marquée par l'approbation de la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) par le Grand Conseil et l'élection de tous les membres en place ainsi que l'élection d'un nouveau membre par le Grand Conseil en décembre. Ainsi, chaque district est désormais représenté par un agriculteur dans la Commission. Le secrétariat a été chargé du développement d'un outil de gestion de documents afin de garantir le passage au numérique et la dématérialisation des documents en 2024. Les statistiques sur le type et le nombre de dossier traités par l'AFC se trouve sur le site internet de la DIAF.

5.3.1.2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Le projet de loi modifiant l'exercice des droits politiques (LEDP) évoqué dans le rapport d'activité 2022 a été soumis au Grand Conseil au début de l'année 2023. Une partie de son contenu, à savoir celle relative à l'élection selon le type majoritaire, a été renvoyée au Conseil d'Etat afin qu'il examine, au titre de variante, la possibilité de réaliser ce type d'élections selon un système de « bulletin unique », à l'image de ce que font d'ores et déjà certains cantons voisins (VS, VD, BE notamment). Les autres adaptations de la LEDP proposées par le Conseil d'Etat ont été adoptées par le Grand Conseil en mars 2023.

Le projet de loi modifiant la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat a lui aussi été transmis au Grand Conseil. Une commission parlementaire a été saisie de ce projet de loi en automne 2023 et le projet sera soumis en plénum en 2024.

Enfin, les travaux d'élaboration d'un avant-projet de loi sur les langues ont débouché sur un tout premier avant-projet de loi et de rapport explicatif à fin 2023. L'objectif est celui de le mettre en consultation interne et/ou externe en 2024.

Sous l'angle de l'état civil, l'année 2023 a été une année de continuité avec la consolidation de la mise en œuvre du « mariage pour tous » ainsi que du « changement de sexe devant l'officier/ère de l'état civil », ceci avant l'apparition en 2024 de modifications majeures qui toucheront l'ensemble des officiers et officières du canton avec l'introduction à la fin de 2024 d'un nouveau registre informatisé de l'état civil « Infostar NG ». Le SAINEC a également réalisé quelques travaux préparatoires en vue de la probable prochaine modification du Code civil en matière de droit du nom des conjoints et des enfants. Enfin, il a également mis en place un programme de formation interne pour les nombreuses nouvelles officières de l'état civil.

Sous l'angle des naturalisations, en 2023, le SAINEC a traité 1169 dossiers de naturalisation (865 ordinaires, 277 facilités et 27 facilités pour la 3^e génération). Les décrets soumis au Grand Conseil ont été au nombre de trois, mais, vu le nombre important de demandes, le rythme usuel de quatre décrets par année reprendra en 2024, ceci en accord avec la Commission des naturalisations du Grand Conseil. Enfin, il y a lieu de relever qu'en 2023, les derniers réglages ont été effectués en lien avec la mise en œuvre, en 2022, du portail communal des naturalisations.

Pour donner suite à l'enquête de satisfaction du personnel de l'Etat effectuée par le Service du personnel et d'organisation, ainsi qu'à une autre enquête réalisée par un mandataire externe en 2022, un workshop, auquel tous les collaborateurs ont participé, a été mis en place. Celui-ci avait pour but la mise en œuvre de mesures d'amélioration préconisées par la lecture du résultat de ces enquêtes. Ces mesures ont été priorisées au travers de quatre axes, soit : communication - tâches et rôles - culture - conditions au travail. Certaines d'entre elles ont d'ores et déjà été mises en place, contribuant ainsi à instaurer un processus continu d'amélioration. Des valeurs de base, choisies par les collaborateurs, ont également été retenues pour le SAINEC, soit : respect - service à la population - reconnaissance - équité et impartialité.

5.3.1.3 Service des communes (SCom)

Outre le soutien ordinaire aux communes, le Service des communes a été particulièrement mobilisé par les travaux de révision totale de la loi sur les communes, tant du point de vue de la gestion du projet que de l'élaboration d'avis juridiques sur les propositions des différents organes du projet. Il a en outre coordonné plusieurs consultations partielles de certaines entités de l'Etat sur différentes thématiques abordées dans le cadre de ces travaux. Le SCom a en outre accompagné le développement de la nouvelle application « FINSTA finances et statistiques ». Après le module « Péréquation financière » disponible depuis septembre 2021, les modules « Supervision financière » et « Coefficients d'impôts » sont en phase de développement. Ces outils permettront notamment une plus grande transparence des finances communales, et la possibilité d'analyses fines de la situation financière des communes. Ils s'inscrivent plus généralement dans l'objectif de transparence et de benchmark au cœur de la récente législation sur les finances communales.

5.3.1.4 Service des forêts et de la nature (SFN)

La **Stratégie Cantonale Biodiversité (SCB)**, qui propose sept objectifs détaillés en 44 mesures, **a été approuvée par le Conseil d'Etat en septembre et le décret y relatif voté par le Grand Conseil lors de sa session de novembre**, mettant ainsi sous toit cette stratégie, objectif 3.1.5 du Programme gouvernemental. La mise en place d'une infrastructure écologique efficiente sur l'ensemble du territoire, et qui figure au centre de cette stratégie, a débuté.

Le Grand Conseil a pris acte lors de sa session de novembre de la révision du **Plan directeur cantonal qui a introduit douze paysages d'importance cantonale (PIC)**, réalisant ainsi l'objectif 3.1.6 du Programme gouvernemental.

Face au défi des changements climatiques, le SFN a élaboré un plan d'action permettant non pas d'empêcher les mutations devenues inévitables, mais d'accompagner l'adaptation des forêts fribourgeoises, pour les préserver d'abord, et surtout assurer leurs fonctions environnementale, sociale et économique, essentielles pour la faune, la flore et la population du canton. Basé sur trois axes stratégiques et décliné en 36 actions prioritaires, le **Plan d'action pour l'adaptation des forêts fribourgeoises au changement climatique apporte conseil et soutien aux professionnels et propriétaires de la forêt**.

L'année 2023 a vu **l'entrée en fonction d'une femme au sein du corps des gardes-faune** du Service des forêts et de la nature. C'est la deuxième fois qu'une femme est engagée à un tel poste, le premier engagement n'ayant malheureusement pas abouti à une entrée en fonction, suite à un désistement.

Le premier tir d'un loup fribourgeois du 21^e siècle a été réalisé en août par les gardes-faune. L'animal, un loup mâle isolé, a été abattu le 23 août 2023 dans la région du Widdergalm. Il faisait l'objet d'une autorisation de tir sur le canton de Berne également. Il a fallu 200 heures de travail sur le terrain pour atteindre ce résultat. Aucun indice n'a permis d'attester la présence d'une meute de loups en 2023 dans le canton.

5.3.1.5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Le risque d'une pénurie d'énergie annoncée a considérablement occupé le SAAV en 2022 et 2023. Un projet d'alimentation de secours au sein du bâtiment EVA a été validé par le Conseil d'Etat en mars 2022. Cette alimentation est opérationnelle depuis novembre 2023. Elle permet aux laboratoires d'être autonomes en cas de pénurie d'électricité, garantissant notamment la réalisation des analyses d'eau potable en cas de black-out ou de pénurie d'une certaine durée.

Durant l'année 2023, les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se sont poursuivis. Ainsi, la section santé animale a poursuivi l'utilisation et l'optimisation du programme DGWeb Vet. Ce portail digital permettant la transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements d'échantillons vétérinaires est aussi utilisé par le laboratoire, les vétérinaires praticiens mandatés et nouvellement par les vétérinaires officiels du contrôle des viandes. Pour ce faire, les vétérinaires officiels ont bénéficié de formations. Côté sécurité alimentaire, l'application DGWeb Aqua permettra dès début 2024 de faire de même avec les échantillons prélevés par les fontainiers des distributeurs d'eau potable dans le cadre de l'autocontrôle,

Après une phase pilote de fin avril à fin juin, le SAAV a également mis en service fin octobre, la nouvelle plateforme eCert servant à établir des certificats sanitaires électroniques pour l'exportation d'animaux et de produits animaux, y c. les denrées alimentaires d'origine animale. Grâce à cet outil, les entreprises exportatrices et les organes cantonaux d'exécution peuvent désormais saisir, délivrer et sceller des certificats par voie électronique.

Depuis juin de cette année, le SAAV est présent sur les réseaux sociaux. Ce canal de communication a été utilisé pour informer de manière ciblée la population fribourgeoise, d'abord sur les bonnes pratiques à observer en cas d'apparition de cyanobactéries, puis des changements liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la détention des chiens au 1^{er} janvier 2024. Parallèlement aux campagnes de communication sur les réseaux sociaux, une communication classique et diverses documentations ont été rédigées pour sensibiliser les détenteurs de chiens, les communes, les vétérinaires ainsi que les éducateurs canins. Un test pratique adapté aux chiens de famille a été élaboré ainsi qu'un cours théorique. Les éducateurs canins ont également pu suivre des formations dispensées par le personnel du SAAV.

Pour terminer avec quelques chiffres, il ressort que les laboratoires du SAAV ont analysé en 2023 plus de 43 000 échantillons. L'inspecteurat des denrées alimentaires et des objets usuels (IDO) a effectué 1580 inspections dans les plus de 4000 établissements alimentaires connus. Concernant le marché des produits chimiques, 37 inspections ont été effectuées. Les eaux des douze plages de baignade publiques dans le canton de Fribourg ont fait l'objet du contrôle microbiologique annuel. En production primaire, ce sont 665 contrôles officiels qui ont été réalisés dont 137 non annoncés et 72 en alpage. Dans le domaine apicole, 113 contrôles sanitaires ont été réalisés sur la base de mandats ainsi que 102 contrôles de ruchers. Finalement, 720 contrôles en protection des animaux ont été effectués, dont l'évaluation de 278 chiens.

Le canton de Fribourg compte quatre grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité, deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, deux établissements de traitement du gibier, trois établissements qui pratiquent des abattages occasionnels et trois exploitations qui pratiquent la mise à mort à la ferme. A des fins de surveillance de l'ensemble de ces établissements, 23 inspections ont été effectuées.

5.3.1.6 Conférence des préfets

De manière générale, les préfets relèvent les réflexions quant à la **réforme de la gouvernance des régions** en cours depuis 2020. De plus, les préfets ont continué à adapter la dotation des préfetures tenant compte de l'évolution des dossiers et de la complexité de ceux-ci, ainsi que de la **revalorisation de la fonction du lieutenant de préfet** qui a abouti le 1^{er} janvier 2024. Comme chaque année, en 2023, la Conférence des préfets a rencontré **plusieurs Directions de l'Etat et partenaires** et s'est positionnée sur plusieurs **modifications de lois ou règlements cantonaux**.

En relation avec les différentes Directions de l'Etat, les préfets relèvent les points suivants :

DFAC. Les préfets ont été sollicités en lien avec l'organisation générale des établissements, en raison de leur implication dans les cycles d'orientation (*CO*). Dans le cadre de la **révision sur les affaires culturelles** (LAC) et de son règlement (RAC), plusieurs Workshops ont été organisés auxquels les préfets ont été conviés. En outre, un CoPil a été instauré auquel la Conférence des préfets participe activement.

DSJS. Les préfets continuent de s'investir dans le domaine des établissements publics et manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event et/ou d'actions similaires, etc. Suite aux difficultés d'organisation des *lotos en cash*, un cadre a été établi pour permettre l'organisation de telle manifestation. En 2023, la réglementation en relation avec les lotos avec des lots en bons d'achat a été revue afin d'être conforme aux règles fédérales. En réponse à l'augmentation des *manifestations illégales (fêtes sauvages)* dans le canton, un groupe de travail a été constitué au cours de l'année 2023. L'objectif de ce groupe est d'initier une réflexion approfondie en vue de renforcer la législation cantonale sur les manifestations. Concernant les *ordonnances pénales* en constante augmentation, les discussions afin de faciliter la facturation entre les préfectures et la gendarmerie se sont poursuivies en 2023 avec un résultat positif.

DIAF. Le personnel des préfectures a, à nouveau, été sollicité lors des différents *scrutins* communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Au niveau *communal*, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux. Ils ont, par ailleurs, inspecté plusieurs administrations communales, ont été occupés par plusieurs projets de fusions de communes et finalement ont assermenté nombre de conseillers communaux et généraux. Les préfectures sont finalement particulièrement impliquées dans la *révision générale de la loi sur les communes* lancée en 2022. Dans ce cadre, les préfets ont notamment proposé plusieurs adaptations de la loi en 2023.

DEEF. Les préfets ont continué de collaborer aux activités de coordination d'*Innoreg FR*. En lien avec le **développement régional**, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région, à adapter les organisations régionales par rapport à la nouvelle loi et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

DSAS. Les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal *Senior+* et la création des réseaux médico-sociaux. Ils ont pris note de l'autorisation de pratiquer dans le canton de Fribourg octroyée à l'AsFam, délivrée par la DSAS. Cela a incité les préfets à proposer une modification des règlements dans les districts en raison de la problématique de l'éventuel cumul des *indemnités forfaitaires* et du salaire d'un *proche-aidant*. Les préfets sont préoccupés par l'augmentation des *charges au niveau des EMS* et par l'indexation des frais. Ils se sont prononcés pour une révision complète de la loi sur les indemnités forfaitaires et se sont engagés à répondre à l'évolution des besoins futures suite à l'augmentation de la population.

DFIN. En relation avec l'*impôt sur la détention des chiens*, le processus de facturation et de suivi avec décharge des préfectures est en cours. Les discussions autour de la possibilité d'obtenir la délivrance de la **patente K** par l'intermédiaire du guichet virtuel se sont poursuivies.

DIME. Les préfets se sont investis dans le cadre des *plans directeurs régionaux*, tout en relevant les contraintes et les limites dans l'affectation des zones en relation avec le caractère figé sur le long terme des plans directeurs régionaux. Bien que satisfaisant, le programme *FRIAC* doit encore évoluer afin de mieux répondre aux besoins des communes et des préfectures. Finalement, les séances entre les représentants du SeCA et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de *permis de construire*.

5.3.1.7 Grangeneuve

L'ambition du Conseil d'Etat de se positionner en tant que leader dans les secteurs agricole et agroalimentaire constitue à la fois une opportunité et un défi pour Grangeneuve. En effet, la réalisation de cet objectif ambitieux implique le développement de ses infrastructures et la nécessité d'offrir de nouveaux services.

Suite à l'aval donné par le Conseil d'Etat au crédit d'étude de 2,3 millions de francs, puis de son acceptation par le Grand Conseil en automne 2021, le projet de réaffectation de la Grange Neuve suit son cours. Trois équipes pluridisciplinaires avaient été sélectionnées pour participer à un mandat d'étude parallèle lancé en mai 2022. Le

projet retenu a été présenté lors d'une conférence de presse le 27 mars 2023 à Grangeneuve. Une exposition ouverte au public du 28 mars au 21 avril a permis de le découvrir ([communiqué de presse et rapport final](#)).

La nouvelle installation de biogaz agricole de Grangeneuve est opérationnelle depuis le printemps 2023. L'inauguration et une conférence de presse ont été organisées le mercredi 3 mai à la Ferme-Ecole. Il est espéré que cette installation encouragera d'autres exploitations agricoles à valoriser la biomasse en énergie ([communiqué de presse](#)).

Le projet de restauration et de transformation du Domaine des Faverges a franchi un nouveau palier. Le Grand Conseil a accepté le crédit d'engagement et la première pierre a été posée le 26 juin ([communiqué de presse](#)).

Les premiers résultats de la Stratégie agroalimentaire du canton de Fribourg ont été présentés lors d'une conférence de presse le 28 avril dernier à Grangeneuve en présence de trois Conseillers·ère d'Etat. Dans les trois programmes phares de la stratégie (Agri et Industrie 4.0, valorisation des biomasses, Food&Farm Living Lab), des projets ont été développés avec le soutien d'équipes pluridisciplinaires et de la collaboration d'entreprises locales et régionales. Des chèques à l'innovation d'un montant global de 40 000 francs ont également été attribués à trois projets ([Lien vers le communiqué de presse](#) | [Lien vers le site Fribourg Agri&Food](#) | [Lien vers des vidéos Fribourg Agri&Food](#)).

Grangeneuve s'engage activement dans la mise en œuvre des mesures agricoles du [Plan Climat cantonal](#). L'objectif est de trouver des solutions pour s'adapter aux défis climatiques et de réduire l'impact de l'agriculture en termes d'émissions de CO₂, respectivement de gaz à effets de serre tout en respectant les objectifs de production pour assurer une capacité minimale d'auto-provisionnement. Ainsi, Grangeneuve assure la transmission des informations essentielles permettant de mettre en œuvre les mesures découlant de ce plan notamment pour renforcer la résilience de l'agriculture aux changements climatiques. Dans ce cadre, un Concours Plan Climat Agriculture a été lancé en septembre 2023 pour soutenir les projets d'exploitations agricoles dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'amélioration de la qualité du sol, de l'agroforesterie ou de la prévention des effets induits par les phénomènes météorologiques extrêmes (voir [communiqué de presse](#)). Doté d'un montant total de 80 000 francs, les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 20 000 francs. Ce concours constitue ainsi l'une des 30 mesures en cours de mises en œuvre.

Grangeneuve contribue également activement à créer un monde plus durable en agissant de manière exemplaire. En s'engageant dans le programme Swiss Triple Impact (STI), l'institut mettra en œuvre cinq engagements concrets et mesurables en matière de durabilité. Sa contribution s'aligne à l'Agenda 2030 de la stratégie cantonale de développement durable. ([communiqué de presse](#))

Du côté de la formation, le nombre d'étudiants et étudiantes reste stable, voire est même plutôt légèrement à la hausse depuis la période Covid. La réforme FOODTURA 25 des Technologues et Praticiens/Praticiennes en denrées alimentaires se poursuit avec une transition vers l'enseignement numérique et une harmonisation nationale de la formation. Depuis la rentrée 2023, les apprenti-e-s Forestiers-bûcherons et Forestières-bûcheronnes alémaniques suivent leurs cours professionnels et interentreprises à Thoun. L'Ecole Supérieure (ES) technique en paysagisme a été reconnue par le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI) en octobre 2023. La recertification des ES d'agro-commerce et d'agro-technique s'est très bien déroulée.

Durant cinq jours de festivités, le lait a été la superstar incontestée à Grangeneuve. Le congrès annuel FACEnetwork, regroupant les fromagers et fromagères artisanaux européens les a démarrés en accueillant plus de 200 participants et participantes venus de 15 pays européens durant trois jours. Le week-end qui a suivi a permis de rassembler plus de 8000 visiteurs et visiteuses lors de portes ouvertes. Et pendant ces deux jours, les RegioSkills des apprenti-e-s technologues du lait se sont tenus, sélectionnant trois gagnants et gagnantes qui ont obtenu ainsi leur ticket pour participer aux prochains [SwissSkills](#), soit le niveau national ([communiqué de presse](#)). Ces événements contribuent au positionnement fort de Fribourg dans le domaine agroalimentaire.

Grangeneuve publie chaque année un [rapport annuel](#) dédié, téléchargeable sur Internet.

5.3.1.8 SANIMA

La grippe aviaire et la peste porcine sont largement répandues en Europe. En Suisse, aucun cas de peste porcine n'est apparu à ce jour et les cas de gripes aviaries sur des animaux sauvages ont tous pu être contenus. La protection des troupeaux et les mesures d'hygiène appliqués sur chaque exploitation sont indispensables afin de préserver les élevages.

La lutte contre la BVD constitue toujours le souci principal des éleveurs bovins. Néanmoins une baisse des cas sur le canton de Fribourg tout comme sur le niveau Suisse est constatée. L'OSAV projette et planifie une phase finale du programme d'éradication afin d'atteindre le statut national reconnu « indemne de BVD ». L'enjeu de ces mesures est d'avoir et de maintenir le maximum d'exploitations agricoles libres de BVD et surtout de ne pas avoir une nouvelle infection régionale. La campagne d'assainissement du piétin (maladie des onglons chez les moutons) commencera par ailleurs en automne 2024 : le recensement électronique individuel, la méthode d'assainissement et les ressources cantonales ont été validés pour permettre le lancement du programme.

L'équipe d'intervention en cas d'épizootie a inauguré son nouveau site de stockage à Gurmels, qui remplace les 7 sites existant précédemment. En plus de présenter un avantage logistique significatif, ce lieu est voisin d'un point de départ de la protection civile et de sapeurs-pompiers avec qui la collaboration est essentielle à la conduite de nos missions sur le terrain.

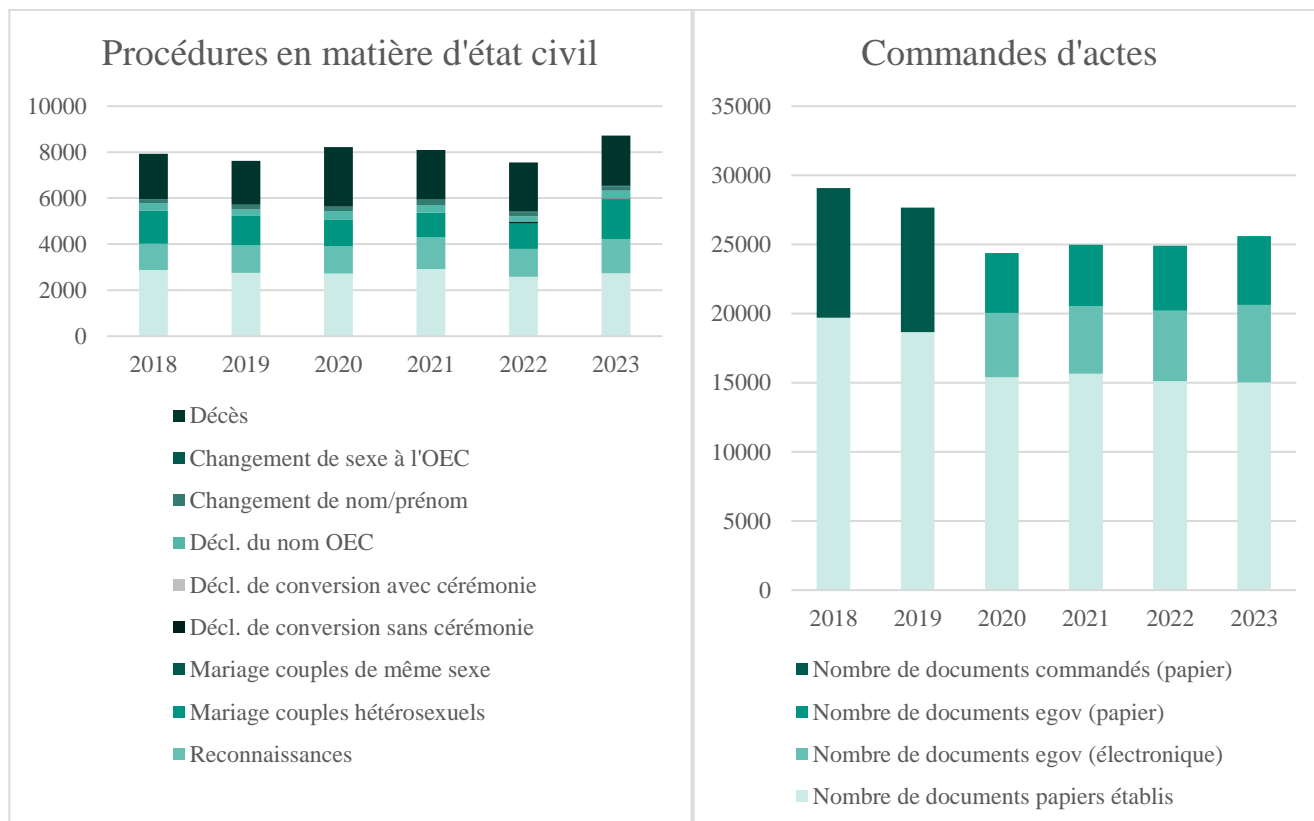
Le réseau des centres de collecte pour l'élimination des sous-produits animaux géré par Sanima contribue d'une part à la prise en charge professionnelle des sous-produits animaux sur le territoire cantonal mais est aussi un outil de surveillances des épizooties. La gestion des coûts de fonctionnement fait face à l'augmentation des coûts de l'énergie. Le centre de Châtillon est le troisième centre à être équipé de panneaux photovoltaïques. La production de froid durant la période chaude permet de valoriser directement le courant généré par l'installation solaire.

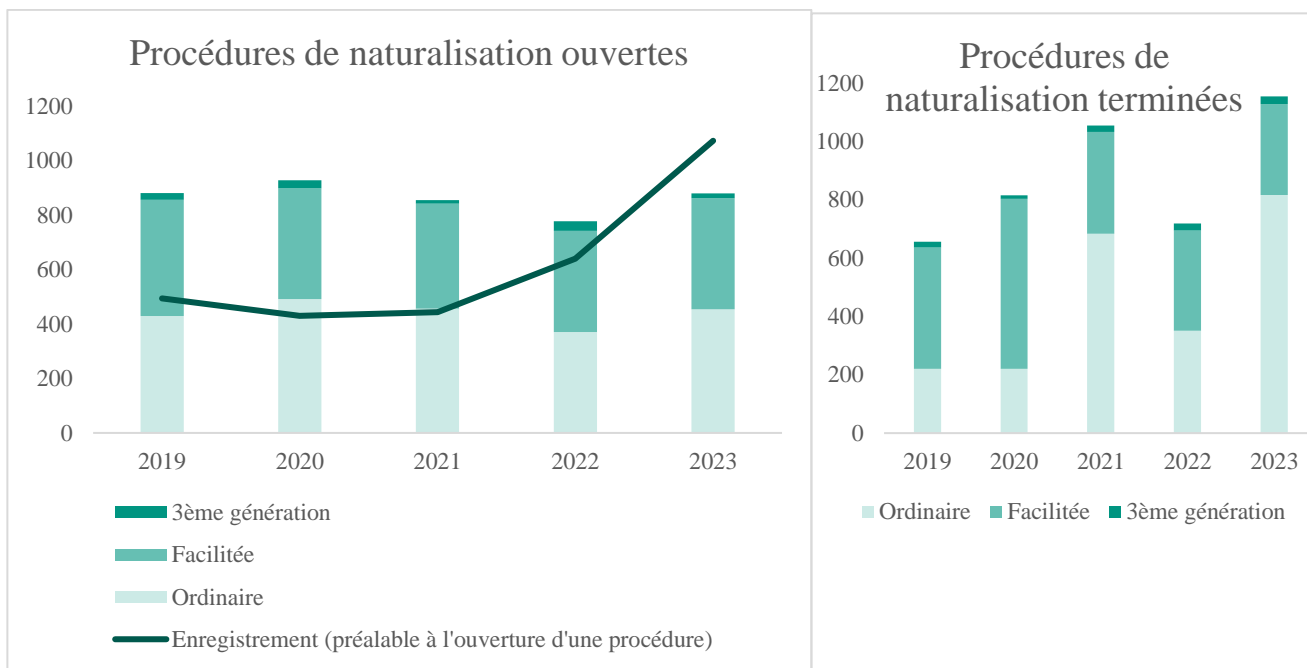
[Toutes les actualités de la DIAF](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DIAF](#)

5.3.2 Chiffres clés

5.3.2.1 SAINEC – Statistiques





5.3.2.2 Préfectures - Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	5878 (6300)	3035 (2113)	4001 (3004)	2029 (5678)	809 (553)	2015 (1429)	1325 (752)
Tentatives de conciliation :							
<i>ayant abouti</i>	149 (149)	11 (22)	84 (73)	31 (24)	27 (25)	41 (40)	29 (18)
<i>ayant échoué</i>	58 (58)	6 (18)	28 (23)	6 (7) et 5 (6) pendantes	13 (16) et 0 (1) pendante	16 (9)	5 (6)
<i>transmises au MP / suspendues</i>	0 (1) en suspens	0 en suspens 3 transmises d'office au MP	16 (15) en suspens 5 (13) transmises d'office au MP 8 (2) retirées avant audience	0 (0)	3 (3) transmises d'office au MP	7 (14) en suspens 6 (6) transmises d'office au MP 4 (1) retirées avant audience	12 (2)
Ordonnances pénales :							
<i>définitives</i>	5700 (6117)	3007 (2091)	3888 (2931)	1998 (5634)	782 (528)	1974 (1389)	1296 (734)
<i>frappées d'opposition</i>	5677 (6087)	2278 (2061)	3875 (2896)	1990 (5620)	779 (525)	1953 (1369)	1284 (713)
<i>annulations de demandes</i>	23 (30)	23 (30)	13 (35)	8 (14)	3 (3)	21 (20)	12 (21)
Recours administratifs	41 (43)	8 (2)	32 (29)	22 (133)	6 (24)	25 (32)	7 (7)
Permis de construire :							
<i>délivrés</i>	499 (479)	176 (263)	370 (428)	257 (315)	181 (159)	256 (267)	164 (159)
<i>refusés</i>	463 (450)	187 (254)	357	246 (303)	169 (153)	244 (252)	153 (155)
<i>annulations de demandes</i>	14 (6)	2 (8)	6	7 (0)	5 (3)	6 (5)	3 (3)
<i>annulations de demandes</i>	22 (23)	4 (1)	7	4 (12)	7 (3)	6 (10)	8 (1)
Permis de chasse	926 (899)	322 (309)	675 (672)	143 (147)	302 (314)	193 (198)	235 (221)
Permis de pêche	2693 (2851)	1000 (1174)	1395 (1424)	2561 (3484)	271 (280)	907 (874)	133 (119)
Permis et impôts pour les chiens	5703 (5643)	3055 (2887)	3967 (3832)	2724 (2789)	2461 (2379)	3022 (2905)	1925 (1852)
Mises en bières	34 (33)	1 (0)	2 (5)	10 (11)	1 (0)	3 (4)	0 (0)
Autorisations diverses	1004 (2638)	800 (616)	1565 (1322)	422 (450)	581 (606)	532 (403)	358 (360)
Privation de liberté	48 (52)	4 (7)	31 (42)	5 (1)	22 (16)	8 (10)	8 (8)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance :							
<i>admises</i>	3 (5)	1 (0)	5 (2)	3 (4)	0 (1)	2 (1)	1 (2)
<i>refusées</i>	3 (4)	1 (0)	3 (2)	3 (0)	0 (1)	2 (1)	1 (2)
<i>refusées</i>	0 (1)	0 (0)	2 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Enquêtes administratives (151a LCo) :							
<i>dont closes</i>	2 (2)	0 (1)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
<i>dont closes</i>	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
<i>instruction préliminaire</i>	1 (1)	0 (1)	2 (2)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	(0)

5.3.2.3 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		460,36	453,04	7,32
Administration centrale		261,41	284,21	-22,8
3400 / ICAS	Secrétariat général	13,08	11,59	1,49
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30,36	28,75	1,61
3410 / PREF	Préfectures	45,55	44,99	1,46
3415 / DECO	Service des communes	7,9	7,9	0
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	0	27,33	-27,33
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	85,83	85,89	-0,06
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	78,69	77,76	0,93
Secteurs spéciaux, établissements divers		198,95	168,83	30,12
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	197,31	167,33	29,98
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1,64	1,5	0,14

5.3.2.4 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		8,07	8,07
3400 / ICAS	Secrétariat général	3,85	-
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	10,04	16
3410 / PREF	Préfectures	10,37	7,02
3415 / DECO	Service des communes	-	-
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	-	3,70
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	9,48	11,38
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	2,37	10,16
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	5,12	6,46

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DIAF](#)

5.4 Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF

5.4.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.4.1.1 Direction et Secrétariat général

La fin de l'année 2022 coïncide avec la fin du traitement des aides économiques mises en place durant la crise du coronavirus. La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) est toutefois restée occupée aux mesures de contrôle, lesquelles se prolongeront jusqu'en 2026. Elle a également assuré la réalisation d'un [rapport exhaustif à l'attention du Grand Conseil](#) permettant de faire le bilan de l'ensemble des aides d'urgence et de relance prises durant la pandémie.

En 2023, la DEEF est restée bien occupée par les questions énergétiques. Si le risque de pénurie d'électricité semble éloigné, elle reste attentive à la sécurité de l'approvisionnement. Elle a ainsi présenté une stratégie centrée sur le photovoltaïque et contribué à la mise sur pied d'un comité de pilotage dédié à l'éolien.

La pénurie de main d'œuvre est restée un thème préoccupant tout au long de l'année et la DEEF a poursuivi ses travaux dans l'optique d'une révision de la loi sur la formation professionnelle. Elle s'est également fortement impliquée dans les travaux relatifs à la mise en œuvre du premier volet de l'initiative pour des soins infirmiers forts, dédié au renforcement de la formation des infirmières et infirmiers.

S'agissant du soutien aux médias, la DEEF a été étroitement associée aux réflexions cantonales en la matière et à l'organisation d'une deuxième table ronde réunissant les principaux acteurs fribourgeois de la branche. Une loi sur l'accès des jeunes aux médias a également été transmise au Grand Conseil.

Elle a poursuivi ses travaux en lien avec les questions de renchérissement et de pénurie de logement, réintroduisant notamment l'obligation de l'utilisation de la formule officielle lors de la conclusion d'un nouveau bail à loyer.

Le Secrétariat général a également soutenu les services dans plusieurs projets de révisions législatives. Le Grand Conseil a notamment accepté en juin 2023 [la loi modifiant la loi sur la statistique cantonale](#), relative à l'appariement de données.

Enfin, la DEEF a œuvré à l'établissement du prochain programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale. Elle reste aussi impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ainsi que du plan climat cantonal et de la loi sur le climat.

5.4.1.2 Collaboration intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

En 2023, la **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)** a traité notamment :

- > de la politique du logement ;
- > de la politique européenne ;
- > de la sécurité de l'approvisionnement énergétique ;
- > de la promotion de la place économique suisse.

Elle a par ailleurs tenu à Morat, le 3 novembre 2023, son assemblée annuelle, sur l'invitation de la DEEF.

En 2023, la **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)** a traité notamment :

- > du financement des parcs d'innovation ;
- > de la voie bilatérale avec l'Union européenne ;
- > des programmes cantonaux de mise en œuvre de la politique régionale pour 2024 à 2027.

En 2023, la **Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)** a traité notamment :

- > du projet de mandat pour un accord sur l'électricité avec l'Union européenne ;
- > d'une stratégie pour l'hydrogène ;
- > du projet de loi visant à accélérer les projets de parcs éoliens avancés ;

-
- > de la révision conjointe de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (« Mantelerlass »).

En 2023, le **Comité gouvernemental de la HES-SO** a traité notamment des questions suivantes :

- > de la stratégie de la HES-SO et de la planification financière pour la période 2025-2028 ;
- > de l'évolution des effectifs étudiantins et du renforcement des filières à pénurie ;
- > de la participation de la HES-SO aux programmes internationaux de recherche.

5.4.1.3 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

En 2023, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) a concrétisé 40 projets qui conduiront à la création de près de 770 emplois ces cinq prochaines années, et généreront des investissements à hauteur de 140 millions de francs. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 1000 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés.

Quant à la Nouvelle Politique Régionale (NPR), ce programme mis en place communément avec la Confédération permet de stimuler l'innovation et le développement territorial à travers des projets collaboratifs et touristiques. Des travaux conséquents ont eu lieu pour développer le nouveau programme de mise en œuvre pour 2024-2027.

La fin du traitement des mesures d'urgence et de relance liées à la crise Covid-19 marque la fin d'une période particulière pour la PromFR. Cependant, les tâches relatives aux cas de rigueur ne sont pas terminées. Les ordonnances fédérales OMCR 20 et OMCR 22 requièrent que les 1125 entreprises bénéficiaires respectent un certain nombre de restrictions financières jusqu'à la fin 2024, voire 2025 pour certaines.

La PromFR a été impliquée de manière active dans plusieurs conseils et comités (bluefactory, Fri Up, Greater Geneva Bern area (GGBa), Switzerland Innovation Park West EPFL, Cluster Food & Nutrition, Swiss Food & Nutrition Valley (SFNV) entre autres). Elle a poursuivi sa collaboration avec les partenaires de la Région Grand Est en France sur des sujets liés à la bioéconomie. Le Cluster Food & Nutrition (CFN) a quant à lui mis en place trois programmes phares faisant partie de la stratégie agroalimentaire du canton : la valorisation des biomasses, l'agriculture 4.0 et le Food & Farm Living Lab. Cette stratégie a été renommée Fribourg Agri&Food.

L'année 2023 a également été marquée par les événements suivants :

- > EUSALP : la présidence de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (EUSALP) a été assumée en 2023 par les cantons et la Confédération. La PromFR a participé à l'organisation de la conférence EUSALP de fin mars à Fribourg sur l'« Economie circulaire » ;
- > GGBa week : accueil de tous les représentants du GGBa ainsi que les promotions économiques de Suisse occidentale dans le canton de Fribourg ;
- > Assemblée générale de la SFNV : organisation de l'assemblée sur le site AgriCo permettant de positionner l'écosystème exemplaire de l'agroalimentaire.

Enfin, la PromFR a été impliquée de manière significative dans le maintien de quelques 170 emplois de SMG Swiss Marketplace Group SA dans le canton de Fribourg et a facilité son implantation sur le site de bluefactory.

5.4.1.4 Service public de l'emploi (SPE)

Assurance-chômage : le taux de chômage est resté très bas avec une moyenne annuelle de 2,1 %. Le seuil historique de 1,9 % a même été atteint en juin (dernière fois en 2011). Le marché du travail a été caractérisé par une importante pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui touché tous les secteurs, mais plus particulièrement celui du second œuvre.

- > L'ajustement des moyens et de la dotation en personnel des Offices régionaux de placement (ORP) s'est poursuivi en 2023 en raison de la baisse du chômage, sans devoir recourir à des licenciements. L'impact sur le budget des mesures du marché du travail (MMT) a obligé le Service public de l'emploi (SPE) à anticiper des mesures d'économies qui déploieront leurs effets essentiellement en 2024.
- > Les ORP et la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) ont adapté la prise en charge des bénéficiaires et des mesures proposées pour répondre aux demandes du marché du travail (pénurie de personnel, profil des demandeurs et demandeuses d'emploi plus complexe).

-
- > La structure Pôle Insertion+, qui accueille des demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit, bénéficiant ou ayant bénéficié de l'aide sociale, a fêté ses 10 ans. Elle a suivi plus de 3000 personnes en une décennie, dont la moitié s'est vu proposer une solution, le plus souvent un emploi.

Marché du travail :

- > La révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) continue de porter ses fruits dans la lutte contre le travail au noir avec 22 entreprises sanctionnées et 17 interdictions d'accès ou suspensions d'activité.
- > L'inspection du travail a délivré 1764 préavis et 223 permis de travail (du dimanche, de nuit, continu, en équipes), chiffres en constante augmentation. Elle a interdit le travail du dimanche dans deux commerces.
- > Une campagne de sensibilisation sur la vidéosurveillance a été menée dans les magasins des stations-service. Elle se poursuivra en 2024 et s'étendra de manière générale aux entreprises du canton.
- > Une enquête salariale a été effectuée auprès des physiothérapeutes en vue de l'établissement d'une recommandation de salaire pour l'association de branche.

Section juridique :

- > La Section a procédé à une importante mise à jour de ses documents de travail et procédures.
- > L'introduction du programme informatique SIPAC 2.0 (système d'information pour le paiement de prestations de l'assurance-chômage), qui visait un traitement plus efficace et rapide des demandes d'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT) et en cas d'intempéries, a sensiblement modifié la manière de travailler. Un nombre record d'avis pour cause d'intempéries a été reçu en 2023.
- > La Section a étudié l'impact de la révision des lois fédérale et cantonale sur la protection des données, entrées en vigueur en septembre 2023 et janvier 2024, sur les activités du SPE.

5.4.1.5 Caisse publique de chômage (CPCh)

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la DEEF. Elle est ouverte aux assuré-e-s domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention des travailleurs et travailleuses touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité. Elle a également le mandat de déterminer le droit à la subvention de la perte de gain maladie pour l'ensemble des demandeurs et demandeuses d'emploi du canton de Fribourg.

Les prestations versées ont globalement baissé de 15 % en 2023 en raison principalement d'une importante diminution des décomptes de réductions de l'horaire de travail (RHT). A partir d'avril 2023, l'autorité fédérale a mis à la disposition des employeurs une plateforme permettant de procéder aux demandes de RHT et intempérie ce qui a eu comme conséquence une forte diminution de l'échange de documents papiers.

Quant aux indemnités journalières de l'assurance chômage, elles ont diminué d'environ 11 %, dû principalement à un taux de chômage moyen en baisse en comparaison à 2022.

Pour terminer, la CPCh a notifié 3162 décisions de première instance. Elle a soumis au SPE 2 cas pour examen.

S'agissant des infrastructures, en 2023, la CPCh a eu comme projet d'envergure la recherche et la transformation de nouveaux locaux pour son siège principal. Ce projet innovant a grandement mobilisé employé-e-s et prestataires externes avec comme volonté affichée la modernisation de l'institution et le renforcement de l'engagement de la CPCh envers la communauté des demandeurs et demandeuses d'emploi et des entreprises. Les nouveaux locaux prévus début 2024 et aisément accessibles en transport public s'articuleront en espaces par activité offrant ainsi un environnement de travail moderne avec des espaces de collaboration et de communication optimisés pour répondre aux besoins actuels et futurs de la clientèle.

5.4.1.6 Service du registre du commerce (SRC)

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce poursuit l'avancée de son prochain projet de digitalisation, à savoir l'inscription et la modification d'entreprises individuelles au guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directives de l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC).

La réponse à la motion 2021-CG-208 déposée le 14 décembre 2021 demandant au Conseil d'Etat que la possibilité de légaliser des signatures soit étendue aux communes et à la Poste ainsi que les travaux préparatoires en vue de la révision partielle de la Loi cantonale sur le Service du registre du commerce ont monopolisé des ressources internes significatives pour élaborer des analyses approfondies, des rapports détaillés et des propositions de modifications. Toutefois, cette révision a permis un alignement sur les dispositions fédérales en vigueur, lesquelles ont été révisées dans le but de moderniser le registre du commerce et de continuer ainsi à garantir la sécurité juridique et la fluidité des relations d'affaires. La révision partielle de la Loi sur le Service du registre du commerce (LSRC) a été élaborée et mise en consultation en 2023 et sera soumise au Grand Conseil lors d'une prochaine session.

Une nouvelle version plus performante du moteur de recherche a été mise en service en juillet 2023. Dès à présent, le nouveau moteur de recherche du SRC permet de consulter les informations publiques relatives aux entités inscrites dans notre registre. Il offre une expérience utilisateur intuitive, une interface simple et des résultats pertinents et rapides. Grâce au nouveau moteur de recherche, des informations sont disponibles sur toutes les sociétés inscrites et radiées au moyen de nouveaux critères de recherche, notamment, des données relatives à la nature juridique, la raison sociale, au siège, à l'adresse, au but et aux personnes pouvant engager l'entité juridique. Des recherches textuelles sont également possibles. De plus, chaque utilisateur a la possibilité de suivre 500 sociétés et d'être informé des modifications apportées sur leur extrait.

De plus, le Service du registre du commerce a également contribué à la formation continue de son personnel en organisant diverses formations.

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres du commerce alémaniques ainsi qu'à la séance de travail des offices des registres du commerce des cantons romands. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions.

5.4.1.7 Service de l'énergie (SdE)

Crise énergétique : Les activités initiées en automne 2022 par le personnel temporairement engagé au sein de l'état-major énergie, notamment la campagne de sensibilisation, se sont poursuivies jusqu'en avril 2023.

Programme Bâtiments : Le Conseil d'Etat a adapté certaines mesures afin de pérenniser sur la durée le soutien du canton à la rénovation des bâtiments et à l'assainissement des systèmes de chauffage.

Le 1^{er} mars 2023 les modifications suivantes sont entrées en vigueur :

- > L'aide financière par projet est plafonnée à 100 000 francs.
- > Les mesures M-16 (nouvelle construction Minergie®-P) et M-17 (nouvelle construction CECB® A/A) sont supprimées. A noter que les nouvelles constructions bénéficient déjà d'un bonus à l'indice brut d'utilisation du sol particulièrement intéressant si elles respectent des exigences énergétiques élevées.

Le salon Energissima 2023, plateforme romande des solutions énergétiques, a été organisé sous forme de cycle de conférences du 4 au 5 avril à Espace Gruyère à Bulle. Différents intervenants ont animé des exposés sur le sujet de la pénurie d'électricité, du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. 15 stands d'exposition étaient présents.

Stratégie solaire photovoltaïque (PV) : Le canton s'est doté d'une stratégie pour dynamiser le développement du solaire PV, perçu comme un élément essentiel du futur système d'approvisionnement énergétique et de production d'électricité en Suisse, au même titre que l'hydraulique et l'éolien. Un ensemble de mesures a été défini par le Conseil d'Etat, en cohérence également avec les objectifs du Plan Climat cantonal, à mettre en œuvre dans les années qui viennent.

Depuis le mois de septembre, un **règlement-type** est à disposition des communes qui veulent octroyer des subventions visant à favoriser l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

Formation :

- > Diverses formations destinées aux professionnels ainsi que des soirées d'information pour la population, relatives à la rénovation des bâtiments et à la réalisation d'installations solaires photovoltaïques ont été organisées par Energie-FR.
- > Les différents événements dans le domaine de l'énergie sont diffusés sur la plateforme Agenda énergie Suisse occidentale (agenda-energie-so.ch).
- > Des animations sont proposées aux écoles afin de sensibiliser et informer les nouvelles générations sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Collaborations intercantionales : Le Service participe à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie, la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie et la Conférence romande des services de l'énergie. Il représente en outre les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie®.

5.4.1.8 Service de la statistique (SStat)

Le Service de la statistique (SStat) publie régulièrement des résultats et publications sous forme électronique. En 2023, il a travaillé sur la refonte de son portail Internet destiné à améliorer la visibilité et l'accessibilité des données pour les utilisateurs via des pages thématiques bilingues. Il a en outre mis en place une plateforme Open Government Data (OGD) qui permet de démocratiser l'usage de la donnée. Le site internet du Service de la statistique ainsi que la plateforme OGD sont mises en lignes le 29 janvier 2024. La mise en place de ces deux outils permet une meilleure rationalisation de la production.

En outre le SStat répond à sa mission d'information en traitant des demandes en provenance des administrations cantonales et communales, des milieux politiques et économiques, de la recherche scientifique, des médias ou de particuliers. Le SStat est fortement impliqué dans la mise en œuvre d'enquêtes ou relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. Dans ce cadre, le SStat assure la coordination du relevé, le service de conseil et le contrôle de qualité des données du recensement scolaire portant sur les élèves et les enseignants transmis à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il a également collaboré au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements (RegBL).

En outre, en 2023, le SStat reste très fortement impliqué dans le développement du projet de référentiels de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie afin d'assurer la qualité des données. En tant que centre de compétence sur la donnée de l'administration cantonale et en collaboration avec le SITel (projet BW4 HANA), le SStat soutient des services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique, de gestion de données, de visualisation ou de tableaux de bord. Afin d'ancrer la compétence d'appariement à des fins statistiques au Service de la statistique, une révision partielle de la Loi cantonale sur la statistique (LStat) a été élaborée et mise en consultation en 2022. Cette révision partielle a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2023. Enfin, le SStat reste toujours fortement ancré dans la statistique fédérale et collabore fortement avec l'OFS et les autres offices de statistique régionaux.

5.4.1.9 Service du logement (SLog)

En collaboration avec l'Office fédéral du logement et les régies immobilières concernées, le Service du logement (SLog) participe (calcul du montant des aides, contrôles, etc.) à la gestion des logements subventionnés au sens de la Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la Loi encourageant

la construction de logements à caractère social. Les subventions étant limitées dans le temps (le plus souvent pour une période de 25 ans), elles touchent progressivement à leur fin, le dernier immeuble sortant du système d'aides en 2027.

S'agissant des outils d'aide au logement figurant dans la Loi fédérale sur le logement (LOG, qui remplace la LCAP), le SLog soutient financièrement le fonctionnement du Groupement des maîtres d'ouvrage d'utilité publique du canton de Fribourg (FRIMOUP) à hauteur de 5000 francs par année. Avec l'habitat durable, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique ont par ailleurs été l'un des principaux sujets du Forum (fribourgeois) du logement 2023, qui a été organisé par le SLog en collaboration avec le Service des communes, le Service de l'action sociale et le Service de la prévoyance sociale. Réunissant en octobre 2023 150 représentants et représentantes des milieux immobiliers, du canton et des communes, ainsi que des membres du Conseil d'Etat, ce forum portait sur le logement soutenable et l'habitat durable.

Le SLog représente la DEEF au sein du comité de pilotage de l'Observatoire du logement et immobilier et a (en 2023) contribué à financer ce dernier à hauteur de 110 000 francs. Il a travaillé, en collaboration avec les autres membres du comité de pilotage (dans le cadre d'un partenariat public-privé), au processus (en cours) de pérennisation de cet observatoire.

Finalement, le SLog répond à sa mission d'information et de renseignement sur les aides au logement, l'aliénation d'immeubles et le droit du bail, notamment. Que ce soit au niveau cantonal ou au niveau intercantonal, il contribue également aux travaux en matière de politique du logement, dans le cadre de comités de projet et de groupes de travail.

5.4.1.10 Service de la formation professionnelle (SFP)

Le Service de la formation professionnelle (SFP) a assuré le suivi et la gestion de 9472 personnes en formation. En cas de difficulté, il offre ses services de médiation aux entreprises formatrices, aux apprenti-e-s et aux écoles. Le SFP organise plusieurs cours pour les formateurs en entreprise afin de leur transmettre les outils nécessaires pour la formation des apprenti-e-s. Le Service gère, en outre, les commissions d'apprentissage et les autorisations de former des entreprises.

Le SFP surveille l'enseignement professionnel, dispensé dans les centres de formation suivants : Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Ecole professionnelle commerciale (EPC), Ecole des métiers Fribourg (EMF), Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Ecole professionnelle santé-social (ESSG), Ecole professionnelle en arts appliqués (eikon) et pour les professions de Grangeneuve, à l'exception de ses métiers légaux.

Certaines variations notables selon les métiers en comparaison avec 2022 sont à relever : malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme des professions du commerce de détail et de la formation commerciale initiale, les inscriptions au CFC d'employé-e de commerce augmentent (+ 0,9 %). Le constat est le même pour les gestionnaires du commerce de détail (+ 13,8 %), bien que les habitudes du consommateur changent (achats en ligne). La courbe est également positive pour les inscriptions au CFC d'assistant/assistante en soins et santé communautaire (+ 36,8 %), d'assistant/assistante socio-éducatif/éducative (+ 40,4 %) et de coiffeur/coiffeuse (+ 43,8 %).

Le 14 juillet, le SFP a organisé, à Forum Fribourg, la remise des certificats fédéraux.

Grâce au programme #FriReadyGo, géré par le SFP et co-financé par Movetia, 16 jeunes diplômés (CFC/AFP/MP) ont effectué un stage en Europe. Du côté national, et aussi co-financé par Movetia, le Service s'est lié avec les cantons de Berne, de Zürich, de Lucerne, du Valais, du Jura et du Tessin pour le programme Swiss Mobility. Ce dernier permet aux diplômés d'effectuer un stage dans les cantons partenaires au programme. Cette année, le canton de Fribourg a accueilli deux Lucernois.

La Journée nationale de la formation professionnelle est passée à une semaine complète. A cette occasion, le SFP a coordonné des interviews sur RadioFr avec différents acteurs de la formation professionnelle ainsi que plusieurs promotions sur les réseaux sociaux.

Concernant l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC), sous l'autorité du SFP, la construction du campus de cours interentreprises (CIE), à Villaz-St-Pierre, suit son cours pour une mise en service du bâtiment lors de la rentrée scolaire 2024/25.

5.4.1.11 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//Fribourg)

La **vision** de la HES-SO-FR est : « **former, innover et révéler les potentiels** ». Tout au long de l'année 2023, la direction générale de la HES-SO-FR, accompagnée des directions de ses quatre Hautes écoles, concrétise cette vision, par la mise en œuvre de son Mandat de Prestations (MP) 2021-2024. Quatre axes sont considérés : Gouvernance, Ressources humaines, Infrastructures et Finances. Pour chacun d'eux, les faits marquants suivants sont à relever.

Gouvernance : Composé de onze membres, le Conseil HES-SO-FR s'est réuni à deux reprises. Il a pris connaissance des éléments saillants de l'année 2023. Organe exécutif de la HES-SO-FR, le Comité de direction de la HES-SO-FR s'est réuni onze fois en 2023. En outre, en mars 2023, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire avait pour thèmes principaux : « La vie en 2040, futur désirable ? » et « Comment sont les générations ? », avec notamment la participation du [GESDA](#) : Geneva Science and Diplomacy Anticipator. Finalement, le nouveau Conseil représentatif de la HES-SO-FR est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2023.

Ressources humaines : En prévision du départ à la retraite de l'actuel titulaire, la procédure de recrutement du futur directeur ou future directrice de la Haute Ecole de Gestion (HEG-FR) a abouti à l'engagement de Monsieur Pascal Wild, qui prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2024. Dans le cadre du bilan HES-SO de la politique cadre de prévention du harcèlement, la HES-SO//FR a défini une série d'actions afin d'améliorer le dispositif existant. Finalement, lors de l'établissement du budget 2024, la HES-SO-FR a proposé la conversion de certains contrats de travail à durée déterminée (CDD) en contrat de travail à durée indéterminée (CDI).

Infrastructures : Début 2023, la HES-SO-FR a complété son dispositif afin d'assurer la continuité de ses activités en cas de pénurie d'électricité. Une communication ad hoc a été donnée au personnel. Suite au lancement (en 2022) du concours architectural pour la rénovation du bâtiment de la Haute Ecole de Gestion (HEG-FR), en mai 2023, le jury a sélectionné le projet Magnolia du bureau d'architecture Made in sarl, Genève. Le vernissage du concours d'architecture et la communication du projet lauréat ont eu lieu fin mai 2023. En juillet 2023 la phase d'avant-projet (SIA 4.31) a démarré. Suite à l'audit de sécurité des systèmes d'information réalisé par la société ELCA, la HES-SO-FR a mis sur pied le groupe de travail Stratégie cyber security 23-25 qui travaille à la mise en œuvre des diverses mesures identifiées. Parallèlement, la procédure REDCODE, utile en cas d'incident cyber, a été conjointement révisée par la direction des systèmes d'information de la HES-SO et le centre d'exploitation de la HES-SO-FR.

Finances : La HES-SO-FR a finalisé son budget 2024 en atteignant les objectifs cantonaux.

En outre, tout au long de l'année 2023, la HES-SO-FR a poursuivi ces travaux d'intégration de la durabilité et de mise en œuvre de sa stratégie de numérisation. Elle a collaboré à l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire pour le canton de Fribourg, présentée lors de la conférence de l'EUSALP qui s'est tenue à Fribourg.

5.4.1.12 Union fribourgeoise du Tourisme (UFT)

Alors que le retour des hôtes étrangers et la fidélité de la clientèle suisse se confirment, le tourisme fribourgeois enregistre en 2023 l'année de tous les records, tant au niveau des nuitées que de la fréquentation des lieux de visite.

L'uniformisation des tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2023 renforce le rôle et les moyens à disposition des Organisations touristiques régionales (OTR).

Le rapport final consolidé de l'étude de comportement des hôtes apporte de précieuses informations sur les besoins des visiteurs et les actions à mettre en place afin de répondre à leurs attentes.

La finalisation de la stratégie de développement du tourisme fribourgeois, la mise en place du logiciel de centralisation des données numériques (DAM), le suivi du projet de transformation des données (Data Warehouse) et les mandats de comptabilité analytique confiés par les OTR dans le cadre du centre de services partagés attestent de la stratégie dynamique de l'UFT.

Au niveau statutaire, la 98^e Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat des membres du Comité et de son président pour quatre ans. La soirée des membres organisée à la Maison Cailler lors de la rencontre avec Suisse Tourisme offre un espace unique d'échanges avec l'organe en charge de la promotion du tourisme national. L'inauguration de la nouvelle ligne directe Berne – Broc Chocolaterie fait l'objet du soutien de la Commission marketing et promotion touristique de l'UFT et d'un voyage de presse aux excellentes retombées médias. L'événement organisé pour l'inscription de la saison d'alpage suisse au patrimoine culturel mondial immatériel de l'UNESCO conjugue en décembre tradition et modernité.

L'UFT adapte l'ensemble de ses supports à la nouvelle marque territoriale « Fribourg » lancée par Fribourgissima. En étroite coopération avec les OTR et Terroir Fribourg, les campagnes marketing se succèdent au gré des quatre saisons. Principalement digitales, les actions ciblent les marchés suisses et de proximité comme la France, l'Allemagne et l'Espagne. Les réseaux sociaux, à l'image de Facebook et d'Instagram, connaissent une forte adhésion et interaction.

Côté institutionnel, le nouveau site propose huit rubriques dont « Fier de Fribourg » mettant en lumière les ambassadeurs et ambassadrices du canton.

Le niveau 2 du programme Swisustainable est atteint par l'UFT qui dispose depuis 2023 d'un poste de Sustainability Manager à 25 %. Le service en charge des itinéraires officiels de loisirs (randonnée pédestre, VTT, cyclotourisme, raquettes, sentiers hivernaux) s'active avec une trentaine de baliseurs-ses à la planification, au contrôle et au balisage des itinéraires. Les réseaux de SuisseRando et SuisseMobile contribuent à la promotion de la mobilité douce en coordination avec les associations cantonales de tourisme pédestre, à l'instar de l'UFT.

[Toutes les actualités de la DEEF](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DEEF](#)

5.4.2 Chiffres clés

5.4.2.1 Direction et Secrétariat général

Recours auprès de la DEEF contre des décisions de ses services	2023	2022	Ecart
Recours déposés	34	24	10
Recours traités	20	23	- 3
<i>Dont :</i>			
Admis	1	5	- 4
Partiellement admis	4	0	4
Rejetés	9	14	- 5
Recours sans objet ou retrait du recours	5	4	1
Irrecevables	1	0	1
Encore pendants à la DEEF au 1 ^{er} janvier de l'année suivante	14	12	2

5.4.2.2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Nombre	2023	2022	Ecart
Projets d'extension ou d'implantation d'entreprises	40	41	- 1
<i>Dont :</i>			
Extensions d'entreprises existantes	24	25	- 1
Implantations de nouvelles entreprises	16	16	0
Nouvelles places de travail prévues	767	587	180
Investissements prévus en millions de francs	140	138	2
Nombre d'entreprises au bénéfice d'un soutien financier	24	28	- 4
Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal	1	1	0
Montant maximal des soutiens financiers en millions de francs	3,1	5,5	- 2,4
Projets NPR	23	15	8

Nombre	2023	2022	Ecart
Consultations	107	103	4

5.4.2.3 Service public de l'emploi (SPE)

	2023	2022	Ecart
Taux de chômage moyen dans le canton de Fribourg	2,1 %	2,3 %	- 0,2 pt
Chômeurs et chômeuses inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)	3 668	3 970	- 302
Demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)	7 261	7 747	- 486
Mesures du marché du travail octroyées	11 591	11 403	188
Montant en francs consacré aux mesures du marché du travail	22 854 000	25 735 000	- 2 881 000
Comportements fautifs selon la loi sur l'assurance-chômage (LACI) traités	7 700	8 123	- 423
Demandes traitées concernant l'indemnité RHT	93	781	- 688
Demandes traitées concernant l'indemnité en cas d'intempéries	332	59	273
Inspections dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	612	601	11
Inspections dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement Accord sur la libre circulation des personnes ALCP (FlaM)	217	294	- 77
Visites Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail (MSST) portant sur la sécurité et la protection de la santé au travail	119	123	- 4
Dossiers loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE) traités	33	26	7
Préavis délivrés par l'inspection du travail	1 764	1 650	114
Octrois de permis de travail (travail du dimanche, de nuit, en équipes, en continu)	223	215	8
Dénonciations concernant la loi sur les travailleurs détachés	83	88	- 5
Ordonnances pénales délivrées par le SPE et le Ministère public dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	50+21=71	17 + 42 = 59	12

5.4.2.4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Demandes d'indemnités

Nombre	2023	2022	Ecart
Assurance chômage			
Nombre d'assurés	7 534	7 865	- 331
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	7 634	7 270	364
Nombre d'indemnités journalières versées	536 443	596 182	- 59 739
Intempérie			
Nombre d'entreprises	22	8	14
Réduction de l'horaire de travail			
Nombre d'entreprises	394	988	- 594
Insolvabilité			
Nombre d'entreprises	45	38	7

Indemnités versées

CHF	2023	2022	Ecart
Total	129 040 420	152 616 365	- 15,45 %
Chômage complet	94 511 861	106 155 972	- 10,97 %
Allocations familiales	1 431 472	1 509 703	- 5,18 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	4 104 588	5 198 327	- 21,04 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	20 520 338	20 207 128	1,55 %

CHF	2023	2022	Ecart
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	7 296 908	18 520 337	- 60,60 %
Insolvabilité	1 175 253	1 024 899	14,67 %

5.4.2.5 Service du registre du commerce (SRC)

Sociétés actives inscrites auprès du registre du commerce (état au 31 décembre)	2023	2022	Ecart
Entreprises individuelles (EI)	6 358	6 467	- 109
Sociétés en nom collectif (SNC)	441	428	13
Sociétés en commandite (SC)	19	20	- 1
Sociétés anonymes (SA)	7 706	7 580	126
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	8 366	7 816	550
Etablissements de droit public (EDP)	28	27	1
Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	2	2	0
Sociétés coopératives (COOP)	444	453	- 9
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	65	69	- 4
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	526	521	5
Associations (ASS)	323	296	27
Fondations (FOND)	497	498	- 1
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	13	8	5
Indivisions (IND)	1	1	0
Total	24 789	24 186	603

Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	2023	2022	Ecart
Total des sociétés actives inscrites en langue française	19 326	18 848	478
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	5 463	5 338	125

5.4.2.6 Service de l'énergie (SdE)

	2023	2022	Ecart
Elèves des classes primaires ayant bénéficié de l'animation énergie	1 656	1 395	261
Demandes de permis de construire contrôlées et préavisées	3 957	4 054	- 97
Dossiers PAL/PAD préavisés	30	38	- 8
Autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification et dérogations diverses accordées	62	60	2
Autorisations de déplacement, construction et/ou exploitation de réseaux de gaz naturel délivrées	8	7	1
Promesses de subvention pour la mesure M01 (isolation thermique).	359	370	- 11
Promesses de subvention pour les mesures M-02/M-03/M-04/M-05/M-06/M-07 (installations de production de chaleur à énergie renouvelable : bois, pompes à chaleur, raccordement CAD).	1 135	1 211	- 76
Promesses de subvention pour la mesure M-08 (capteurs solaires thermiques).	13	15	- 2
Promesses de subvention pour la mesure M-10 (amélioration de la classe CECB®)	91	75	16
Promesses de subvention pour la mesure M-12 (rénovation complète avec certificat Minergie®)	5	4	1
Promesses de subvention pour la mesure M-16 (nouvelle construction avec Minergie®-P)	12	4	8
Promesses de subvention pour la mesure M-17 (nouvelle construction CECB® A/A)	51	90	- 39

	2023	2022	Ecart
Promesses de subvention pour la mesure M-18 (CAD – réseau de chaleur / production de chaleur)	7	24	- 17
Montant promis au total dans le cadre du Programme Bâtiments (hors subventions bornes et CECB® Plus).	22 901 124	22 103 826	797 298

5.4.2.7 Service de la statistique (SStat)

	2023	2022	Ecart
Actualités publiées	13	17	- 4
Pages Internet thématiques	53	0	53
Memento statistique : tirage	2 200	2 100	100
Tableaux dans la base de données online	145	144	1
Plateforme OGD : tableaux développés	55	0	55
Demandes de renseignements sur les données, les résultats ou les registres	env. 400	env. 400	0
Registres-clefs où le SStat est actif	2	2	0
Registres-métier en prétraitement qualité pour accostage au Référentiel cantonal	11	6	5

5.4.2.8 Service du logement (SLog)

	2023	2022	Ecart
Logements vacants dans le canton (source : OFS, état au 1 ^{er} juin)	2 253	2 851	- 598
Taux de logements vacants	1,38 %	1,77 %	- 0,39 pt
Nombre de logements subventionnés (état au 31 décembre)	6	92	- 86
Montant versé au titre de l'abaissement de loyer (contributions cantonales)	44 208	141 903	- 97 695
Contrôle des subventions	58	44	14
Révision de situation sur demande des occupants de logements subventionnés	1	6	- 5
Promesse de subvention	16	17	- 1
Demande de radiation de prêts de la Confédération, inscrites au Registre foncier	2	7	- 5

5.4.2.9 Service de la formation professionnelle (SFP)

	2023	2022	Ecart
Nombre de professions enseignées	176	143	33
Nombre d'entreprises formatrices	2 321	2 292	29
Nombre total de personnes en formation inscrites au SFP	9 472	9 248	224
Taux de réussite apprentissages et maturités professionnelles	91,6 %	90,8 %	0,8 pt
Lauréats CFC et AFP	2 044	2 092	- 48
Lauréats maturité professionnelle	510	534	- 24

5.4.2.10 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//Fribourg)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total
Total HEIA-FR	317	221	259	-	-	797
Total ETC	(21*)	24	22	-	-	46
Total HEG-FR	165	111	95	72	37	480
Total HEdS-FR	168	148	144	35	55	550
Total HETS-FR	138	121	115	20	-	394
Total HES-SO Fribourg	788	625	635	127	92	2 267

*en 1^{re} année ETC il n'y a plus d'étudiants et étudiantes. Le nombre d'étudiants et étudiantes mentionnés (21) est le nombre de personnes inscrites en préparation à l'examen professionnel supérieur de conducteur de travaux.

5.4.2.11 Union fribourgeoise du Tourisme (UFT)

	2023	2022	Ecart
Bilan global des nuitées commerciales du canton de Fribourg	1 729 823	1 673 902	+ 3,3 %
Nuitées de l'hôtellerie	496 830	473 639	+ 4,9 %
Nuitées de la parahôtellerie commerciale dont celles de la plateforme Airbnb	364 899	359 000	+ 1,6 %
Part de marché de la clientèle suisse	69 %	73,6 %	- 6,3 %
Nuitées des marchés de proximité, à l'image de la France	42 595	35 543	+ 20 %
Fréquentation du top 10 des attractions touristiques	1 578 913	1 378 908	+ 14,5 %
Articles de médias touristiques influencés par l'UFT	404	135	+ 300 %
Nombre de sessions du nouveau site web unifié de l'UFT et des 7 Organisations touristiques régionales	3 757 500	3 963 850	- 5 %
Abonnés au compte Facebook représentant la plus grande communauté du canton	188 456	157 223	+ 20 %
Nombre de vidéos de promotion réalisées à l'interne en collaboration notamment avec Terroir Fribourg et les Organisations touristiques régionales	40	30	+ 33 %
Baliseurs et baliseuses en charge du contrôle de la qualité du réseau pédestre	38	35	+ 8,5 %
Produit de la taxe cantonale de séjour (en francs)	2 554 009	2 170 087	+ 17,7 %
Aides attribuées par le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (en francs)	1 700 000	486 592	+ 350 %

5.4.2.12 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	964,93	942,67	22,26
Administration centrale	85,84	82,86	2,98
3500/ETES Secrétariat général	9,60	9,26	0,34
3505/PECO Promotion économique du canton de Fribourg	11,54	10,51	1,03
3510/OPEM Service public de l'emploi	16,35	16,76	-0,41
3525/RCOM Service du registre du commerce	6,96	7,03	-0,07
3535/LOGE Service du logement	0,39	1,13	-0,74
3542.1/SFPR Service de la formation professionnelle	25,29	24,88	0,41
3560/STAT Service de la statistique	10,34	8,44	1,90
3565/ENER Service de l'énergie	5,37	4,85	0,52
Secteur de l'enseignement	879,09	859,81	19,28
3542.2/EPAL Ecole professionnelle artisanale et industrielle	191,40	188,10	3,30
3542.3/EPCO Ecole professionnelle commerciale	73,38	69,78	3,60
3542.4/EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	50,11	49,85	0,26
3542.5/EPSS Ecole professionnelle santé-social	36,54	35,90	0,64
3542.6/EMEF Ecole des métiers Fribourg	82,59	80,01	2,58
3542.7/EPAA Ecole professionnelle en arts appliqués	25,16	23,93	1,23
3557/ETEC Ecole techniques	7,63	7,17	0,46
3559.1/HEDG Direction générale HES-SO//FR	9,22	9,13	0,09
3559.2/HEIA Haute école d'ingénierie et d'architecture	203,11	200,27	2,84
3559.3/HEGE Haute école de gestion	56,78	58,23	- 1,45
3559.4/HEDS Haute école de santé	87,78	84,17	3,61
3559.5/HEDT Haute école de travail social	55,39	53,27	2,12

5.4.2.13 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle		4,30	3,91
3500/ETES	Secrétariat général	8,51	20,61
3505/PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8,77	8,86
3510/OPEM	Service public de l'emploi	11,01	10,35
3525/RCOM	Service du registre du commerce	20,84	0
3535/LOGE	Service du logement	100	88,24
3542.1/SFPR	Service de la formation professionnelle	14,75	8,04
3560/STAT	Service de la statistique	0	0
3565/ENER	Service de l'énergie	6,17	0
Secteur de l'enseignement			
3542.2/EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	0,76	1,31
3542.3/EPCO	Ecole professionnelle commerciale	4,30	5,71
3542.4/EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	0	3,87
3542.5/EPSS	Ecole professionnelle santé-social	1,70	4,85
3542.6/EMEF	Ecole des métiers Fribourg	2,49	6,86
3542.7/EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	10,42	0
3557/ETEC	Ecole techniques	0,75	18,61
3559.1/HEDG	Direction générale HES-SO//FR	0	0
3559.2/HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	5,79	1,97
3559.3/HEGE	Haute école de gestion	6,82	0
3559.4/HEDS	Haute école de santé	3,91	4,11
3559.5/HEDT	Haute école de travail social	2,38	4,07

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DEEF](#)

5.5 Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

5.5.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

Plusieurs travaux d'ampleur ont été finalisés durant cette année 2023.

[Toutes les actualités de la DSAS](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DSAS](#)

5.5.1.1 Domaine de la santé

Le contre-projet à l'initiative « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » et le décret visant à soutenir l'HFR avec un cautionnement et un prêt ont été transmis au Grand Conseil. Les deux objets seront soumis au vote populaire en 2024. Les problématiques diverses liées à la gestion organisationnelle et financière de l'hôpital fribourgeois (HFR) constituent une priorité de la Direction et impactent largement le travail du Secrétariat général. Ainsi, la Direction assure la présidence de la Délégation de la santé et des affaires sociales du Conseil d'Etat (DCE), sollicitée notamment pour les affaires ayant trait à l'HFR. Des séances régulières de la DCE ont permis de thématiser en particulier l'avenir financier de l'HFR.

Autre préoccupation, le suivi avec d'autres directions de la concrétisation de l'initiative sur des soins infirmiers forts a également pris de l'importance. Une campagne de communication visant à informer sur le bon comportement à adopter en cas d'urgence médicale a été coordonnée par la DSAS avec l'HFR, MFÄF (Médecins Fribourgeois-Ärzte Freiburg) et la Société fribourgeoise des pharmaciens.

5.5.1.2 Domaine social

Un projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles a été transmis au Grand Conseil. Cette concrétisation de la Constitution devrait entrer en vigueur début 2025. Des rapports d'envergure ont été terminés après plusieurs années de travaux, en particulier le Rapport sur la politique familiale globale et le Rapport sur la situation sociale et la pauvreté, présentés tous deux au Grand Conseil durant l'automne. Enfin, le projet de loi sur l'aide sociale a été finalisé et transmis au Grand Conseil. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la DSAS a publié un rapport sur une analyse du fonctionnement et des ressources en personnel du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), dont le Conseil d'Etat a pris acte en octobre. Pour faire face à une situation tendue, en sus des montants forfaitaires octroyés en 2023, le Conseil d'Etat a prévu l'augmentation inédite en 2024 de 8 postes au SEJ.

5.5.1.3 Séances intercantionales

Dans le cadre des conférences intercantionales, le Directeur SAS a participé à 2 séances de la Conférence des directrices et directeur cantonaux de la santé (CDS) et à une séance de la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS).

5.5.1.4 Désenchevêtrement des tâches DETTEC

La DSAS a été fortement impliquée dans les travaux relatifs au 1^{er} paquet du DETTEC depuis 2013, avec quatre domaines concernés. La population a voté sur cet objet en novembre 2023 et l'a rejeté par 56,2 % des Fribourgeois et Fribourgeoises.

5.5.1.5 Service de la santé publique

5.5.1.5.1 Hôpitaux, prestataires de soins et professions de la santé

Hôpital fribourgeois HFR : Les travaux d'excellence opérationnelle initiés avec l'entreprise KPMG sont entrés dans la nouvelle phase d'identification des mesures qui permettraient à l'HFR une amélioration du résultat, avec un potentiel estimé à 25-30 millions de francs par an dès 2025. Un Décret relatif à l'octroi d'un cautionnement à hauteur d'un montant de 105 millions de francs en faveur de l'HFR pour le financement de ses investissements 2024-2026 nécessaires, ainsi que d'un prêt à hauteur de 70 millions de francs pour le financement des études liées à un nouvel hôpital a été transmis au Grand Conseil.

Comme l'année précédente, l'activité de l'HFR a été intense en 2023, avec une surcharge hospitalière due en particulier à des lits occupés en raison des cas d'attente. L'absentéisme et la pénurie de personnel reste une problématique comme pour l'ensemble des institutions de soins du pays. Des prestations nouvelles telles que des consultations pour les enfants atteints de diabète, ou, à Tafers, des consultations oncologiques supplémentaires et des consultations d'endoscopie ont été ouvertes. En janvier 2023, le premier Centre de santé de l'hôpital fribourgeois a été inauguré à Riaz. Depuis mai 2023, les horaires de la Permanence de l'HFR Tafers sont réduits pour cause de pénurie de médecins cadres.

Chronologie HFR

Réseau fribourgeois de santé mentale RFSM : Le RFSM a adopté sa Stratégie 2023-2030. Ce document définit les grands axes de développement du RFSM pour les prochaines années, en tenant compte de l'augmentation constante des besoins de soins en santé mentale, de ses forces actuelles ainsi que de l'évolution des contextes juridique, socio-sanitaire et financier. Il prévoit notamment le développement de deux centres principaux de psychiatrie intégrée à Marsens et à Villars-sur-Glâne. Le RFSM a également renforcé sa gouvernance, avec la nomination d'un directeur RH et d'une directrice administrative, la réorganisation du Conseil de direction ainsi qu'avec la mise en place d'une commission financière chargée de préparer une stratégie financière pluriannuelle. Enfin, le Centre de pédopsychiatrie a préparé avec intensité son déménagement au début janvier 2024 dans des locaux plus grands et plus modernes situés à la route du Mont-Carmel 3 à Givisiez.

Initiative populaire « Pour des urgences hospitalières publiques 24h/24 » : Le Conseil d'Etat a présenté [un contre-projet à l'initiative](#), basé sur les travaux de la Commission parlementaire, accompagnée d'un expert et de plusieurs membres de la DSAS et dirigée par le Directeur SAS. Plusieurs nouveautés visent un accès égalitaire aux

soins et une prise en charge améliorée des situations d'urgence pour toute la population fribourgeoise. L'une des mesures phares présentée est l'accès à un numéro de santé unique et gratuit pour les urgences non-vitales et qui permet une première orientation des patients et patientes effectuée par un ou une professionnel-le de la santé.

Planification hospitalière : Les travaux sur la nouvelle planification hospitalière ont été lancés. Un [rapport sur l'évaluation des besoins en soins de la population fribourgeoise](#) a été mis en consultation. Il prévoit une augmentation des besoins stationnaires en soins aigus de 30 % en termes de nombre de cas. L'appel d'offre dont les résultats serviront de base pour la nouvelle liste des hôpitaux a été publié.

Prestataires de soins : Une limitation de l'admission des médecins à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins limite les médecins avec titre postgrade en radiologie à l'offre, soit à 60,5 EPT.

5.5.1.5.2 Promotion et prévention de la santé

L'année 2023 a été marquée par l'approbation et le [lancement du nouveau concept inter-directionnel DSAS-DFAC de santé à l'école](#), qui concerne tous les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire y compris celles et ceux qui relèvent de l'enseignement spécialisé ainsi que les adultes qui les entourent, à savoir les directions d'école, le corps enseignant, le personnel technique et les intervenants et intervenantes réguliers.

5.5.1.5.3 Santé numérique - DEP

Le Décret de financement cybersanté 2023-2026 et la Convention intercantonale CARA ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 23 novembre 2023. Des actions de promotion pour faciliter l'ouverture du DEP ont été effectuées sur divers sites de l'HFR et au HIB.

[Plus d'informations : Rapport 2023 du SSP](#)

5.5.1.6 Service du médecin cantonal

5.5.1.6.1 Maladies transmissibles

Le SMC, avec l'appui de la Pharmacienne cantonale, a continué d'assurer la gestion de toutes les activités liées au Covid-19, en particulier la vaccination et le suivi de la pandémie (voir aussi www.fr.ch/covid19). Après deux années sans cas de rougeole dans le canton de Fribourg, et un seul cas en 2022 au niveau national, la maladie a fait son retour en 2023 avec 6 cas dans notre canton et 41 cas au niveau national. Fribourg reste le canton avec le plus haut taux de vaccination contre les papillomavirus humains HPV parmi les garçons et les jeunes hommes avec 1070 personnes vaccinées.

5.5.1.6.2 Addictions

Dès 2022, la prestation pédopsychiatrico-addictologique du RFSM « Colibri » a été progressivement intégrée dans le processus d'évaluation et de suivi des jeunes, en particulier celles et ceux qui présentent des troubles psychotiques. 22 (2022 : 24) jeunes ont été annoncés au dispositif, quinze garçons et sept filles âgés entre 13 et 18 ans.

5.5.1.6.3 Santé sexuelle

La [Stratégie cantonale de santé sexuelle](#) élaborée conjointement avec des partenaires de l'administration cantonale et des partenaires externes a été approuvée par le Conseil d'Etat le 6 juillet 2023.

Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS : Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2608 (2022 : 2389) périodes de formation dans 890 (2022 : 797) classes de la scolarité obligatoire.

Par ailleurs, 139 situations (2022 : 152) en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire. Dans ce cadre, 87 (2022 : 67) entretiens individuels ou en présence de plusieurs personnes ont été réalisés par la coordinatrice du CFSS.

[Plus d'informations : Rapport 2023 du SMC](#)

5.5.1.7 Service de la prévoyance sociale

5.5.1.7.1 Institutions spécialisées et établissements médico-sociaux

Institutions spécialisées : En 2023, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 119 156 858 francs (2022 : 117 491 136), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques fribourgeoises, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 25 474 947 francs (2022 : 25 851 967).

Concernant les séjours de mineur-e-s ou de jeunes adultes placés dans des institutions socio-éducatives en dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 7 714 548 francs (2022 : 5 763 521) et correspond à 116 placements de 97 mineur-e-s et jeunes adultes (2022 : 127 placements de 100 personnes).

Treize institutions sont dans la phase d'annonce d'un projet de construction et de préparation de l'avant-projet, 11 projets sont plus avancés en phase d'avant-projet et/ou en cours de réalisation, (la Belle-Etoile, la Rosière, Sonnegg, le Clos-Fleuri – ateliers, la Fondation Handicap Glâne, le Tremplin – solution transitoire, Applico – appartements et ateliers, Kinderheim Heimelig et FFJ – Time Up et Foyer Sud). Un dossier a été terminé. Il s'agit des Etangs à Marly.

Etablissements médico-sociaux EMS : En 2023, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics pour les EMS fribourgeois se sont élevés à 103 574 041 francs (2022 : 93 604 325). Durant cette année, la situation s'est fortement tendue du point de vue de la disponibilité des lits en EMS. En effet, en raison d'un manque d'offre, de nombreuses personnes n'ont pas pu accéder rapidement à un lit de long séjour en EMS. Ceci a provoqué de nombreuses journées d'attente dans les hôpitaux de soins aigus.

5.5.1.7.2 Politique Senior+

En 2023, un avant-projet de plan de mesures a été élaboré pour la période de 2024 à 2028. Il se fonde sur le concept Senior+, approuvé par le Conseil d'Etat en date du 24 mars 2015. Il prévoit des mesures dans les domaines d'intervention suivants : le travail ; le développement personnel ; la vie associative et communautaire ; les infrastructures ; l'habitat et les services ; les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée. 12 projets intergénérationnels ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des senior-e-s dans la société fribourgeoise, pour un total de 69 390 francs.

5.5.1.7.3 Politique de la personne en situation de handicap

La première déléguée cantonale aux questions du handicap a été engagée en la personne d'Adrienne Berger. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique relative aux personnes en situation de handicap auprès de divers partenaires. Neuf projets ont été soutenus par des montants allant de 2900 à 10 000 francs.

[Plus d'informations : Rapport 2023 du SPS](#)

5.5.1.8 Service de l'action sociale

5.5.1.8.1 Asile

Crise migratoire et effets de la guerre en Ukraine : La Délégation du Conseil d'Etat « Ukraine » composée des conseillers et conseillère d'Etat Philippe Demierre (Président), Sylvie Bonvin Sansonnens et Romain Collaud s'est réunie à 7 reprises. A fin 2023, le canton de Fribourg accueille au total 4463 personnes avec statut S ou issues de la procédure d'asile ordinaire. Parmi ces personnes figurent 116 mineur-e-s non accompagnés, un nombre jamais égalé, même lors du dernier pic de 2015. L'Etat major Ulysse, activé en mars 2022 dans le cadre des arrivées depuis l'Ukraine et présidé par le chef du SASoc a continué à remplir ses missions que sont d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'encadrement des réfugié-e-s ainsi que la coordination de tous les acteurs concernés.

Le centre des Grand-Places (ancien NH Hôtel) abrite le dispositif d'accueil des personnes. Deux nouveaux foyers ont été ouverts en cours d'année : le foyer St-Léonard, sur le site de l'ancienne caserne de la Poya, héberge actuellement plus de 150 personnes et le foyer du St-Sacrement à Marly accueille des jeunes suivis dans le programme Envole-moi. Ces deux nouveaux foyers viennent compléter un dispositif qui compte désormais 11 foyers

d'hébergement, d'une capacité d'environ 1000 places. Plus de 1400 personnes profitent de l'offre de cours de langue dans 55 classes.

Plus d'informations : Ukraine ([4.2.2](#)).

5.5.1.8.2 Action sociale

Le nombre de personnes qui ne parviennent pas à recourir à des prestations sociales et qui consultent Fribourg pour tous (FpT) est en constante augmentation. Il s'élevait en 2023 à 1883 personnes (+ 46 % depuis 2019). L'inclusion numérique a été thématiquée et notamment plusieurs nouvelles mesures d'insertion sociale pour accompagner les personnes dans l'utilisation des outils informatiques ont été ouvertes en 2023. Le deuxième Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été transmis au Grand Conseil. Le canton a par ailleurs également décidé [la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, ainsi que dans les institutions publiques et sportives](#).

5.5.1.8.3 Réforme de la LASoc

Les travaux se sont poursuivis en 2023 et ont permis la transmission d'un [projet de loi et un message](#) au Grand Conseil en novembre 2023. Une entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

5.5.1.8.4 Politique familiale

Le nouveau Rapport sur la politique familiale cantonale qui répond au postulat 2019-GC-41, a été finalisé et transmis au Grand Conseil, de même que le [projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles \(PC familles\) \(communiqué de presse\)](#).

[Plus d'informations : Rapport 2023 du SASoc](#)

5.5.1.9 Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

Le SEJ a été marqué en novembre 2023 par un mouvement syndical revendiquant des ressources en personnel supplémentaire amenant à une grève partielle du service durant 3 jours. Le service minimal et de piquet a été mis en place et il n'y a ainsi eu aucune mise en danger ou en péril des enfants ou de leurs droits.

5.5.1.9.1 Action sociale directe et Intake

Les secteurs de l'action sociale directe gèrent des situations toujours plus complexes. Les enfants et les jeunes sont parfois pris dans des conflits parentaux sans fin, souffrent de graves problèmes de comportements ou de troubles psychiques importants, dans un contexte où tous les acteurs de la protection de l'enfant sont en surcharge. Le manque de places en foyer, de soutiens ambulatoires (AEMO / suivi psychologique) ou de possibilité d'organiser des visites au Point Rencontre Fribourgeois rend le travail au quotidien délicat. Le nombre de placements d'enfants dans les cantons voisins a encore diminué en raison de la surcharge générale des institutions en Suisse.

5.5.1.9.2 Structures d'accueil

Afin de permettre la baisse des tarifs payés par les parents pour les crèches, l'Etat a versé à fin 2023, un montant total de 7 721 435 francs, y compris les montants relatifs à l'application de l'art. 13 LStE. La contribution des employeurs s'est élevée quant à elle à 4 105 692 francs. Enfin, les montants issus de la réforme fiscale représentent la somme de 6 639 940 francs, y compris pour les projets innovants.

Pour la création de places en crèche et en accueil extrascolaire, les montants issus de la réforme fiscale ont permis un versement de 975 000 francs pour la création de places en crèche et un versement total de 1 146 845 fr. 65 pour les AES. Ceci représente un total de 2 121 845 fr. 65 (au 31 décembre 2023).

5.5.1.9.3 Bureau de promotion des enfants et des jeunes BPEJ

L'année 2023 a été marquée par des changements dans l'équipe du BPEJ. Les deux déléguées Catherine Moser et Christel Berset ont démissionné après des nombreuses années d'engagement pour les enfants et les jeunes et sont remplacées par Ira Differding.

5.5.1.9.4 LAVI – centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation

L'organisation d'un Congrès, organisé à Fribourg, par la Conférence régionale LAVI de Suisse latine des cantons latins, à l'occasion des 30 ans d'entrée en vigueur de la LAVI, a été un événement fort et a permis une visibilité intéressante de la thématique dans les médias.

[Plus d'informations : Rapport 2023 du SEJ](#)

5.5.1.10 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Une page importante de l'histoire du BEF s'est tournée avec le [départ à la retraite de Geneviève Beaud Spang](#) à la fin août 2023, après 22 années passées à la tête du bureau. [Sophie Delessert a été nommée pour reprendre le poste de responsable du BEF](#) au 1^{er} octobre 2023. Sous l'impulsion du BEF, la HEG-FR a ouvert en 2023 un cours à option pour les étudiant-e-s de 3^e année de Bachelor en économie d'entreprise portant sur l'égalité dans le monde professionnel.

[Plus d'informations : Rapport 2023 du BEF](#)

5.5.1.11 Service dentaire scolaire

Au niveau des infrastructures, la clinique de Fribourg s'est dotée d'une toute nouvelle salle de stérilisation et les cliniques de Bulle et Romont ont reçu de tout nouveaux décors très ludiques, fabriqués avec l'aide des frères Guillaume.

[Plus d'informations : Rapport 2023 du SDS](#)

5.5.2 Chiffres clefs

5.5.2.1 Service de la santé publique

Flux financiers 2023 entre Etat et Hôpitaux

Flux financiers 2023 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance ¹	Hors canton	Total financement Hôpitaux
Prestations stationnaires à charge de l'Etat	115 915 000	24 088 000	11 163 663	33 602 279	112 007 738	296 776 680
Remboursement Service Sinistres Suisse	- 178 080	-	- 41 172	- 219 445		- 438 697
Financement de l'Etat hors achats de prestations	60 804 000	12 783 300	1 909 496	-		75 496 796
Financement conséquences de la crise Covid ³	4 144 000	-	134 339	-		4 278 339
Total financement de l'Etat	180 684 920	36 871 300	13 166 326	33 382 834	112 007 738	376 113 118
Correction du financement 2022 selon décompte définitif ²	12 992 379	3 484 301	- 137 214			16 339 466

¹ Selon factures reçues jusqu'au 31 décembre 2023.

² Les décomptes définitifs 2023 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2024 et tiendront compte de l'activité définitive.

³ Les décomptes définitifs Covid 2023 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2024 et tiendront compte de la contribution financière des autres partenaires.

Statistiques générales d'exploitation en 2023 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) ³	Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) ⁴	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	358	17 708	106 355	6,0
HFR Tafers	54	1 448	18 632	12,9
HFR Riaz	112	2 917	36 904	12,7
HFR Meyriez-Murten	73	1 647	23 998	14,6
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)¹				

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) ³	Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) ⁴	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HIB, site d'Estavayer-le-Lac	47	597	14 597	24,5
HIB, site de Payerne	105	5 374	26 870	5,0
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens ²	194	2 996	71 177	23,8
Cliniques privées de Fribourg	120	9 539	28 779	3,0

Etat provisoire au 20 janvier 2024

¹ Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y.c. les patients et patientes vaudois) et sans journées inappropriées.

² Nombre de journées facturées durant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

³ Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

⁴ Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG et TARPSY.

392,5 millions de francs dépensés par l'Etat, pour le financement des séjours hospitaliers intracantonaux et extracantonaux de ses concitoyens et concitoyennes ainsi que pour les prestations d'intérêt général et autres prestations des hôpitaux publics fribourgeois.

Dans le montant précité, 112 millions de francs (2022 : 96,4 millions) concernent les hospitalisations hors cantons, ce qui correspond à 13 850 cas (2022 : 12 300 cas).

Dépistage cancer du sein et cancer du côlon

En 2023, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a envoyé 23 891 invitations (2022 : 22 502) et 13 778 femmes (2022 : 12 304) ont participé au dépistage du cancer du sein. Pour le dépistage du cancer du côlon, ce sont 35 577 invitations (2022 : 37 459) qui ont été envoyées et 7824 hommes et femmes (2022 : 4255) qui ont participé.

Environ 70 cancers du sein (2022 : 69) et 30 cancers du côlon et dysplasies de haut grade ont été détectés dans le cadre des programmes de dépistage (les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles pour 2023 au moment de la rédaction, certains cas détectés en fin d'année 2023 devant encore être confirmés).

5.5.2.2 Service de la prévoyance sociale

133,02 millions de francs de subventions des pouvoirs publics pour les institutions spécialisées pour personnes adultes en situation de handicap ainsi que les institutions spécialisées pour personnes en situation d'addiction (y compris hors-canton).

33,18 millions de francs de subventions des pouvoirs publics pour les institutions spécialisées pour mineur-e-s (y compris hors-canton).

108,82 millions de francs de subventions des pouvoirs publics pour les EMS.

Nombre de lits EMS reconnus (long et court séjour) au 31 décembre 2023

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD ¹ et USP ²	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	917	42	7	14
Singine	375	24	2	14
Gruyère	485	21	36	5
Lac	275		2	6
Glâne	223	24		5
Broye	210	15	7	11
Veveyse	152	15		6
IRSF (Fribourg)*			58	
Unité EMS HFR*				17
Unité EMS HIB				5

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD ¹ et USP ²	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Résidence palliative EMS HFR*				6
USP Les Camélias (Marsens)*	15	15		
USP Les Grèves du Lac (Gletterens)	10	10		
UATO (Fribourg)*				19
La Famille au Jardin, St. Ursen				2
CANTON	2 662	166	112	110

* mission cantonale

¹ Unité spécialisée en démence

² Unité spécialisées psychiatrie âge avancée

5.5.2.3 Service de l'enfance et de la jeunesse

Au 31 décembre 2023, le canton de Fribourg compte 79 crèches et 2558 places d'accueil autorisées en crèche (+ 33 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en janvier 2012). 119 structures d'accueil extrascolaire sont autorisées (+ 64 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en juin 2012).

Protection de l'enfance : placements

	Nouveaux placements			Placements en cours effectifs (en cours ou terminés)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Aux Etangs	8	3	4	13	8	9
Foyer des Bonnesfontaines	9	12	8	29	31	31
Foyer des Apprentis	10	5	12	18	18	19
Kinderheim Heimelig	2	2	5	11	10	15
Nid Clairval	2	1	0	18	18	15
Le Bosquet	18	17	10	35	35	31
Les Traversées	7	13	8	17	20	19
Foyer Saint-Etienne (avec groupes de jour)	19	18	31	56	59	70
Transit	69	72	69	92	75	80
Time Out (observations)	5	2	8	6	4	8
Les Peupliers (hors Service de l'enseignement spécialisé)	5	3	1	9	11	8
Institutions hors canton	50	36	21	75	74	52
Familles d'accueil fribourgeoises	15	15	20	100	94	83
Familles d'accueil hors canton	2	0	4	14	12	12
Nombre total	221	199	201	493	469	452
Dont Urgences	66	75	71			

5.5.2.4 Service dentaire scolaire

L'application de santé bucco-dentaire pour les 4 à 12 ans ([FunDent](#)), mise en ligne au début 2023, a enregistré presque 10 000 téléchargements.

Sur les 10 989 enfants contrôlés, 402 proviennent des institutions spécialisées, dont la moitié des Buissonnets et de St-Joseph au Guintzet. Ces enfants ont reçu 106 soins, la plupart sous hypnose, fortement appréciée par ces enfants et leurs parents.

5.5.2.5 Aide sociale et LAVI

Chiffres LAVI

Au niveau cantonal : toutes prestations confondues, 687 dossiers ont été traités (2022 : 731) pour des dépenses globales de 1 728 467 francs (2022 : 2 011 616 francs).

Chiffres LAVI – Infractions (plusieurs réponses possibles)	2021	2022	2023
Homicide	8	20	5
Homicide LCR	13	14	9
Tentative d'homicide	8	6	6
Lésions corporelles	152	149	179
Lésions corporelles LCR	50	57	63
Brigandage	3	7	6
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	110	98	60
Infractions contre la liberté	7	6	6
Enlèvement de mineurs	0	0	3
Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants	27	23	24
Violation de l'intégrité sexuelle de personnes dépendantes	2	4	5
Contrainte sexuelle, viol	15	15	13
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	7	3	1
Violence au sein du couple	22	27	36
Mesures coercitives	24	12	14
Autre selon CP	4	5	48
Non clarifié	3	2	9

5.5.2.6 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
Direction de la santé et des affaires sociales	182,16	175,59	6,57
Administration centrale	164,04	157,43	6,61
3600/SASS Secrétariat général	8,32	8,09	0,23
3605/SANT Service de la santé publique	17,89	17,39	0,50
3606/DENT Service dentaire scolaire	20,33	19,02	1,31
3608/SMED Service du médecin cantonal	17,20	16,02	1,18
3645/SOCI Service de la prévoyance sociale	14,34	13,95	0,39
3650/AISO Service de l'action sociale	19,72	18,28	1,44
3665/OCMF Service de l'enfance et de la jeunesse	66,24	64,68	1,56
Secteur hospitalier	18,12	18,16	-0,04
3619/EMSC RFSM EMS Les Camélias	18,12	18,16	-0,04

5.5.2.7 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Direction de la santé et des affaires sociales	7,73	5,31
3600/SASS Secrétariat général	10,46	3,28
3605/SANT Service de la santé publique	4,62	3,69
3606/DENT Service dentaire scolaire	3,89	2,55

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
3608/SMED	Service du médecin cantonal	3,31	5,51
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	0	0
3650/AISO	Service de l'action sociale	1,98	7,64
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	15,04	8,02
Secteur hospitalier			
3619/EMSC	RFSM EMS Les Camélias	2,88	0

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DSAS](#)

5.6 Direction des finances DFIN

5.6.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.6.1.1 Secrétariat général (SG-DFIN)

A travers ses services, la Direction des finances veille à une gestion efficiente des ressources de l'Etat, notamment les ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Compte tenu que la DFIN compte trois Services centraux parmi ses Unités administratives, le Secrétariat général est amené à jouer un rôle toujours plus marqué en faveur de la coordination.

Le Directeur des finances a participé à trois séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) ainsi qu'à quatre séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins. Il a également pris part à trois reprises à la Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique.

Concernant les affaires contentieuses portant sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat, le nombre de dossiers est resté stable par rapport aux années précédentes.

5.6.1.2 Administration des finances (AFIN)

En 2023, l'activité de l'AFin a à nouveau été très intense. La section « Affaires financières » a procédé à l'examen de nombreux projets et demandes de préavis à l'intention du Conseil d'Etat, des Directions, services et établissements, conformément aux exigences de la loi sur les finances de l'Etat et à la loi sur les subventions. Plus de 330 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat ont ainsi été examinés. Le nombre de dossiers à analyser ne cesse d'augmenter année après année. De plus, la section « Affaires financières » s'est également engagée dans les tâches liées aux relations financières avec la Confédération et dans la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. La Comptabilité générale a concentré ses efforts sur la tenue et la clôture des [comptes](#), le paiement des fournisseurs, la gestion de la trésorerie, l'encaissement et le suivi des débiteurs par l'intermédiaire du Service financier cantonal. Elle est également responsable des comptes courants Etat-communes et Etat-Confédération et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. La section « Planification financière et contrôle budgétaire » (PFCB) a consacré de nombreuses séances à la préparation du projet de [budget 2024](#). Le Conseil d'Etat a arrêté le budget 2024 lors de sa séance du 13 septembre 2023 puis l'a transmis au Grand Conseil. Ce dernier l'a traité lors de la session de novembre 2023. Après avoir procédé à quelques adaptations, le budget 2024 a été adopté le 22 novembre 2023. En fin d'année 2023, la section PFCB a analysé 53 demandes de crédits supplémentaires (58 en 2022) qui représentent un montant total de dépenses de 28,3 millions de francs (20,5 millions de francs en 2022). Un projet de décret y relatif sera transmis au Grand Conseil. Comme en 2022, la section « Nouveaux instruments de gestion financière » NIGEFI s'est concentrée, en collaboration avec le SITel, sur le projet Transformation SAP (S/4 Finances) avec la poursuite des travaux de conception de la future solution SAP. Les travaux liés au projet de dématérialisation des factures fournisseurs et à la mise en œuvre d'un outil de gestion budgétaire (SACP) suivent également leurs cours. Toutes les sections de l'AFin sont fortement impliquées dans ces trois projets, qui présentent une grande importance pour l'administration cantonale dans son ensemble. En

raison de retards constatés durant l'année, il a été décidé le report du GO LIVE. Les projets SAP S/4 HANA, dématérialisation et SACP seront déployés l'année prochaine. La section « Instruments de gestion financière et gestion des subventions » (SIGEFIS) s'occupe de la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès de différentes unités administratives, de la gestion des participations pour l'ensemble de l'administration cantonale et de l'examen périodique des subventions. L'AFin assure également l'accueil et la réception du public du bâtiment des finances.

5.6.1.3 Service cantonal des contributions (SCC)

En 2023, comme les années précédentes, le SCC a relevé de nombreux défis.

Organisation du Service

Après plusieurs mois de travaux, les nouveaux guichets du SCC ont été inaugurés en juin 2023. Ces derniers ont été regroupés dans un même lieu afin d'offrir un meilleur service aux contribuables fribourgeois, notamment en créant une zone d'accueil unique et en facilitant l'accès directement depuis l'extérieur. L'aménagement a également été conçu pour permettre de mieux séparer les flux de personnes entre les locaux accessibles à la population et les places de travail.

Modifications légales

Comme pour chaque nouvelle période fiscale, les secteurs du SCC ont dû composer avec les différents changements et particularités intervenus pour la période de taxation.

Afin de continuer à soutenir la population fribourgeoise, le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu a été maintenu, en 2023, à 96 % de l'impôt cantonal de base. Un allègement de 40 % du taux d'imposition est accordé pour la part de la fortune privée relative à des titres non cotés. Un abattement de 50 % est en outre octroyé en cas de transfert d'un immeuble commercial dans la fortune privée si celui-ci n'est pas aliéné dans un délai de cinq ans ou si, à la suite du transfert dans la fortune privée, le contribuable le transfère à titre gratuit à l'un de ses enfants. La pandémie a par ailleurs induit une généralisation du télétravail dans le cadre duquel le contribuable ne peut pas prétendre aux déductions des frais professionnels, en particulier ceux de déplacement et de repas. Les décisions de taxation ont par conséquent intégré ces nouvelles habitudes dans l'organisation du travail des salariés.

S'agissant des sanctions financières à l'encontre d'une personne morale, elles sont déductibles si elles ne présentent pas de caractère pénal. Des sanctions financières prononcées par une autorité pénale ou administrative étrangère sont déductibles dans des cas exceptionnels, notamment si le contribuable a démontré de manière crédible qu'il a entrepris tout ce qui est raisonnablement exigible pour se comporter conformément au droit.

Contexte global

A la suite de la modification de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), le SCC est devenu l'autorité de taxation et le service compétent pour l'estimation des plus-values dès le 1^{er} octobre 2023. Cela implique également la reprise de plus de 700 dossiers de taxation liés à des mesures d'aménagement entrées en force depuis le 1^{er} janvier 2018, dossiers qui ont été ouverts par la DIME, mais qui n'ont pas, en règle générale, fait l'objet d'une estimation de la plus-value ni d'une décision de taxation, vu la décision du Grand Conseil de stopper ces décisions.

En collaboration avec le SECA, le SCC a mis en place de nouveaux processus pour la reprise des dossiers. Ainsi, le SCC a engagé un responsable administratif ainsi qu'une estimatrice en immeubles. Par ailleurs, afin de traiter les 700 dossiers en attente, plusieurs estimateurs ont été engagés pour une durée déterminée. Les premières estimations seront effectuées au début de l'année 2024.

5.6.1.4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

La mise en œuvre des axes de la Politique RH – élaborée avec la participation active des partenaires reconnus – suit son chemin. Après l'enquête menée pour la première fois auprès de tout le personnel de l'Etat en 2022, l'analyse des résultats a conduit, en 2023, à l'identification de plus de 300 mesures au sein des différents services. Ces mesures visent à renforcer l'environnement de travail du personnel de l'Etat. Parallèlement, les mesures globales définies par

le Conseil d'État sont en cours d'élaboration. Elles concerneront notamment l'amélioration des mesures relatives au développement du personnel, à la reconnaissance (culture de bienveillance), ainsi que la communication sur la prévention du harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel.

Une autre priorité de l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » a été l'élaboration d'un concept de promotion de la santé psychique, dont la mise en œuvre permettra de sensibiliser le personnel de l'Etat à cette thématique. Un concept de maintien en emploi a également vu le jour. Il vise notamment à favoriser les reprises progressives d'activité des personnes atteintes dans leur santé ou une meilleure gestion des absences (meilleur suivi, développement de bonnes pratiques, mise à disposition d'un guide etc.).

Des principes de management ont été définis par le Conseil d'Etat avec l'appui de l'ensemble des cadres supérieurs de l'Etat. Ce projet va permettre d'amener l'Etat-employeur vers un management plus agile et participatif. Il découle de la Politique RH (axe 3 : « Soutenir l'encadrement ») et s'aligne directement sur les valeurs que le gouvernement s'est fixées pour cette législature (agilité, durabilité et orientation citoyen et citoyenne).

Le 1^{er} juillet 2023 a marqué l'entrée en vigueur de la [nouvelle ordonnance sur la formation du personnel de l'Etat](#). Elle vise à valoriser la formation continue, en fixant des conditions-cadres flexibles et attrayantes pour le personnel. Parmi les principales nouveautés de cette mesure phare de l'axe 2 « Développer le potentiel des collaborateurs et collaboratrices », on trouve le droit pour tous, indépendamment du taux d'activité, à 5 jours de formation par an, dont 2 jours pour la formation de la langue partenaire (f/d).

Pour faire face à la pénurie de personnel qualifié, un accent a été mis, en 2023, sur l'axe 7 « Accroître l'attractivité de l'Etat-employeur » avec la mise en œuvre du nouveau système de reconnaissance des prestations exceptionnelles. Les premières primes ont été versées avec le salaire de juillet 2023 aux équipes ou aux collaborateurs et collaboratrices ayant effectué des tâches hors du commun dans le cadre de leur travail. Près de 800 collaborateurs et collaboratrices ont reçu une prime d'équipe (montant de 200 à 2500 francs) ou une prime individuelle (montant entre 500 et 2500 francs).

Au sujet de l'évaluation des fonctions, l'année a été principalement consacrée au projet « EFOCA suite » qui concerne toutes les fonctions de cadres dirigeants, hormis celles de chef-fe de service et de chef-fe de service adjoint et adjointe. Ce dossier impactera plus de 400 personnes qui seront rattaché-e-s à trois fonctions de cadres dirigeants/dirigeantes (chef-fe de groupe, cadre B, cadre A) ainsi que des adjoints et adjointes de cadre. Les 38 fonctions sous lesquelles ces personnes sont actuellement enregistrées seront supprimées. Parallèlement à « EFOCA suite », les travaux sur plusieurs requêtes de décision formelle se sont poursuivis.

Hormis les primes, d'autres actions relatives à l'axe 7 de la Politique RH « Accroître l'attractivité de l'Etat-employeur » ont été réalisées : amélioration de la présence de l'Etat-employeur sur internet, enrichissement des informations disponibles sur le site Internet de l'Etat, mise en place d'une stratégie de marketing sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn et Instagram, présence au salon des métiers Start ! auprès des personnes à la recherche de formation professionnelle initiale. Ces actions visent non seulement à attirer de nouveaux talents, mais aussi à renforcer la réputation de l'Etat en tant qu'employeur attractif, offrant des conditions de travail de qualité.

5.6.1.5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

En 2023, la poursuite de 63 projets et le démarrage de 25 nouveaux projets ont soutenu la mise en œuvre de la stratégie d'administration 4.0 du Conseil d'Etat (formalisée dans le Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information), notamment par la continuité des projets stratégiques tels que SAP, e-Justice, le référentiel cantonal et la cyberadministration (guichet virtuel). Par ailleurs, 56 missions ont été menées dans un but de maintien en conditions opérationnelles des solutions existantes.

Afin de garantir l'utilisation optimale de l'enveloppe informatique et l'avancement des projets conformément à l'application de la directive sur les réallocations et reports de crédits, des réallocations budgétaires ont été effectuées tout au long de l'année. Les projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont par exemple les projets e-Justice, les projets SAP et les projets du domaine EDU.

Durant cette année, plusieurs étapes majeures de réalisation de la solution SAP S/4HANA ont été franchies par l'équipe de projet avec succès. Toutefois, certains développements techniques doivent encore faire l'objet d'une phase importante de tests pour assurer la justesse des paramétrages. La date de la mise en production a été fixée l'année prochaine. Le projet de dématérialisation des factures fournisseurs, qui est dépendant du fonctionnement de SAP S/4HANA, débutera aussi l'année prochaine pour les services pilotes. Quant au projet SAP Analytics Cloud Planning (SACP), celui-ci suit l'échéancier initial et devrait également être déployé en 2025.

Le volume des prestations de support aux utilisateurs et utilisatrices se révèle stable, avec environ 20 000 incidents et 30 000 demandes. Les infrastructures de base de stockage et de traitement des données ont quant à elles été renouvelées, avec environ 1800 serveurs hébergés et 623 Terabytes de stockage. Il convient également de mentionner la mise en place d'une nouvelle infrastructure mettant à disposition des solutions applicatives hébergées en interne et offrant les mêmes facilités que ce dont disposent les grands fournisseurs informatiques. Les solutions les plus critiques sont exploitées avec le niveau de service requis. Malgré l'obsolescence de plus en plus marquée de nombreuses solutions applicatives, la section « Technique » assure la meilleure sécurité informatique possible.

5.6.1.6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Durant l'année sous revue, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la révision totale de la législation sur la géoinformation. En outre, le Service a perpétué la démocratisation du recours aux [applications cartographiques web](#) et poursuivi la mise en œuvre du [programme de mensuration officielle](#).

Mensuration officielle (MO)

Cinq entreprises de premier relevé ont été reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales. Ces entreprises couvrent une surface totale de 15 535 ha ou 9,3 % de la superficie du territoire cantonal. Trois entreprises qui couvrent une surface totale de 5964 ha ou 3,6 % de la superficie du territoire cantonal sont déposées auprès du Service pour vérification.

Les deux entreprises de renouvellement de la mensuration officielle initiées en 2020 ont été reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

En sus des sept entreprises qui sont en cours de réalisation pour une surface totale 5334 ha, deux nouvelles entreprises de renouvellement ont été attribuées. Elles couvrent une surface de 1775 ha. Leur coût total avoisine les 2,8 millions de francs et donnent droit à 680 000 francs de contribution fédérale.

La mise à jour permanente de la mensuration officielle garantit l'actualité des géodonnées de la MO et est effectuée par les ingénieurs géomètres brevetés dans un contexte de partenariat public-privé. Avec 2907 affaires traitées, la masse de travail augmente légèrement (+ 5 %) par rapport à l'année précédente. Les projets actuels concernent la mise en conformité de la nomenclature (40 % réalisé), la rectification des surfaces de bien-fonds (50 %) et l'harmonisation de la limite territoriale avec le canton de Vaud (35 %).

Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

L'introduction du géoportail [geo.fr.ch](#) ainsi que la mise en place d'une plateforme de publication de contenus géographiques sur internet ont généré une nouvelle dynamique au sein du SIT cantonal. L'offre de géodonnées et de géoservices facilement accessibles s'est étoffée.

En parallèle, plusieurs services de l'Etat de Fribourg ont développé des solutions pour améliorer leur productivité, faciliter le travail des collaborateurs, au bureau ou sur le terrain, ou encore mieux informer le public. Le CCSIT les a conseillés et accompagnés dans ces changements.

Les travaux de migration du portail cartographique [map.geo.fr.ch](#) ont conduit à la réalisation de l'essentiel des développements et à la préparation des phases d'intégration et de test. Cette application très populaire permet de consulter plus de [500 géodonnées](#).

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Conformément à la stratégie et au plan de mesures de la Confédération, le canton de Fribourg a établi son plan de mise en œuvre pour la période 2024-2027.

Le développement de nouvelles fonctionnalités permettra de délivrer des informations plus exhaustives concernant les restrictions qui touchent un bien-fonds. Une solution technique provisoire a notamment été développée afin de permettre l'utilisation du [cadastre RDPPF](#) comme organe officiel de publication, en complément à la feuille officielle. Cette solution sera mise à l'épreuve dans les premiers jours de l'année 2024 pour la mise à [l'enquête des limites forestières statiques](#) de la commune de Villarsel-sur-Marly.

5.6.1.7 Registre foncier (RF)

Outre les activités principales, juridiques et administratives, découlant du traitement des réquisitions d'inscriptions, les registres fonciers ont poursuivi les travaux d'introduction du registre foncier fédéral des communes tenues sur cadastre cantonal et le traitement de remaniement parcellaire. Dans le courant de l'année, les données du registre foncier fédéral des communes de Corbières (secteur Villarvolard), Courtepin (secteur Wallenried), et Villaz (secteurs Lussy, Macconnens et Villarimboud) ont été mises en vigueur. En outre, les documents relatifs au remaniement parcellaire de la commune de Surpierre (secteur Cheiry-Chapelle) ont été mis en vigueur en 2023.

Sur demande, les registres fonciers délivrent régulièrement des extraits officiels informant de l'état des droits relatifs aux immeubles. Parallèlement, les consultations publiques et gratuites des données du registre foncier informatisées, via l'application *RFpublic*, se sont accentuées en 2023, de même s'agissant des consultations par les utilisateurs professionnels au moyen de l'application dédiée *Intercapi*.

Conformément au droit fédéral, l'introduction du numéro AVS, comme attribut supplémentaire d'authentification des personnes physiques et titulaires de droits réels, a débuté le 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, la procédure fédérale d'approbation des plans en matière de chemins de fer a été mise en œuvre dans divers secteurs du canton.

Au niveau informatique, le comité RF a participé à plusieurs séances avec le SITel, la société BEDAG (éditeur et prestataire de son application métier Capitastra), et les clients de Capitastra. Les projets informatiques en cours se sont poursuivis, notamment l'interface permettant la recherche d'immeuble au niveau fédéral et l'introduction du numéro AVS dans le registre des personnes, ainsi que les remédiations d'obsolescence applicative. Le RF a dû répondre à des besoins spécifiques de support liés à Capitastra et ses solutions périphériques. Ces actions ont permis d'assurer la disponibilité du service informatique métier.

L'association fribourgeoise des conservatrices du registre foncier (AFCRF) est présidée par la conservatrice du registre foncier de la Singine. Par groupes de travail, les conservatrices ont répondu aux consultations suivantes : projet de loi sur la géoinformation et son ordonnance, projet d'ordonnance sur la mensuration officielle, projet de modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers, projet de modification de la loi sur les impôts cantonaux directs, projet de modification du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. En outre, le RF a collaboré à la réponse relative à la procédure unifiée d'établissement des actes authentiques, ainsi qu'au projet de modification de la loi fédérale sur les résidences secondaires.

Dans les relations extérieures, le comité de l'AFCRF a rencontré la Chambre des notaires et l'Autorité foncière cantonale, ainsi que le comité de l'Association des géomètres. Le comité informatique a rencontré la Chambre des notaires, le Service de la justice et les fournisseurs de prestations relatives aux transactions électroniques.

5.6.1.8 Service de l'inspection des finances (IF)

L'IF, service rattaché administrativement à la DFIN, mais indépendant dans l'exercice de ses attributions, a émis 83 rapports d'audit et formulé 33 recommandations (voir la répartition par Direction dans les chiffres clefs). Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2023 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

En 2023, l'IF a collaboré avec l'audit interne de l'OFCL dans le cadre d'un audit intermédiaire de la construction du bâtiment de recherche sur le site Agroscope à Posieux. L'IF a également collaboré avec les organes de contrôle des cantons membres de l'association CARA dans le cadre d'un audit du suivi de la mise en œuvre et de la diffusion du dossier électronique du patient (DEP).

5.6.1.9 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité de surveillance du registre foncier a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Il est à relever qu'elle a été saisie en 2023, comme en 2022, de 9 recours. Durant l'année 2023, 15 décisions ont été rendues (11 en français et 4 en allemand), dont 7 relatives à des affaires introduites en 2022 (5 rejets, 2 admissions, 1 admission partielle, 4 irrecevabilités, 1 suspension et 2 causes rayées du rôle). Le traitement des 2 causes restantes, incluant l'affaire suspendue, est reporté en 2024. Durant l'exercice 2023, l'Autorité a pu se concentrer en particulier sur la surveillance judiciaire, une partie importante de l'activité de la surveillance administrative étant exercée par la Direction des finances depuis janvier 2023, dans l'esprit d'une solution transitoire. Elle relève en outre que depuis ces deux dernières années, le nombre de recours a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes. Enfin, l'Autorité a visité tous les Registres fonciers en 2023 et a procédé à des contrôles par sondages.

En 2023, l'Autorité a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. Me Pierre-Henri Gapany (vice-président démissionnaire) a siégé comme membre jusqu'à la fin février 2023. Me Julien Francey (élu en juin 2023), avocat à Fribourg, lui a succédé dans cette fonction et a siégé comme membre. Mme Rose-Marie Genoud (élue en octobre 2022 / entrée en fonction en janvier 2023) a également siégé comme membre. Monsieur Jérôme Delabays, juge au Tribunal cantonal, de même que Monsieur Christoph Merk (élu en octobre 2022 / entré en fonction en janvier 2023), conservateur du Registre foncier de l'Oberland (Thoune) et Me Sébastien Dorthe (élu en juin 2023), avocat à Fribourg, ont fonctionné comme membres suppléants. La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Monsieur Xavier Morard, greffier auprès du Tribunal de la Sarine.

5.6.1.10 Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation

Lors de la réunion plénière de la CEIM qui s'est déroulée le 1^{er} décembre 2023, les activités de la Commission ont été passées en revue. Au total 6 estimations ont été réalisées en 2023.

Le dossier no 330 art 1495 secteur Corpataux-Magnedens a été retravaillé et a fait l'objet d'un nouveau recours. La commission persiste dans la validité de son expertise et n'entrera plus en matière sur d'éventuelles demandes.

Concernant le dossier 340 art. 3119 à Pont-en-Ogoz, la Commission n'a pas encore d'informations complémentaires quant aux suites de procédures après les déterminations rendues en 2023 (Pont-en-Ogoz).

Les dossiers traités en 2023 sont les suivants :

- > Dossier 330 art. 1495 Gibloux, secteur Corpataux – Magnedens, 3^e expertise.
- > Dossier 338 art. 2227, 2228 puis 3023 secteur Treyvaux, expertise comparative.
- > Dossier 340 art. 3119 Pont-en-Ogoz, secteur Avry-dt-Pont, expertise complémentaire.
- > Dossier 341 art. 2218 St-Martin, ce dossier n'a finalement pas fait l'objet d'une expertise.
- > Dossier 342 art. 3004 Treyvaux.
- > Dossier 343 art. 113 Brünisried.

A relever que Monsieur Bruno Mauron, architecte, désire démissionner. Il se chargera de soumettre à la Commission un remplaçant, qui devrait à nouveau être un architecte du côté suisse alémanique.

[Toutes les actualités de la DFIN](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DFIN](#)

5.6.2 Chiffres clefs

5.6.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
Direction des finances	484,42	476,44	7,98
Administration centrale	484,42	476,44	7,98
3700/FINS Secrétariat général	7,27	7,29	-0,02
3705/TRES Administration des finances	28,19	28,09	0,10
3710/IFEF Inspection des finances	7,67	7,40	0,27
3725/CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	138,65	134,40	4,25
3730/OPER Service du personnel et d'organisation	38,24	36,77	1,47
3740/SCCF Service cantonal des contributions	204,53	202,70	1,83
3760/SCAD Service du cadastre et de la géomatique	18,93	18,64	0,29
3765/RFON Registres fonciers	40,94	41,15	-0,21

5.6.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Direction des finances	4,50	4,85
3700/FINS Secrétariat général	14,20	0
3705/TRES Administration des finances	3,26	7,53
3710/IFEF Inspection des finances	0	0
3725/CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	6,40	7,90
3730/OPER Service du personnel et d'organisation	6,48	7,04
3740/SCCF Service cantonal des contributions	2,42	4,26
3760/SCAD Service du cadastre et de la géomatique	0	5,44
3765/RFON Registres fonciers	8,46	0

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

5.6.2.3 Administration des finances (AFin)

Résultats des comptes 2022	Charges Dépenses mios	Revenus Recettes mios	Excédents (+) Déficits (-) mios
Compte de résultats	4 516.8	4 517.3	+ 0.5
Compte des investissements	228.7	41.4	- 187.3

Résultats du budget 2024	Charges Dépenses mios	Revenus Recettes mios	Excédents (+) Déficits (-) mios
Compte de résultats	4 236.8	4 237.7	+ 0.9
Compte des investissements	296.3	48.7	- 247.6

5.6.2.4 Service cantonal des contributions (SCC)

Taxation impôts ordinaires	Période fiscale 2021	Période fiscale 2022	Evolution
Personnes physiques			
Nombre de dossiers à taxer	209 120	213 169	1,9 %
Avancement au 31.12.N+1	81,9%	81,5%	-0,5 %
Nombre de dossiers à taxer	16 977	17 661	4,0 %

Taxation impôts ordinaires		Période fiscale 2021	Période fiscale 2022	Evolution
Personnes morales	Avancement au 31.12.N+1	66,0%	63,0%	-4,5 %
Impôt à la source	Nombre de dossiers à taxer	5 818	6 332	8,8 %
	Nombre de sourciers	19 715	25 704	30,4 %

Nombre de dossiers traités		2022	2023	Evolution
Gains immobiliers		3 356	3 156	-6,0 %
Successions et donations		367	491	33,8 %
Remises d'impôt		196	172	-12,2 %
Soustractions / Dénonciations spontanées		879	821	-6,6 %

Encaissement des impôts par le canton		2022	2023	Evolution
Arrangement de paiements		27 055	27 882	3,1 %
Commandements de payer		19 395	20 102	3,6 %

Impressions et mise sous pli		2022	2023	Evolution
Impressions		7 847 974	6 566 435	-16,3 %
Mise sous pli		6 274 025	6 040 518	-3,7 %

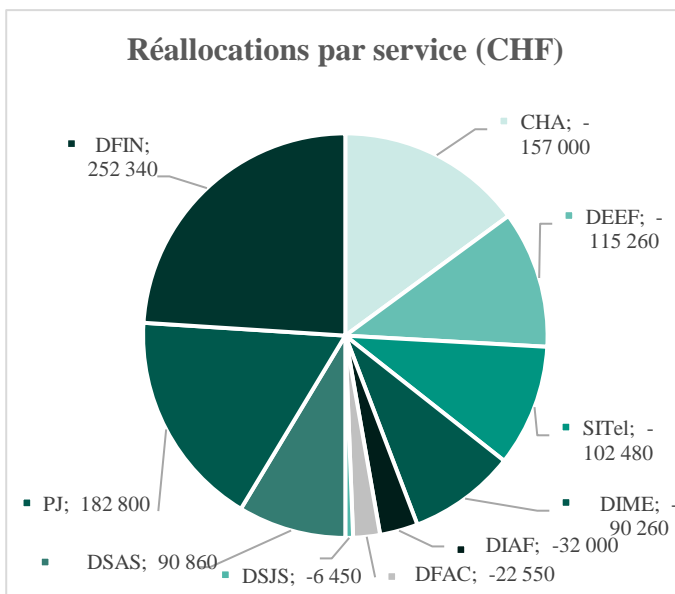
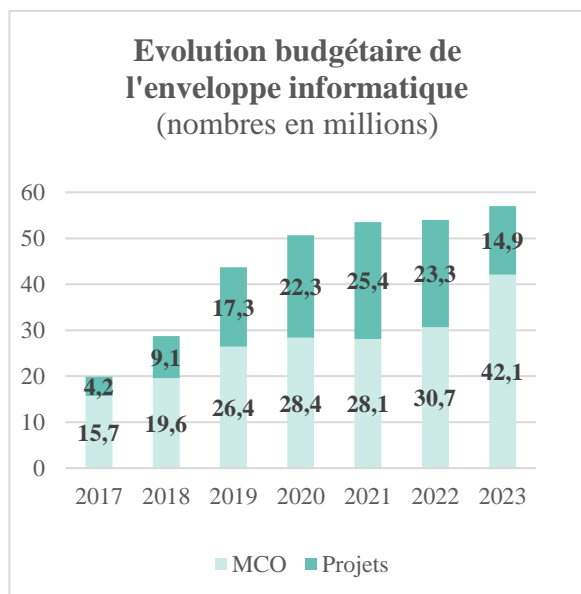
Call-center taxation personnes physiques et encaissement		2022	2023	Evolution
Nombre d'appel reçus		186 327	169 470	-9,0 %
Nombre d'appels répondus		147 902	140 659	-4,9 %

5.6.2.5 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Participation du personnel de l'Etat au cours de formation continue		2021	2022	2023
Formation continue tout public		627	854	691
Formation continue des cadres (hors cursus introductif)		203	104	176
Formation introductive des cadres		88	88	105
Formation à la prévention et gestion des conflits et du harcèlement (dispositif OHarc)		51	155	330
Formation informatique		83	84	86
Formation aux premiers secours		277	129	264
Total		1 329	1 414	1 652

Consultation Espace santé-social		2021	2022	2023
Nombre de personnes suivies		507	506	583
Nombre de nouvelles ouvertures		260	281	308
Rencontres/téléphones/visioconférences avec la personne concernée ou des tiers impliqués		2 202	1 958	2 070
Entretiens de réseau/bilans/médiations		179	161	173
Echanges d'emails avec la personne concernée ou des tiers		3 906	4 623	4 862

5.6.2.6 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)



Nombre de projets :

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2023	Projets en cours démarrés en 2023	Projets clôturés en 2023	Total projets traités en 2023	Total projets traités en 2022
>= 3 000 000	5	2	1	8	6
>= 400 000	21	0	8	29	36
> 100 000	24	15	12	51	50
<= 100 000	13	8	17	38	40
Mission MCO	09	29	18	56	32
Totaux :	72	54	55	182	164

(Nombres en CHF, MCO : Maintien en condition opérationnel)

5.6.2.7 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Mensuration officielle

Standard de qualité	BF en vigueur Surface [ha]	BF en vigueur Surface [%]	BF projetés Surface [ha]	BF projetés Surface [%]
MO93	71 090	43	99 564	60
NP	61 392	37	61 349	37
NP ps	3 117	2	916	1
Graphique	31 646	19	5 416	3
Total	167 245	100	167 245	100

Désignation	PR [ha]	REN [ha]	MPD [ha]	Total [ha]
Entreprises achevées	15 535	507	5 093	21 135
Entreprises en cours	5 964	5 334	7 940	19 238
Entreprises attribuées	---	1 775	5 487	7 262
Total	21 499	7 616	15 520	47 635

Désignation	Foncier	Technique	Bâtiment projetés	Total
Dossiers traités	656 (+ 0 %)	2 268 (+ 6 %)	1 058 (- 16 %)	3 982 (+ 4 %)

Géoinformation

23	509
Thèmes sur le portail cartographique	Géodonnées sur le portail cartographique map.geo.fr.ch
49	449
Applications cartographiques web en production	Géodonnées publiées sur le géoportail geo.fr.ch
667	25
Fiches de métadonnées	Géodonnées publiées sur geodienst.ch
199	22
Jeux de données sur opendata swiss	Restrictions publiées dans le cadastre RDPPF
1 720	2 200
Extraits statiques hebdomadaires	Extraits dynamiques hebdomadaires du cadastre RDPPF

5.6.2.8 Registre foncier (RF)

	2023	2022	Evolution
Nombre de réquisitions d'inscription	30 493	32 255	-5,4 %
Nombre d'extraits officiels délivrés	17 250	19 693	-12,4 %
Droits de mutation	Fr. 46 975 210	Fr. 52 366 659	-10,2 %
Droits sur gages immobiliers	Fr. 14 777 110	Fr. 16 451 371	-10,2 %
Impôt sur la diminution de l'aire agricole	Fr. 2 285 501	Fr. 2 500 943	-8,6 %
Nombre de publications de transfert de propriété	5 781	5 750	0,5 %

5.6.2.9 Inspection des finances (IF)

La répartition par Direction est la suivante	2023	2022
Chancellerie	4	4
Formation et affaires culturelles	9	17
Sécurité, justice et sport	24	23
Institutions, agriculture et forêts	6	5
Economie, emploi et formation professionnelle	13	16
Santé et affaires sociales	16	12
Finances	7	10
Développement territorial, infrastructures, mobilité et environnement	4	7

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DFIN](#)

5.7 Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME

5.7.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

La DIME est responsable des questions du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Concrètement, cela signifie qu'elle participe à la décision de ce qui peut être construit. En outre, elle gère les bâtiments appartenant à l'Etat de Fribourg et en fait rénover ou construire si nécessaire. De plus, les employés et employées de la DIME veillent à ce que les routes cantonales répondent aux besoins des usagers, qu'elles soient sûres et à ce qu'il y ait une bonne offre de transports publics et de mobilité douce. Et enfin, les employé-e-s s'engagent pour la durabilité et la protection de l'environnement.

En 2023, les activités de la DIME ont notamment été marquées par les points suivants :

5.7.1.1 Protection du climat

Le 30 juin 2023, le Grand Conseil a adopté à une large majorité la loi cantonale sur le climat ainsi que la modification de certains articles de la loi sur la protection de la nature intégrée au projet de loi sur le climat. Aucune demande de référendum n'ayant été annoncée dans le délai légal de 30 jours, le Conseil d'Etat a promulgué la loi. Compte tenu des enjeux climatiques, il a décidé de fixer une [entrée en vigueur rapide au 1^{er} octobre 2023](#).

En parallèle, 27 nouvelles mesures du Plan Climat cantonal ont démarré en 2023 portant ainsi [le nombre de mesures mises en œuvre à 76](#) depuis 2021. Celles-ci concernent des domaines variés tels que le suivi des eaux superficielles et souterraines intégrant les effets des changements climatiques, l'amélioration de l'infrastructure écologique dans le tissu urbain et périurbain, la réalisation d'actions visant à limiter l'érosion des terres agricoles ou encore l'encouragement au développement des transports publics et de mobilité bas carbone.

En plus, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle stratégie pour renforcer la protection des sols du canton. L'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire et la qualité de l'eau, de préserver la biodiversité, de protéger la population contre les dangers naturels et de faire face aux changements climatiques. La stratégie a été publiée le 27 octobre 2023.

5.7.1.2 Loi sur la mobilité

La loi sur la mobilité (LMob), qui promeut la mobilité durable et tient compte des objectifs climatiques de la Confédération et des cantons, est [entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023](#). La nouvelle loi remplace la loi sur les routes de 1967 et la loi sur les transports de 1994. Elle régit tous les aspects de la mobilité dans le canton, non seulement le transport des personnes et des marchandises, mais aussi la planification des réseaux ainsi que la construction, le financement, l'entretien et la signalisation des infrastructures de mobilité.

En outre, la LMob entraîne des changements de compétences. Par exemple, la responsabilité des arrêts de transports publics est transférée au canton, et le canton peut assumer davantage de responsabilités dans le développement des infrastructures de mobilité douce telles que les voies cyclables. Concrètement, cela implique notamment que le canton prend désormais en charge les coûts lorsque les communes modifient les arrêts de bus sur leur territoire afin de les rendre conformes à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHAnd).

5.7.1.3 Nouveau droit des marchés publics

[Depuis le 1^{er} janvier 2023](#), un nouveau droit des marchés publics s'applique dans le canton de Fribourg. Grâce à ces nouvelles bases légales, les critères environnementaux et sociaux ainsi que la lutte contre le travail au noir et le respect des conditions de travail pourront être davantage pondérés. La nouvelle loi sur les marchés publics (LCMP) permet au canton de Fribourg également d'adhérer au nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019).

5.7.1.4 Collège Sainte-Croix, bâtiment laboratoire d'Agroscope et autres grands projets de construction

Le Collège Sainte-Croix, entièrement agrandi et rénové, [a été inauguré le 7 octobre 2023](#), lors d'une cérémonie solennelle par la conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens et le conseiller d'Etat Jean-François Steiert. La population a pu découvrir les nouveaux locaux dans le cadre d'une journée portes ouvertes. Le projet de rénovation de l'ensemble du Collège Sainte-Croix avait été accepté lors d'une votation en 2018 par plus de 80 % de la population fribourgeoise. Les travaux effectués permettent au Collège Sainte-Croix d'avoir une capacité d'accueil suffisante pour les 20 prochaines années.

Les chantiers ouverts concernent, pour les principaux, les projets d'Agroscope (livraison fin 2025), de la Bibliothèque cantonale et universitaire (livraison fin 2025), la première étape de la planification pénitentiaire (EDFR I) (livraison début 2024), du domaine des Faverges et du bâtiment des finances (BAD) (réalisation d'une zone de guichet unique). Validé en votation populaire en juin, le chantier du Musée d'histoire naturelle (MHNF) s'est ouvert en novembre (livraison en 2027).

En juin, le Grand Conseil a accordé un crédit d'engagement au projet d'assainissement urgent des bâtiments d'Humilimont à Marsens, assorti de l'installation de pavillons provisoires.

Plusieurs projets importants se trouvent en phase d'étude en 2023, parmi lesquels celui de la Tour Henri, qui a été validé en phase d'avant-projet au printemps et un dossier d'enquête préalable a été déposé en cours d'année. Le lauréat du concours de la [Haute Ecole de Gestion \(HEG\)](#) a été dévoilé en mai (livraison prévue en 2027). Le concours relatif à la réfection totale du [bâtiment de PER10](#) (Chimie) a été lancé au printemps. Le résultat sera connu en janvier 2024.

Concernant le projet du [Stockage Interinstitutionnel Cantonal \(SIC\)](#), le dossier de mise à l'enquête a été déposé en été ; il en a été de même pour le dossier de la Pisciculture.

En décembre, le Grand conseil a octroyé un crédit d'engagement pour la construction de la halle triple (Campus Lac Noir) et divers travaux d'entretien lourds sur les bâtiments.

Également en décembre, un crédit d'étude additionnel pour la deuxième étape de la planification pénitentiaire (EDFR II) a été accepté par le Conseil d'Etat.

En totale, le SBat pilote 41 projets en phase d'études préalables, d'études de projets et de réalisation.

5.7.1.5 Optimisation énergétique des bâtiments de l'Etat

Dans le sillage de la crise énergétique de 2022-2023, le Service des bâtiments a réalisé des optimisations énergétiques conséquentes qui se sont spécialement illustrées au bâtiment des finances avec une réduction remarquable de 46 % de la consommation de chaleur. Cette performance, qui équivaut à une économie de 66 500 m³ de gaz, 172 900 kilogrammes de CO₂ ou de 110 000 francs, est le résultat d'efforts concertés pour optimiser l'usage énergétique.

12 projets intègrent le Standard de Construction Durable Suisse (SNBS) avec comme objectif la labellisation de trois projets : le nouveau bâtiment pour la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri, le nouveau bâtiment de Police Judiciaire (NBPJ) et la Halle Grise sur le site de Bluefactory. A ce jour, 12 bâtiments sont raccordés au chauffage à distance (CAD), des installations photovoltaïques sont posées sur 23 bâtiments pour une production totale d'environ 2 350 000 kWh annuelle, 22 bornes électriques sont installées, 4 bâtiments sont en cours d'optimisation énergétique dans le cadre de la collaboration avec la fondation énergie Fribourg (féF).

5.7.1.6 Revitalisation des cours d'eau et autres mesures dans le domaine des eaux

La première étape des travaux de [revitalisation de la Petite Glâne](#) qui a démarré le 12 septembre 2022 à Saint-Aubin s'est achevée durant l'été 2023. La deuxième étape d'un tronçon d'une même longueur a débuté à la fin de l'été 2023 à Vully-les-Lacs (VD). Les travaux de revitalisation de la Singine ont débuté en août 2023 à Wünnewil-Flamatt (secteur Oberflamatt).

En 2023, le Service de l'environnement (SEn) a collaboré à la préparation des projets pour le traitement des micropolluants dans les stations d'épuration des eaux (STEP) de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Pensier, Lucens (VD), Basse-Broye/Vully et Payerne (VD). En 2023, la STEP d'Ecublens (VOG) est la première du canton à traiter les micropolluants.

En parallèle, le SEn a [mis en consultation externe le projet de plan sectoriel des infrastructures d'eau potable \(PSIEau\)](#). Ce plan vise à garantir un approvisionnement en eau potable et une défense incendie durable pour tout le canton, en tenant compte du développement des communes. La protection des captages stratégiques, fournissant deux tiers de l'eau potable du canton, est un point central de cette planification. Pour se prémunir de nouvelles problématiques liées à des polluants (pesticides et autres micropolluants) ainsi que pour intégrer les effets des changements climatiques, une coordination régionale pour la gestion des ressources en eau est proposée.

En outre, le SEn a réalisé une campagne d'analyses des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les eaux souterraines en lien avec des sites pollués. Les PFAS comprennent plus de 10 000 composés identifiés. Certains de ces composés sont non biodégradables et facilement mobilisables dans l'environnement (eau, air, sols). Le Service a élaboré [un plan d'action pour limiter leur diffusion dans l'environnement](#).

En raison de la sécheresse sévère, le SEN a suspendu dès le 30 juin 2023 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, il a établi des plans de pompage.

Des précipitations plus importantes que les moyennes pluriannuelles ont eu lieu durant les mois de novembre et décembre 2023. De nombreux cours d'eau du canton ont été en crue atteignant des valeurs de l'ordre de grandeur de la crue décennale. Dans l'ensemble et sur toute la période, les dégâts sont restés relativement limités compte tenu du nombre de ruisseaux qui ont été concernés par des crues, ceci grâce aux mesures et ouvrages de protection existants ainsi qu'aux mesures d'organisation qui ont été prises par les communes.

5.7.1.7 Offre de transports publics

Lors du [changement de l'horaire des transports publics du 10 décembre 2023](#) une ligne de bus locale desservant la commune d'Estavayer a été mise en service. Elle relie les quartiers les plus denses à la gare d'Estavayer-le-Lac. La loi sur la mobilité (LMob), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, permet la participation de l'Etat à la commande et au financement de telles lignes locales hors agglomérations. Estavayer est la première commune à bénéficier de cette nouvelle disposition.

En 2023, les transports publics fribourgeois (TPF) ont parcouru environ 16,8 millions de kilomètres, ce qui représente une augmentation de 3,9 % par rapport à 2022. Le nombre de voyageur-ses est également en hausse. L'année dernière, les TPF ont transporté 37,5 millions de personnes, un chiffre jamais atteint auparavant.

Pour encourager et faciliter ce développement, l'Etat de Fribourg veut augmenter sa participation au [capital-actions des TPF de 60 millions francs](#). Cet apport servira à financer des investissements des TPF estimés à plus de 580 millions de francs pour la période 2023–2030 afin de décarboner ses bus, d'en acquérir de nouveaux, d'acheter des nouvelles rames de trains ou d'aménager des gares routières et des parcs-relais. L'apport de l'Etat, actionnaire majoritaire des TPF, permettra de limiter les emprunts bancaires et donc les intérêts à la charge des pouvoirs publics qui commandent l'offre des transports publics. Cette augmentation du capital-actions est soumise au referendum financier obligatoire. Le peuple fribourgeois se prononcera le 3 mars 2024.

5.7.1.8 Infrastructure pour vélos

Le Service de la mobilité (SMo) et le Service des ponts et chaussées (SPC) ont poursuivi la mise en œuvre du Plan sectoriel vélo. Ils ont suivi différentes études sur le réseau cyclable cantonal. La nouvelle loi sur la mobilité et la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, rendent une révision du plan sectoriel vélo nécessaire. Cette révision a commencé en 2023. La longueur totale des aménagements cyclables sur les routes cantonales fribourgeoises en date du 31 décembre 2023 était de 114,66 kilomètres.

Un [concours d'idées sur la valorisation touristique de la Gruyère par le vélo](#) a été organisé par le SMo et l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise de 2020. Le concept global retenu par une quinzaine d'experts au printemps 2023 est basé sur une « boucle sans voiture » de 20 kilomètres qui reliera à terme les lieux touristiques les plus emblématiques entre Bulle, Broc, Pringy et le Pâquier. Une étude de faisabilité a été lancée.

Un réseau cantonal de VTT est en cours d'élaboration par l'UFT et le SMo. Il est basé sur l'inventaire des itinéraires existants de VTT fait par le bureau FRide sur mandat de l'UFT.

Un catalogue d'[excursion à vélo pour les écoles](#) a été réalisé et publié en 2023 ; il recense une dizaine d'itinéraires à travers le canton de Fribourg. Il est le fruit d'une collaboration entre le SMo, l'UFT, SuisseMobile, le Service du sport et des deux services de l'enseignement obligatoire. Le « team vélo » a mis en place des outils complémentaires à ce catalogue destinés aux enseignants et enseignantes, par exemple une aide pour organiser les excursions, des « check-up » vélo pour les classes, des cours pour des accompagnants et accompagnantes.

5.7.1.9 Infrastructure routière

Le Service des ponts et chaussées (SPC) mène actuellement 180 projets d'aménagement routier et cyclable en parallèle. Parmi ces projets, la route de contournement de Prez-vers-Noréaz, celle de Kerzers ainsi que le tronçon EST de Romont, ainsi que le projet pour la couverture de l'autoroute N12 dans le secteur de Chamblieux. De plus, 22 tronçons de routes cantonales ont fait l'objet d'entretien constructif (changement du revêtement) et 320 ouvrages d'art sur 1722 ont été inspectés.

En 2023, le SPC a mis en pratique la stratégie de lutte contre le bruit routier, en privilégiant la réduction de vitesse à l'intérieur des localités comme mesure prioritaire si la situation locale s'y prête. Et finalement, les travaux se sont poursuivis pour adapter progressivement les arrêts de bus aux exigences de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

La [première journée portes ouvertes des cantonniers](#) a eu lieu en juin. Au centre d'entretien des routes à Vaulruz, les visiteurs ont pu se faire une idée de ce travail exigeant et non sans danger. Cet événement s'inscrivait dans le cadre des efforts de prévention et de sensibilisation du canton pour la sécurité des cantonniers et cantonnières.

5.7.1.10 Révision du droit de l'aménagement du territoire et les constructions

Au cours de l'été 2023, un avant-projet de loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) a été mis en consultation externe en vue d'introduire la compétence du pouvoir législatif communal pour adopter les plans d'aménagement local (PAL) et les plans d'aménagement de détail (PAD). La DIME et le SeCA ont procédé à l'analyse des réponses obtenues dans le courant de l'automne 2023. Un projet de loi et son message seront transmis au Grand Conseil début 2024.

A également été mis en consultation externe au cours de l'été, un projet d'ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) prévoyant d'une part, des dispositions d'exécution découlant des modifications légales concernant la taxe sur la plus-value (entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2023) et d'autre part, un [assouplissement des dispositions portant sur l'obligation et la dispense de permis](#). L'ordonnance a été adoptée par le Conseil d'Etat début décembre. Les nouvelles dispositions du ReLATEC sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. A relever qu'un règlement communal-type concernant la taxe communale sur la plus-value est désormais mis à disposition des communes qui souhaitent adopter une réglementation en la matière, comme le permet la LATEC.

A la suite du rapport d'un groupe de travail « constructionsfribourg » remis au printemps 2023 à la DIME, des réflexions ont été menées par la DIME et le SeCA afin d'identifier les pistes d'amélioration de la durée de la procédure ordinaire de permis de construire qui pourraient être concrétisées par le biais d'une modification de la LATEC et/ou du ReLATEC. Un avant-projet de loi regroupant ces différents objets sera mis en consultation au début du printemps 2024.

5.7.1.11 Mise en œuvre de la stratégie du développement durable

En 2023, par l'[adoption de l'ordonnance sur la gouvernance de la durabilité](#), le Conseil d'Etat a officialisé la création du Bureau de la durabilité (BuD). Le BuD est chargé d'intégrer les principes d'un développement durable dans les activités de l'Etat. L'ordonnance, qui est entrée en vigueur en avril 2023, institue aussi le Réseau de répondants et répondantes internes à l'administration cantonale pour la durabilité.

En 2023, le BuD a continué à opérer l'Antenne Quartiers Durables, qui conseille les communes et associations de quartiers en vue de planifier un nouveau quartier durable ou d'orienter un quartier existant vers plus de durabilité. L'Antenne est opérée avec l'appui de plusieurs Directions de l'Etat. Deux visites de quartier ont été organisées en 2023 : le Marly Innovation Center et le Quartier d'Alt. Une boîte à outils pour faciliter le processus de transition et passer à l'action est mise à jour régulièrement.

En mars, une [feuille de route sur l'économie circulaire](#) a été présentée. Celle-ci vise à contribuer à une utilisation plus efficace des ressources, à abaisser l'impact écologique et à améliorer la résilience des activités économiques fribourgeoises.

En mai, la deuxième édition du [projet Ma Cité Idéale](#), développé avec la DFAC et la DSAS a permis aux élèves de 11 classes de 5H à 8H (env. 200 élèves) de s'initier au développement durable en réalisant une maquette de leur cité idéale, plus sobre, productive, résiliente, proche et inclusive, qu'ils ont présentée à des professionnel-le-s. Une troisième édition est lancée pour 2024.

La [troisième Journée cantonale de la durabilité](#) a été organisée le 16 novembre. Portant sur les modes de consommation durable, elle a attiré près de 80 personnes, avec des retours très positifs. Les présentations et ateliers leur ont permis de découvrir comment chacun et chacune peut contribuer à une consommation responsable.

5.7.1.12 Politique des agglomérations

La Confédération a approuvé les deux projets d'agglomération de quatrième génération (PA4) fribourgeois et les cofinances à hauteur de 35 %. L'Agglomération de Fribourg peut ainsi compter sur environ 43 millions de francs de subventions fédérales et 15 millions de francs de Mobul.

Les travaux sur différentes mesures des trois premières générations de projets d'agglomération (PA) ont continué d'avancer. Ainsi, [le réaménagement du carrefour de Richemond](#), derrière la gare de Fribourg, a pu débuter, tout comme celle de l'axe ouest de Bulle. Certains projets de l'Agglomération de Fribourg connaissent des retards pour diverses raisons. Des décisions devront être prises dans le courant de l'année 2024 pour savoir si certains projets doivent être retirés et reportés à un PA ultérieur.

Les travaux de transformation des structures d'agglomération ont commencé et, pour la première fois, quatre agglomérations élaboreront un PA5 qui sera soumis à la Confédération en 2025.

[Toutes les actualités de la DIME](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DIME](#)

5.7.2 Chiffres clefs

5.7.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	415,00	397,40	17,60
Administration centrale	415,00	397,40	17,60
3800/TPSE Secrétariat général	12,68	12,18	0,50
3805/OCAT Service des constructions et de l'aménagement	35,99	35,95	0,04
3808/SMOB Service de la mobilité	15,19	14,64	0,55
3811/SPCH Service des ponts et chaussées	148,46	145,55	2,91
3830/PCRN Routes nationales : entretien	42,94	41,55	1,39
3845/OPEN Service de l'environnement	56,29	55,10	1,19
3850/BATI Service des bâtiments	103,45	92,43	11,02

5.7.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Pouvoir exécutif – DIME	4,98	6,51
3850/BATI SBat	4,12	6,80
3805/OCAT SeCA	13,97	9,76
3845/OPEN SEn	1,37	2,19
3800/TPSE SG-DIME	0	22,66
3830/PCRN SIERA	9,32	10,51
3808/SMOB SMO	9,12	11,39

Pouvoirs – Directions		Fluctuation 2023	Fluctuation 2022
Centres de charges		%	%
3811/SPCH	SPC (avec routes cantonales)	3,35	4,15

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

- > **32 380 000** : Montants en francs pour lesquels des conventions de financement ont été signées avec la Confédération sur la base des différents projets d'agglomération.
- > **21 900 000** : En 2023, les trains et les bus du trafic régional de voyageurs ont parcouru 21,9 millions de kilomètres sur le territoire cantonal (20,9 en 2022).
- > **2 350 000** : des installations photovoltaïques sont posées sur 23 bâtiments de l'Etat pour une production totale d'environ 2 350 000 kWh annuelle.
- > **1500** : Le nombre d'adjudication pour les projets du SBat en phase d'études et de réalisation se monte à 1500.
- > **801**, c'est le débit de la Sarine à Fribourg mesuré le 15 novembre 2023, plus haute valeur depuis le début des mesures en 1949.
- > **446** : nombre de dossiers de signalisation sur routes cantonales et communales traités par le SPC en 2023.
- > **155** : La Stratégie cantonale de développement durable 2021-2031 compte 155 mesures placées sous la responsabilité des Directions, et bénéficie d'un crédit d'engagement de 13 875 000 francs sur 6 ans.
- > **131 jours**, c'est la durée moyenne de l'examen d'une demande de permis de construire (60 jours au niveau communal, 63 jours au niveau cantonal et 21 jours dans les préfectures).
- > **114,66** : longueur totale des aménagements cyclables sur les routes cantonales fribourgeoises en date du 31 décembre 2023 en km.
- > **27** nouvelles mesures du Plan Climat cantonal ont démarré portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 76 depuis 2021.
- > **8,4 ans**, c'est la durée moyenne d'une révision générale de PAL.

Plus de chiffres clefs sur les entités de la DIME [\[Lien\]](#)

5.8 Chancellerie d'Etat CHA

5.8.1 Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat

Outre son cœur de métier d'accompagnement des activités du Conseil d'Etat dont il est fait rapport dans le chapitre correspondant, la [Chancellerie d'Etat](#) a coordonné les relations entre les Directions et les différentes entités qui lui sont rattachés administrativement.

La [Cyberadministration ou eGovernment](#) a poursuivi son développement. A la fin 2023 11 services de base (2021 : 4, 2022 : 6, 2023 : 1 eConsent) et 35 prestations (2021 : 20, 2022 : 2, 2023 : 13) étaient disponibles. Le service de base eINT (fribourgeois) est finalement devenu une norme eCH-0258 actuellement en consultation nationale, qui sera intégrée à la solution iGovPortal ce qui permettra des économies d'échelle et une plus large adoption par des fournisseurs de solutions logicielles. Le guichet virtuel évolue dans le cadre de la participation à l'association iGovPortal.ch avec une nouvelle version mieux adaptée en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap basée sur le styleguide fribourgeois créé en 2022. Dans ce cadre également, une solution de génération de prestations (PrestaGen) permettant d'augmenter la qualité du code des fournisseurs et de réduire l'effort de maintenance est en cours de test à Fribourg dans le cadre du projet Patente K et de futurs projets en développement. Cette solution permettra de réduire les coûts de maintenance des prestations. L'association poursuit son développement et compte 9 membres en 2023 (2022 : 7). Le nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices du guichet virtuel est à nouveau supérieur à 99 100 et s'approche du seuil des 100 000 ce qui est réjouissant et démontre l'adoption de cet outil par la population et l'économie.

Cette année est également caractérisée par la révision majeure de l'ordonnance sur le guichet virtuel entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2023 qui permet de préciser la gouvernance autour du développement et du déploiement de nouvelles prestations. L'ordonnance est également adaptée à la nouvelle législation sur la protection des données et préparée pour l'utilisation de la future eID nationale.

DIGI-FR est une initiative conjointe des communes et de l'Etat de Fribourg qui vise à développer et mettre en service des démarches administratives communales sur le guichet virtuel de l'Etat de Fribourg.

Les prestations communales sont développées par et pour les communes avec le soutien de l'Etat et l'ensemble s'appuie sur des éléments de base que l'Etat de Fribourg met à disposition et a déjà commencé à développer depuis plusieurs années en partenariat avec plusieurs autres cantons.

En 2023, DIGI-FR est entré dans sa phase opérationnelle. Les principaux faits marquants sont :

- > La population effectue désormais deux fois plus de demandes en ligne auprès des communes que l'année précédente.
- > La totalité des communes fribourgeoises se sont inscrites comme gestionnaire de prestations sur le guichet virtuel et ont contribué au fonds de développement DIGI-FR constitué conjointement avec l'Etat de Fribourg
- > Onze nouvelles communes pilotes, ajoutées au neuf premières, ont déjà mis en ligne les services disponibles (contrôle des habitants).
- > Ces services sont en train d'être déployés dans l'ensemble des communes fribourgeoises, avec un objectif de mise en service au premier semestre 2024.
- > De nouvelles prestations sont en cours d'analyse et de développement, notamment le domaine métier des autorisations et du réservation d'objets (salles, cabane, ...).
- > La feuille de route des développements futurs jusqu'en 2026, guidée par la réalité du terrain communal, a été avalisée par le comité stratégique.
- > Un avenant à la Convention du 1^{er} janvier 2023 relative aux conditions-cadres du développement et du financement de la digitalisation des prestations publiques dans le cadre du programme DIGI-FR concernant la gestion du pot commun a été validé par les instances dirigeantes afin de préciser les processus de la gestion financière.

Le [référentiel](#) des personnes physiques a été mis en service dès l'été 2023, avec une intégration progressive de divers services bénéficiaires. Il s'agit des partenaires pilotes et des organes de l'Etat qui ont déposé une demande de consultation des données référentielles disponibles.

Les registres métier du Service des communes (SCom), du Service du personnel et d'organisation (SPO), des Offices des Poursuites (mise en œuvre de l'extrait cantonal) sont progressivement interconnectés avec le Référentiel. Les travaux préparatoires ont débuté (prétraitements au niveau de la qualité des registres métier) et se poursuivent en continu.

Le guichet virtuel, interconnecté, livre dorénavant une prestation d'authentification en lien direct avec le Référentiel cantonal.

Certaines données en provenance du SYMIC (registre fédéral des personnes étrangères) sont dorénavant traitées dans le référentiel des personnes physiques en tant que seconde source qualifiée.

Le référentiel des Entreprises et Etablissements est en début de réalisation associant plusieurs prétraitements qualité avec des métiers.

Avancée marquée des travaux liés à l'organisation permanente au SITel en vue de la pérennisation du référentiel et de son maintien en conditions opérationnelles après la phase pilote.

Une mise en consultation des bases légales définitives (révision LCyb) est prévue au printemps 2024. Le Conseil d'Etat vient de décider de la reprise de la gouvernance transversale du Référentiel dès 2025 par la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation (DEEF). Le Service de la statistique reste fortement impliqué en devenant le service en charge des traitements dès 2025 dans le cadre d'un rôle toujours plus marqué au niveau de la donnée.

La Chancellerie d'Etat a assuré ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat et de l'administration grâce à son [Bureau de l'information](#) (BdI), qui a en particulier été occupé l'an passé par les communications en lien avec les élections fédérales. Il a également œuvré à la préparation d'un Intranet global, destiné à l'ensemble des collaborateurs de l'Etat, et qui sera mis en production dans le courant 2024. Enfin, il s'est employé à développer

encore sa présence sur les réseaux sociaux, en particulier sur Instagram, afin de toucher davantage les jeunes Fribourgeois.

Le [secteur Traduction](#) contrôle si les versions allemandes des textes qui lui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

En 2023, les collaborateurs du secteur ont traduit, outre les types de textes habituels, quelques textes très volumineux, comme les rapports d'activité des tribunaux d'arrondissement et des justices de paix, celui de Fribourgissima et ceux de diverses commissions parlementaires. Le secteur a également réalisé de nombreuses traductions, parfois volumineuses, pour la cyberadministration et le secteur élections et votations. En outre, tout au long de l'année, il a apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Le nombre de mandats externes de traductions de l'allemand vers le français a quelque peu diminué : 35 mandats contre 47 en 2022.

Le secteur a intégré les titres des nouveaux actes législatifs dans la base de données terminologique interne et les a également transmis à la Chancellerie fédérale. Celle-ci les a intégrés dans Termdat, la base de données terminologique de la Confédération. Un collaborateur du secteur a saisi la terminologie issue de la législation fribourgeoise récente. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). En 2023, l'organe s'est réuni une fois à la Maison des cantons à Berne et une fois par vidéoconférence. La terminologie de l'Etat de Fribourg est toujours disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement.

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a été créée en 2011. Elle est présidée par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2023, elle s'est réunie une fois. Lors de cette séance, elle a discuté la problématique de la traduction automatique. Tous les traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg ont participé à la conférence annuelle de l'« Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes ASTTI ». Elle avait comme thème la sécurité des prestataires de services linguistiques.

Les faits marquants qui ont jalonné l'année 2023 du secteur des Relations extérieures (RE) figurent sous le point [4.3](#) « Relations extérieures » de ce rapport.

Le [Service de législation](#) (SLeg) a notamment :

- > poursuivi les travaux qui ont abouti à l'adoption, par le Grand Conseil, de la nouvelle loi sur la protection des données (loi du 13 octobre 2023) et rédigé une première esquisse de réglementation d'exécution ;
- > assuré, pour toutes les questions en lien avec la cyberadministration, le soutien juridique de la Chancellerie et mené, en collaboration avec les secteurs concernés de celle-ci, divers travaux législatifs (bases légales du Référentiel cantonal ; ordonnance sur le guichet virtuel ; ...) ;
- > mis un accent particulier sur les questions liées aux publications officielles, avec la conduite des travaux législatifs relatifs à la gratuité de la Feuille officielle (loi du 10 octobre 2023) ; la fourniture aux internautes de nouveaux outils destinés à améliorer la prise de connaissance de la législation cantonale (Newsletter, centralisation des informations relatives aux délais référendaires) ; ou encore l'amélioration du soutien aux Directions dans le processus d'élaboration et de saisie des actes législatifs, avec une mise à jour importante du manuel d'utilisation de l'application qui gère ce processus ;
- > assisté la Chancellerie dans diverses questions en relation avec l'information du public, notamment en préparant un premier projet de révision de l'ordonnance y relative.

Chiffres clés du Service de législation :

- > Actes publiés au ROF en 2023 : 18 lois (2022 : 13), 18 décrets (2022 : 16), 83 ordonnances et règlements (2022 : 105)
- > Observations et avis : 26 réponses à des consultations (externes, internes ou informelles) sur des projets de Directions (2022 : 27) ; 8 avis de droit (2022 : 3) ; et de très nombreux avis et renseignements juridiques.

La mise en place d'une solution d'archivage électronique (projet Novarc) s'est poursuivie en 2023. La plateforme de transfert d'archives entre les unités administratives et les [Archives de l'Etat de Fribourg](#) (AEF) est opérationnelle depuis la fin 2023. En 2024, les premiers versements réels auront lieu en collaboration avec des entités pilotes, telles que la Chancellerie d'Etat et le Service des communes.

Le projet de salle de lecture virtuelle (module scopeXplore, baptisé friXplore) a été mis en ligne à l'automne 2023. Le 11 novembre 2023, les AEF ont proposé au public une démonstration et une visite de l'atelier de numérisation. A la fin 2023, la salle de lecture virtuelle propose d'ores et déjà 160 000 documents en ligne.

Le projet DIGIFONDS de digitalisation du patrimoine documentaire de l'Etat, inscrit au programme gouvernemental, a été lancé fin 2022. Dans une première phase, il s'agit d'établir des standards de numérisation et de description communs à l'ensemble des partenaires du projet (services patrimoniaux et institutions culturelles de l'Etat).

L'archiviste cantonal adjoint est chef de projet.

Dans le domaine des activités culturelles et scientifiques, les AEF ont participé à la 13^e Nuit des Musées de Fribourg, le 13 mai 2023, sur le thème « Saveurs et savoirs ». Elles ont accueilli ce soir-là 600 visiteurs et visiteuses. Le deuxième volume de la collection « Bibliotheca Otolandana » est paru à l'automne 2023 ; il s'agit de l'édition du Livre noir n° 4 (1516-1521), livre de justice de Fribourg. A l'occasion du 175^e anniversaire de la Constitution fédérale de 1848, la Chancellerie d'Etat et les AEF ont organisé une exposition intitulée « Fribourg et les origines de la Constitution fédérale. Une rétrospective », installée dans la salle des pas perdus de l'Hôtel cantonal (7 septembre – 18 octobre 2023). L'exposition a été ouverte au public.

Fin novembre 2023, en collaboration avec les Archives nationales de France et la Commission suisse pour l'UNESCO, un dossier a été déposé afin de faire inscrire les deux exemplaires, conservés à Paris et Fribourg, de la paix perpétuelle de Fribourg de 1516 dans la liste « Mémoire du monde » de l'UNESCO. Une décision devrait intervenir en 2024.

[Service d'achat du matériel et des imprimés](#) (SAMI). Après les fortes augmentations de prix des dernières années, les prix ont retrouvé une certaine forme de stabilité durant cette année 2023.

La production du matériel de vote pour les élections fédérales a pu être réalisée dans des délais extrêmement courts. Cela a nécessité beaucoup de travail de coordination et de rigueur pour garantir des livraisons dans les temps.

Le volume des impressions noir/blanc a fortement diminué alors que celui des impressions couleur a connu une très légère baisse.

Les activités du secteur d'achat, de stockage et de distribution du matériel de bureau seront transférées à l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) au 1^{er} janvier 2024.

- > Matériel livré d'une valeur de 1 329 657 fr. 50 ;
- > 27 000 000 feuilles de papier A4 Refutura livrées durant l'année ;
- > Mise en page et production du matériel de vote pour les élections fédérales ;
- > Impression numérique (production interne) : 3 826 648 pages ;
- > Transfert des activités des fournitures de bureau à l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS).

La population fribourgeoise a renouvelé ses sept représentants au Conseil national et ses deux représentants au Conseil des Etats à l'occasion des élections fédérales du 22 octobre 2023. A la même date les citoyens et citoyennes du district de la Glâne étaient appelés à élire leur nouveau préfet à la suite de la démission de Monsieur Willy Schorderet. Un second tour a été nécessaire pour élire les deux Conseillères aux Etats le 12 novembre 2023. Les résultats, détails et statistiques sont disponibles sur le site Internet <https://sygev.fr.ch/resultats>.

Le rapport d'activité de l'[Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation](#) (ATPrDM) est édité par l'Autorité et est disponible sur le site Internet : [Rapports d'activité | État de Fribourg](#)

[Toutes les actualités de la Chancellerie d'Etat.](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la Chancellerie d'Etat](#)

5.8.2 Chiffres clefs

- > Site Internet www.fr.ch: 14 852 visites/jour (12 554 en 2022) ;
- > 340 communiqués de presse de l'Etat (330 en 2022) ;
- > 67 conférences de presse impliquant au moins un membre du CE (57 en 2022).

5.8.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2023 EPT	Comptes 2022 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat	57,44	55,56	1,88
Administration centrale	57,44	55,56	1,88
3100/CETA Conseil d'Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN Chancellerie d'Etat	25,15	23,82	1,33
3110/ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	8,10	8,63	-0,53
3115/OLEG Service de législation	6,28	6,11	0,17
3118/AREF Archives de l'Etat	7,21	7,01	0,20
3120/ATPD Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation	3,70	2,99	0,71

5.8.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions	Fluctuation 2023 %	Fluctuation 2022 %
Chancellerie d'Etat	2,61	3,72
Chancellerie d'Etat	1,96	6,31
Service d'achat du matériel et des imprimés	6,18	0
Service de législation	0	0
Archives de l'Etat	0	0
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation	18,13	30,09

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la Chancellerie d'Etat](#)

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2023

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2023, le Grand Conseil s'est déterminé sur 18 projets de lois et 22 projets de décrets. Quelque 58 % des dispositions discutées et admises, soit 13 lois et 10 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 10 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 97 653 070 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité (18 708 000 francs) dont lesdites incidences ne concernent pas uniquement le compte des investissements notamment en raison des nouveaux EPT nécessaires, le crédit complémentaire en vue de la construction d'une salle de sport triple et de la rénovation des bâtiments existants au Campus Lac Noir (18 320 000 francs), le crédit d'engagement pour la restauration et la transformation des bâtiments du Domaine des Faverges (17 574 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement additionnel en matière de santé numérique (9 388 827 francs). A cela s'ajoute le décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société Transports publics fribourgeois Holding SA d'un montant de 60 000 000 francs.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 5 lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de plus de 18 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2024 (près de 212 postes supplémentaires, dont plus de 42 postes pérennisés). A noter que le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires s'élève à 0,7 million de francs ;
- > la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (premier logement) génère une perte de recettes de l'ordre de 5 millions de francs pour l'Etat et d'un montant équivalent pour les communes ;
- > la loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique prévoit une incidence financière cumulée de 14,3 millions de francs pour la période 2024-2028, passant de 2,2 millions de francs en 2024 à 3,4 millions de francs en 2028 afin de tenir compte de l'évolution des salaires et des prestations de tiers ;
- > la loi sur le climat implique des coûts supplémentaires en personnel évalués à terme à 2 EPT ;
- > la loi sur l'imposition des bateaux génère une diminution de la masse fiscale estimée à 0,5 million de francs par an ;
- > la loi sur la protection des données prévoit une charge annuelle supplémentaire de 0,3 million de francs.

En 2023, une seule modification apportée par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat a accentué les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder un montant complémentaire de 1 300 000 francs pour la construction d'un terrain de sport, type terrain de football, sur la grande place de parc actuelle ou à proximité immédiate du Campus Lac Noir. Ainsi, les dépenses pour l'Etat liées à la salle de sport triple

s'élèvent désormais à 8 820 000 francs, en sus du montant de 10 800 000 francs prévu pour la rénovation des bâtiments existants au Campus Lac Noir.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2023

(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
				<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur la détention des chiens	2021-DIAF-25	DIAF	08.02.23		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la restauration et la transformation des bâtiments du Domaine des Faverges	2016-DIAF-55	DIAF	09.02.23			Dépenses : + 17 574 000 fr.
D concernant l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » (prolongation des délais)	2022-DSAS-95	DSAS	10.02.23		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur l'énergie LEn (éclairage public)	2021-DEE-8	DEEF	10.02.23		Aucune incidence financière, hormis le fait que l'éclairage public sous la responsabilité de l'Etat devra être adapté, dans le cadre des charges d'exploitation.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe)	2022-DICS-46	DFAC	21.03.23		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite	2021-DSJ-131	DSJS	21.03.23	Pour 2023, 1 EPT (93 000 fr.) pour la préparation, le nettoyage des bases de données et la mise en place de l'attestation cantonale a été mis au budget. Dès 2024, il a été prévu 50 000 fr. (0,5 EPT) par année et en 2025 la création de 0,5 EPT (maintenir la qualité des 7 bases de données des OP).	Les conséquences financières du projet sont, dans un premier temps, liées aux conditions techniques nécessaires pour délivrer des extraits cantonaux des registres. Dans un deuxième temps, le SITel devra déterminer quelles sont les infrastructures informatiques supplémentaires nécessaires (serveurs, logiciels). Ces besoins spécifiques sont difficilement estimables à ce stade.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur l'imposition des bateaux (LIBat)	2021-DSJ-173	DSJS	21.03.23		Le nouveau système d'imposition induit une diminution de la masse fiscale estimée à 500 000 fr. par an. A moyen et long terme, les réductions ou exonérations prévues pour les moteurs électriques ou à hydrogène conduiront à des diminutions complémentaires de quelques dizaines de milliers de francs.	
D relatif aux naturalisations	2022-DIAF-28	DIAF	23.03.23		Aucune incidence financière.	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022	2022-DFIN-74	DFIN	24.03.23		Aucune incidence financière.	
L portant modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et d'autres lois en lien avec l'exercice des droits politiques	2020-DIAF-48	DIAF	24.03.23		Les dispositions relatives aux recomptages et à la complexité du dépouillement auront des incidences financières, tant pour les communes que pour les Préfectures et la Chancellerie, toutefois difficilement estimables à ce stade. Par ailleurs, l'introduction d'arrondis de répartition du soutien aux partis politiques pour les campagnes électorales entraînera une diminution des moyens accordés en 2026 de 30 000 fr. et une augmentation de ceux accordés en 2027 de 16 800 fr.	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2022	2022-DFIN-43	DFIN	24.05.23		Aucune incidence financière.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère)	2022-DSAS-85	DSAS	25.05.23		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)	2023-DAEC-8	DIME	25.05.23		Aucune incidence financière ou en personnel.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif aux naturalisations	2023-DIAF-5	DIAF	27.06.23		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)	2015-DIAF-4	DIAF	27.06.23		Le projet n'entraîne aucune charge financière supplémentaire.	
D	concernant la prolongation du délai pour la votation populaire sur l'initiative constitutionnelle « Pour des primes abordables »	2023-DSAS-37	DSAS	28.06.23		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi du 19 novembre 1997 sur l'Université et abrogeant la loi du 21 mai 2015 sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg	2023-DICS-9	DFAC	29.06.23		Les moyens actuellement alloués à la HEP/PH FR seront repris et intégrés dans le budget de l'Université, constituant ainsi une opération en principe neutre pour les finances de l'Etat.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition, en copropriété avec la Confédération, de surfaces de bureaux dans le bâtiment « Gare-Casino » à Estavayer-le-Lac, au profit d'une filiale de l'Office fédéral des routes	2022-DAEC-281	DIME	30.06.23			Dépenses : + 5 038 750 fr.
L	sur le climat (LClim)	2022-CE-177	DIME	30.06.23	En lien avec l'écart temporel entre plan de mesures et loi sur le climat, les besoins en personnel nécessaire pour les activités supplémentaires qui découlent de la loi sont évalués à terme à 2 EPT.	En lien avec l'articulation temporelle entre Plan Climat cantonal (PCC) et projet de loi, certaines dépenses permettant d'atteindre les objectifs de la présente loi à terme et qui ne font pas l'objet de mesures du PCC de première génération (dont le coût total est estimé à 22 800 000 fr.), n'ont pas été comprises dans le crédit d'engagement accordé en 2021 (21 000 000 fr.). Les éventuels besoins supplémentaires contribuant à atteindre les objectifs de la présente loi seront portés aux prochains budgets hors crédit d'engagement.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) – Premier logement	2023-DFIN-1	DFIN	06.09.23		L'introduction d'un montant exonéré d'impôts provoquera inévitablement des pertes de recettes fiscales pour l'Etat et les communes. Sur la base d'une estimation, le manque à gagner pour l'Etat se monterait à plus de 5 000 000 fr. Les communes verraient également leurs rentrées fiscales amputées globalement du même montant.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement impérial et urgent des bâtiments à la Route d'Humilimont 30 et 60 à Marsens	2023-DIME-90	DIME	08.09.23			Dépenses : + 8 990 000 fr.
L modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (Composition du conseil d'administration)	2022-DFIN-66	DFIN	08.09.23		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant la loi sur la publication des actes législatifs (gratuité de la Feuille officielle et simplification des processus administratifs) (LPAL)	2023-CE-30	DIAP	10.10.23		Il est difficile d'estimer les effets de la gratuité de la Feuille officielle. Certes, elle mettra fin aux revenus provenant des abonnements mais il est toutefois permis de penser que les revenus provenant de la publicité augmenteront en raison de la plus large diffusion sur internet. Les nouveaux outils qui seront introduits présentent un coût modeste. Les coûts globaux du projet sont estimés au maximum à 21 000 fr. sur 5 ans.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition du bâtiment et terrain à la rue des Moines 58, art. 97 RF, à Romont	2022-DIME-258	DIME	11.10.23			Dépenses : + 6 277 000 fr.
D relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société Transports publics fribourgeois Holding SA	2023-DIME-38	DIME	11.10.23			Participation financière de l'Etat au capital-actions d'un montant de 60 000 000 fr.

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidence		
				en personnel	financières	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	
L sur la protection des données (révision totale)	2023-CE-149	DIAF	12.10.23	La charge de travail supplémentaire se monte à 0,25 EPT par Direction plus la Chancellerie d'Etat, soit 2 EPT au total. Le passage à la nouvelle loi engendrera également une augmentation des besoins en personnel de l'Autorité, qui est toutefois difficilement estimable à ce stade.	L'introduction des correspondants à la protection des données conduit ainsi à une dépense nouvelle de 345 000 fr. par année.	
L LICD 2024 : révision	2023-DFIN-6	DFIN	12.10.23		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile	2023-DSAS-22	DSAS	13.10.23			Dépenses : + 6 825 663 fr.
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2024	2022-DFIN-83	DFIN	22.11.23	+ 211.75 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires), dont 42.50 EPT créés lors de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires.	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 27 999 930 fr. Charge nette : + 18 068 185 fr. A noter que le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires s'élève à 670 800 fr.	
D relatif aux naturalisations	2023-DIAF-15	DIAF	22.11.23		Aucune incidence financière.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2024	2023-DFIN-25	DFIN	22.11.23		Maintien du coefficient d'impôt sur le revenu à 96 % (aucune incidence financière supplémentaire par rapport à l'année précédente). Pour rappel, le coût de la baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 98 % à 96 % avait été estimé, pour 2022, à 17 000 000 fr.	
D relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique	2023-DSAS-56	DSAS	23.11.23			Dépenses : + 9 388 827 fr.

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidence		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au financement du championnat du monde de hockey sur glace	2023-DSJS-193	DSJS	23.11.23			Dépenses : + 2 041 000 fr. Le soutien financier de l'Etat s'élève au total à 3 760 000 fr. Il est composé d'un soutien logistique constitué de prestations en nature qui ne seront pas refacturées pour un montant de 1 719 000 fr. et d'aides financières d'un maximum 2 041 000 fr., dont la moitié au maximum sur le fonds du sport.
L d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique	2023-DSAS-55	DSAS	23.11.23		Le montant à charge de l'Etat comprend d'une part, la participation cantonale annuelle des coûts de l'Association CARA (infrastructure technique et organisationnelle de la plateforme) et d'autre part, les coûts annuels liés aux services de santé numérique dans le canton (activités du Service de la santé publique et prestations de tiers). Il s'élève au total pour les années 2024 -2028 à 14 314 797 fr., passant de 2 150 432 fr. en 2024 à 3 380 067 fr. en 2028 afin de tenir compte de l'évolution des salaires et des prestations de tiers.	
D relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire en vue de la construction d'une salle de sport triple et de la rénovation des bâtiments existants au Campus Schwarzsee / Lac Noir	2022-DIME-144	DIME	24.11.23			Dépenses : + 10 800 000 fr. (crédit d'engagement en vue du financement de la rénovation des bâtiments existants) + 7 520 000 fr. (crédit d'engagement additionnel au crédit alloué par le Grand Conseil le 04.11.16 pour la salle de sport triple) GC : + 8 820 000 fr. (octroi d'un montant complémentaire de 1 300 000 fr. pour un terrain de sport)

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur la géoinformation	2023-DFIN-26	DFIN	24.11.23		Le projet devrait avoir une certaine incidence financière, qui est toutefois difficilement estimable à ce stade.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité	2021-DIAF-37	DIAF	27.11.23			Dépenses : + 18 708 000 fr.
D concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives »	2023-DIAF-35	DIAF	27.11.23		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens	2023-DIAF-16	DIAF	19.12.23			Dépenses : + 4 489 830 fr., dont 329 250 fr. de propres prestations.
L sur la statistique cantonale (LStat) révision partielle (appariement)	2022-DEEF-38	DEEF	21.12.23		Aucune incidence financière.	